

# À L'ENCONTRE

n° 11

2003

5 francs

● **PALESTINE - ISRAËL** Quelles voies pour la libération de la Palestine historique?

● **AGCS** Le renforcement des transnationales

● **SUISSE**  
Les nouvelles formes du chômage  
Orange, première grève dans la téléphonie

● **ÉTATS-UNIS - IRAK** La politique de la guerre

# Un contre-cyclone

## Sommaire

### Etats-Unis – Irak

La politique de la guerre  
(C.-A. Udry) 3

### Ordre impérialiste/ordre intérieur

Ces droits qu'on écrase (P. Gilardi) 7

### Israël-Palestine

Débat: quelles voies pour la libération  
de la Palestine historique? 9

### La marchandisation du monde

(M. Husson) 18

### AGCS

Renforcer le pouvoir  
des transnationales (D. Lopreno  
et C.-A. Udry) 20

### Chypre

L'étrange solitude d'un combat  
internationaliste (G. Mitralias) 24

### Suisse

Orange, première grève  
dans la téléphonie mobile 26

### France

Bras de fer sur les retraites  
(F. Chesnais) 29

### Suisse

Les nouvelles formes du  
chômage (J.-F. Marquis) 32

**A lire:** La guerre continue 40

Nous vous prions de nous excuser pour la pause effectuée dans la publication de *à l'encontre*. Nous avons consacré les deux premiers mois de 2003 à coordonner nos efforts de publication conjointe avec *Debatte* (organe en allemand) et à mettre au point notre site web, afin de le raviver plusieurs fois par semaine. De plus, un matériel important sur la guerre des Etats-Unis contre le peuple irakien a été publié en collaboration avec le MPS (Mouvement pour le socialisme). Il est disponible sur notre site. *à l'encontre* va reprendre son rythme de croisière normal.

## www.alencontre.org

- IRAK – ÉTATS-UNIS  
Déclaration d'exilés irakiens  
en Suisse
- VENEZUELA  
Le coup d'Etat permanent
- PALESTINE  
Etrangler les Palestiniens,  
Tanya Reinhart

## À L'ENCONTRE

<http://www.alencontre.org>  
administration@alencontre.org  
fax: 021 661 20 71  
cp. 120, 1000 Lausanne 20  
ccp 10-25669-5

10 numéros par année  
• abonnement annuel: 50.-  
• abonnement de soutien: dès 75.-

Editeur responsable: Alain Gonthier  
Mise en page et impression: CODIS, Lausanne

*Les assureurs savent annuler un contrat. L' Ils viennent de le faire, ce 16 mars, pour les hélicoptères mis à disposition des inspecteurs de l'ONU en Irak. Cinq sur huit ont donc quitté Bagdad, pour rejoindre leur base à Chypre. Ce sont des hélicoptères américains du type Bell212. Les trois autres sont des Mi8s russes. Leurs assureurs doivent être moins pointilleux ou leur prix sur le marché dévalué. De quel meilleur signal peut-on disposer, dans ce monde marchand, qu'un déluge de bombes va s'abattre très vite sur l'Irak et son peuple, avec un risque écarté: celui d'endommager cinq hélicoptères de l'ONU, assurés.*

*Au même moment, Bush, Blair, Aznar – et leur hôte-serviteur le premier ministre portugais José Manuel Durao Barroso, rarement mentionné dans la presse – se réunissaient dans l'archipel portugais des Açores. Une île. Cette rencontre de 45 minutes n'aurait pu être tenue dans aucune des capitales des trois chefs d'Etat, sans une mobilisation militaire sans précédent. Et cela pour faire face aux manifestations contre la guerre qu'elle aurait suscitées.*

*Ce seul fait symbolise la substance de la démocratie que prétend représenter ce trio de chefs d'Etat. L'un, Bush, financé par les grandes firmes et élu par la Cour suprême, après avoir perdu le décompte des votes face au démocrate Gore. L'autre, Blair, longtemps porté à bout de bras par le groupe de presse réactionnaire de Rupert Murdoch et dont l'action est rejetée par une majorité des élus du New Labour (qui a senti le vent tourner) et par sa base. Le troisième, Aznar, chef de file d'un parti qui ne renie pas ses liens historiques avec le général Franco, qui, lui, a reçu, avec les honneurs, Saddam Hussein.*

*Les analogies avec les années trente, offertes il y a encore quelques semaines par la presse, pour caractériser le danger représenté par Saddam Hussein sont frappées de nullité. A moins que l'on en trouve une entre les projets d'agressions militaires de Bush et sa volonté de « remodeler le monde ». Une formule qu'un dictateur allemand appréciait dans les années trente. N'est-ce d'ailleurs pas la perception de ce danger pour la planète et pour ses peuples qui explique, en partie, l'ampleur de la mobilisation internationale contre la guerre, ce samedi 15 mars, y compris aux Açores ?*

*A* lors que Bush se trouvait sur une île, Dick Cheney donnait des entretiens

sur les deux grandes chaînes américaines CBS (Face the Nation) et NBC (Meet the Press). Il insistait sur une prétendue volonté de l'Administration: « Les ressources naturelles de l'Irak reviendront au peuple irakien. »

*Ce même Dick Cheney, selon une enquête du quotidien The Guardian (12 mars 2003), continuait, en 2001, à percevoir 1 million de dollars d'Halliburton, la société dont il fut un des dirigeants. Cette firme est l'une des cinq qui ont reçu de l'USAID les plus gros contrats depuis la seconde guerre mondiale pour la « reconstruction de l'Irak ». Plus exactement, Halliburton doit participer à la réorganisation de la production pétrolière irakienne. Aucune question ne fut posée à ce sujet au vice-président des Etats-Unis par les journalistes de la CBS ou de la NBC.*

*Blair a tenu, avec cette pâle duplicité qui le caractérise, les mêmes propos. Alors que la presse anglaise n'a cessé de donner des détails sur les firmes pétrolières anglaises qui se positionnent et sur le rôle des troupes britanniques pour prendre le contrôle des champs pétroliers de Rumaila.*

*Ce cynisme et ces mensonges ne sont que la version policée d'une campagne de propagande menée aux Etats-Unis qui aboutit à mettre le monde cul par-dessus tête. Tuer, déplacer des centaines de milliers d'êtres humains, étrangler un pays et sa population durant 12 ans deviennent de simples moyens « pour assurer la sécurité » des Etats-Unis. Ceux qui perpétrent ce qui a été qualifié de « génocide » sont présentés comme les victimes d'un « complot terroriste international ».*

*A ce degré de contre-vérité, l'analogie avec la propagande de Goebbels, faite par une ministre allemande, touche juste. L'extrémisme religieux de milieux gouvernementaux étasuniens – qui se mesure peu en Europe – donne à cette campagne de bourrage de crâne les traits d'une croisade fanatique qui fait frémir.*

*F*ace à cela, la mobilisation antiguerre la plus massive doit se maintenir. L'échéance de mobilisation pour le samedi 22 mars traduit une conscience aiguë de l'enjeu. Le mouvement en Grande-Bretagne en a déjà pris l'initiative. Un contre-cyclone des Açores se forme. Les appels à des grèves se multiplient en Espagne, en Grande-Bretagne, en Italie. La mobilisation ne sera pas arrêtée par les premiers tirs de missiles de croisière. réd.

# La politique de la guerre

Charles-André Udry

Le 14 mars 2003, les bombardiers lourds US-B1, pour la première fois, larguaient leurs engins de mort sur les zones dites d'exclusion au Sud de l'Irak. Un pas supplémentaire est franchi vers le déclenchement imminent de l'invasion et de l'occupation de l'Irak par les forces armées des Etats-Unis.

Le 12 mars, des organisations non gouvernementales reconnues – telles que Care International, Save the Children, Christian Aid – publiaient un rapport précisant que 60% du peuple irakien sera jeté dans le gouffre de la famine en cas de conflit militaire. Or, 42% de la population a moins de 14 ans.

Suite aux sanctions décidées par l'ONU en 1991 – il est trop souvent oublié que cet embargo criminel est l'œuvre de cette ONU! – plus de 30% des enfants de 5 ans souffrent déjà de malnutrition. Une fois les quelques infrastructures encore valides détruites par les bombes « libératrices », c'est le système de distribution de l'eau qui sera interrompu. La pollution des sources produit déjà ses effets mortifères. Les « dommages collatéraux » sont quotidiens. Ce que des agences de l'ONU, telles que l'UNICEF, ont amplement démontré et ce qui a conduit un haut responsable de l'ONU, comme Denis Halliday, directeur du programme « humanitaire » de l'ONU pour l'Irak, à qualifier, de manière raisonnée, cette politique de « génocide ».

L'énoncé d'Albert Camus, « le cynisme est meurtrier », acquiert ici toute sa vigueur. Celles et ceux qui espéraient encore camoufler leur propension à cet « acte de chien » (le cynisme peut être ainsi défini), en utilisant le subterfuge d'une prise de distance face à tout « antiaméricanisme », devraient percevoir une modification dans la perception publique de ce poncif manié par les maîtres chanteurs du prêt-à-penser. Aujourd'hui, est mise en lumière la nature politique, militaire, économique, idéologique du système de pouvoirs représenté par les George W. Bush, Dick Cheney, Donald Rums-

feld. En ce sens, il y a une redécouverte, à une échelle large, de l'impérialisme. Le débat public sur l'impérialisme – des Etats-Unis ou des pays de l'UE – ne peut plus être freiné par le chantage inhérent à la formule: « Vous faites de l'antiaméricanisme primaire. » A remarquer que les staliniens tentaient, par le passé, d'utiliser le même stratagème pour neutraliser toute critique de fond au régime totalitaire en brandissant le cliché: « C'est de l'anticommunisme primaire. »

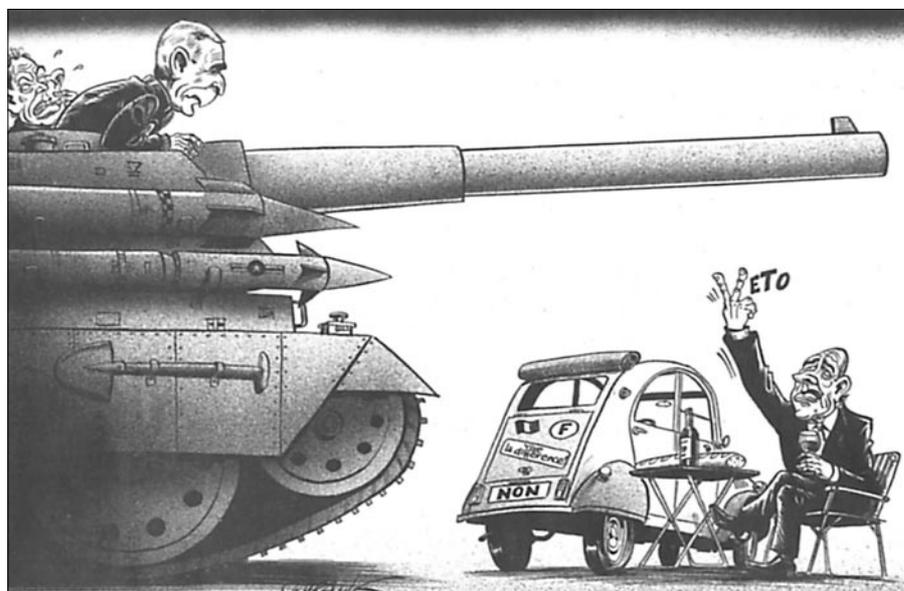
Un tournant s'est donc opéré, ces dernières semaines, dans la conscience politique d'une fraction significative de « l'opinion publique », grâce au mouvement contre la guerre. L'implosion des régimes bureaucratiques dictatoriaux (URSS...) a aussi favorisé la rupture d'un carcan idéologique: une analyse « géopolitique » sclérosée réduisant la réalité socio-économique et politique internationale à l'existence de deux « superpuissances ».

## En arrière-plan : une économie trébuchante

Cette guerre annoncée contre le peuple irakien – comme cela a été amplement explicité dans ces colonnes et dans divers documents: voir le site: [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org), textes du MPS dans rubrique Nouveau ou dans Dossier: Irak-Etats-Unis

– se déroule sur fond d'une crise économique sérieuse aux Etats-Unis. Cette dernière se déchiffre: dans les surcapacités de production au sein de l'industrie et des services (avec donc un investissement atone); dans la baisse des profits des grandes firmes, avec ses répercussions sur le cours des actions; dans un endettement sans précédent des entreprises et des ménages, qui ne sera pas longtemps compensé par la possibilité de profiter de la hausse des prix des maisons; dans un empiement très instable de produits dérivés (instruments financiers dont la valeur est déterminée par référence à des cours boursiers, des taux de changes, etc.), qui peut s'écrouler dans un mouvement de domino.

Cette crise se développe conjointement aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. *The Economist* conclut de la sorte son rapport spécial sur l'économie mondiale: « Si l'économie mondiale trébuchait, les dirigeants politiques devront agir vite. En partant d'une situation d'amples surcapacités de production à l'échelle mondiale, d'une croissance apathique qui se prolonge, sans parler d'une récession, cela pourrait déboucher sur le risque d'une déflation dans quelques pays... » (15-21 mars 2003). Ce risque déflationniste – qui ronge l'économie japonaise depuis plus d'une décennie – est de plus en plus souvent évoqué pour les Etats-Unis, dont le Produit intérieur ▶



brut (PIB) représente 31,5% du PIB mondial, alors que l'Union européenne s'en arroe 26% et le Japon 14,5%.

Dès lors, au-delà de la concurrence entre capitaux privés et des affrontements d'intérêts entre différents pays impérialistes, une concertation plus serrée entre les représentations des classes dominantes devrait être de mise. C'est du moins ce sur quoi insiste la Banque des règlements internationaux (BRI) qui trahit le sentiment d'une perte de contrôle sur les enchaînements des désordres économiques. La même préoccupation s'exprime dans l'OMC. L'*International Herald Tribune* (IHT) titre en première: « L'OMC craint le rôle de j'y vais tout seul de Bush », constatant que les Etats-Unis ont « accumulé un des pires records de violation des règles commerciales » ces derniers mois (15-16 mars 2003).

C'est dans un tel contexte qu'une fraction des cercles dirigeants américains, personnifiée par l'administration Bush, s'est engagée dans une fuite en avant. Elle s'exerce aussi bien au plan de la politique économique et sociale à l'intérieur des Etats-Unis qu'à échelle internationale. Dans un paysage aussi dévasté, les implications d'une orientation aventuriste sont multiples et en partie imprévisibles. Voilà de quoi susciter plus d'une interrogation dans les rangs mêmes de la classe dominante américaine.

### Une direction bourgeoise contestée

Rien d'étonnant que des réserves plus qu'explicites s'expriment au sein même des cercles dominants américains. La crise politico-diplomatique internationale stimule un débat ouvert, marqué par un certain alarmisme.

Ainsi, dans le dernier numéro de l'hebdomadaire économique américain *Business Week* (BW, 24 mars 2003), au milieu du dossier central intitulé « Au-delà de la guerre », on peut lire: « La première décennie du nouveau siècle commence à ressembler aux années 1970, lorsque les tumultes de la guerre du Vietnam ont assombri pour longtemps l'économie américaine. Cela pourrait aujourd'hui être encore pire qu'à l'époque. Des dirigeants de l'économie [les PDG] commencent à être inquiets car la globalisation [économique] pourrait n'être pas compatible avec une politique extérieure préventive unilatéraliste. Les capitaux, le commerce et le travail peuvent-ils circuler sans secousses lorsque la seule superpuissance du monde adopte une position aussi déroutante et menaçante. Les grandes firmes américaines trouveront peut-être sous peu qu'il

est plus difficile de fonctionner dans un contexte économique multilatéral lorsque leurs partenaires étrangers et les gouvernements perçoivent l'Amérique comme agissant en dehors des règles du droit international et des institutions internationales. »

Autrement dit, une des conditions de l'accumulation du capital – c'est-à-dire l'accroissement de la valeur du capital en transformant la plus-value en capital additionnel – à l'échelle internationale réside dans un certain degré de stabilité politique et institutionnelle, ainsi que dans des normes plus lisibles pour l'organisation des rapports interbourgeois. Or, l'orientation de l'administration Bush ébranle l'édifice.

BW l'explicite de la sorte: « Comme politique extérieure, elle est à la fois arrogante – générant à coup sûr une opposition y compris de la part des pays les plus bienveillants – et destructive, minant sans coup férir les institutions multilatérales et les accords, y compris dans la sphère économique. Pire encore, elle est mal conçue et déconcertante, rendant le monde plus incertain et dangereux, et non pas moins... Un monde divisé entre une économie multilatérale et une politique de sécurité unilatérale en fait une aire incertaine et risquée. Cela ne va certainement pas encourager la croissance économique et la prospérité. L'Administration prend le risque de transformer ce qui était annoncé à coups de trompettes comme le siècle américain en un siècle antiaméricain. »

La conduite politico-diplomatique de la préparation d'une guerre visant à envahir l'Irak a précipité, au cours des semaines passées, le début d'une crise de direction au sein des cercles dominants des Etats-Unis. Articulé à cela, s'est opéré un déplacement dans les relations interimpérialistes.

La prise de position éditoriale du *New York Times* (NYT), le 10 mars 2003, en est une des expressions: « A la question de savoir si, oui ou non, une offensive est possible en Irak sans un soutien international, nous répondons clairement: non! » Le NYT craint que la « seule alternative qu'entrevoit l'Administration américaine est soit la guerre, soit – scénario impensable – une Amérique battant en retraite ». Pour illustrer le sens d'une invasion de l'Irak sans accord du Conseil de sécurité, il est affirmé: « Le scénario évoque la façon dont, au Vietnam, l'Amérique devait détruire un village pour le sauver. »

Ce ne sont pas les objectifs les plus généraux de la politique impérialiste qui sont mis en cause, mais les voies empruntées pour les atteindre. Lorsque

se déverrouille ce genre de débat dans la classe dominante, les formules utilisées démystifient les discours gouvernementaux: « Une Amérique impériale agissant seule pour répandre la démocratie par l'épée peut être attirante pour une poignée d'idéologues neocons [c'est-à-dire néo-conservateurs, comme la garde rapprochée de Bush], mais elle n'est pas en phase avec beaucoup d'Américains – et pas avec les peuples dans le monde. » (BW, 24 mars 2003) David Ignatius – défenseur des « guerres humanitaires » – écrivait déjà en novembre 2002 que Bush ne disposait que de peu d'« alliés enthousiastes » au « sein de la grande bureaucratie qui est chargée d'appliquer la politique extérieure » (IHT, 2-3 novembre 2002). Cela s'est confirmé, entre autres, par la démission récente – accompagnée de déclarations publiques hostiles à la conduite de la politique contre l'Irak – de hauts fonctionnaires de la diplomatie, tel John Brady Kiesling.

Le renommé William Pfaff conclut un de ses papiers, placé sous la rubrique « The Irak debate », par ce constat: « Washington découvre maintenant seulement que ses efforts visant à casser ou à diviser les oppositions à ses projets sur l'Irak ont créé une opposition internationale cohérente qui n'existait pas auparavant. Elle a réduit plutôt qu'affirmer son vieux leadership. » (IHT, 11 mars 2003) L'enjeu effectif du débat au sein des « faiseurs d'opinion » et des élites américaines est bien résumé.

### Une direction risque-tout

Lorsqu'apparaît au grand jour la politique de l'équipe de George W. Bush, après le 11 septembre 2001, un trait fort ressort. Le quotidien économique français *La Tribune* (11 février 2003) le caractérisait ainsi: « Les Etats-Unis... n'entendent pas détenir un empire, mais générer et gérer des alliances, des coalitions, des allégeances. Ils ont besoin d'assurer leur prise sur le monde en affrontant des micropuissances et en refusant toute norme internationale restreignant leur liberté d'action. De fait, ils se doivent de gérer leur puissance, sa mise en concurrence, dans un monde qu'ils ne contrôlent pas et dans un isolement planétaire qui fragilise leur puissance. La politique étrangère US, qui vise à réduire cette fragilité, n'est donc pas mondiale, mais multirégionale. »

Une telle politique aboutit à exercer des pressions très fortes sur leurs alliés (on le constate avec la Turquie ou la Corée du Sud), à faire et défaire des alliances, à introduire des divisions entre des pays de l'UE ou entre l'UE et les Etats candi-

dats d'Europe de l'Est, à encercler encore plus l'économie japonaise, à pousser de façon provocatrice des pions dans l'aire d'influence de la Russie (Géorgie).

La supériorité militaire des Etats-Unis est, certes, écrasante. Elle limite encore fortement l'expression des contradictions d'intérêts entre puissances dominantes (la France ou Allemagne sont subalternes par rapport aux Etats-Unis) au plan politique, et évidemment militaire. Mais cette hégémonie de l'impérialisme américain ne peut être saisie à partir de la formule si répandue : « Nous vivons dans un monde unipolaire. »

En fait, nous nous trouvons dans une phase historique où, sur le moyen terme, doivent être refaçonnées et, dans certains cas, parachevées des zones d'influence (économique, monétaire, politique) et des alliances politiques et militaires. Le contrôle « unipolaire » (des Etats-Unis) relève d'une vue simplifiée et simplificatrice du monde présent.

Or, l'exercice de l'hégémonie des Etats-Unis, telle que conçue par l'administration Bush, nourrit des contradictions plus aiguës et accentue l'instabilité.

La primauté du capitalisme américain à l'échelle mondiale, après l'effacement de l'URSS, s'est exercée tout d'abord au travers de sa force (comme par le passé), de sa capacité d'acheter des Etats clients (cette forme de corruption qui s'allie traditionnellement à la force) et, finalement, de l'idéologie diffuse de « l'humanisme militaire » (substitut de l'anticommunisme de la période historique antérieure), adoptée avec enthousiasme par la social-démocratie gouvernementale européenne.

Sous Clinton, ce triptyque montra son efficacité lors de la « guerre du Kosovo », engagée en dehors de l'ONU, mais dans le cadre de l'OTAN, sous commandement américain, avec des armées européennes qui purent mesurer la distance les séparant – entre autres au plan des technologies militaires – des troupes américaines.

L'administration Bush, elle, a donné toute sa place à la RMA (Révolution des affaires militaires) et à la supériorité géostratégique qui en découlait. Cette prééminence transparait graphiquement dans le seul chiffre des dépenses militaires pour l'année fiscale 2003 : 400 milliards de dollars (329 milliards quand Bush assumait la présidence). Au plan de la politique internationale, ladite « doctrine de préemption », qui prend appui sur la RMA, ne signifie rien d'autre qu'une attaque militaire des Etats-Unis est justifiée si un pays ou une

organisation – ou un pays et une organisation – peut, dans un futur non précisé, être considéré par Washington comme une quelconque menace.

Cette stratégie militaire d'agression a été élaborée au cours des années 1990 par des officines conservatrices : le Center for Security Policy (CSP), le National Institute for Public Policy (NIPP) ou encore le Project for a New America Century (PNAC).

Le document fondateur du PNAC, en 1997, a été signé par Paul Wolfowitz, Dick Cheney, Donald Rumsfeld et de nombreux autres membres du Conseil de sécurité de G.W. Bush. En 1998, dans une lettre ouverte à Clinton, ces bellicistes insistaient sur un élément dont l'actualité résonne avec éclat : « *La politique américaine ne peut pas être paralysée par une insistance mal venue sur l'unanimité dans le Conseil de sécurité.* » En septembre 2000, le PNAC indiquait que déposer Saddam « offre une justification immédiate » pour « une présence substantielle des forces américaines dans la région du Golfe ». Mais le but effectif réside dans le « maintien d'une prééminence d'ensemble des Etats-Unis ».

L'arme nucléaire a aussi été élevée au rang d'une arme de l'arsenal « contre le terrorisme », comme un rapport de janvier 2001 du NIPP l'avait proposé. La mise en place d'un « système de défense par missiles », pour 2004, a été un objet d'attentions particulières du CSP et doit assurer une « domination continue complète » sur toute la planète.

Ces officines sont adossées à des firmes de l'armement qui ont connu une très forte concentration au cours des années 1990 : Lockheed Martin, Boeing, Northrop Grumman, Raytheon, etc. Elles disposent d'une force de frappe politico-économique sans précédent. Le directeur du PNAC, un des principaux auteurs du rapport fournissant les éléments de « la guerre de préemption », Thomas Donnelly, vient, par exemple, d'être engagé par Lockheed Martin. Le mariage entre des idéologues « évangélistes fondamentalistes », des animateurs de ces laboratoires de la pensée stratégique<sup>1</sup> et des représentants des groupes industriels militaires de pointe, ainsi que des milieux pétroliers, a façonné une équipe de direction bourgeoise risque-tout. Elle est perçue, aujourd'hui, comme dangereuse, sous divers angles, par des secteurs des classes dominantes.

L'utilisation de la force comme élément tout à fait prééminent est ouvertement revendiquée par l'administration Bush.

Le système de justification mis en place (« préemption ») oblige à de nombreuses oscillations quand il doit être déployé dans les institutions internationales, comme le prouvent les arguments mouvants de Bush face à l'Irak. Cela ne peut que déboucher sur un mélange d'initiatives coups de poker et d'accentuation des tensions intra et interbourgeoises. Et, étant donné les implications économiques de la guerre qui vient, un durcissement des rapports Capital-Travail deviendra un élément nouveau de la situation socio-politique aux Etats-Unis et ailleurs.

### Miser sur une victoire rapide

Pour compenser le manque d'appuis internationaux et l'inexistence d'un accord alibi de l'ONU pour sa guerre et afin de minimiser les effets politiques corrosifs sur ses alliés (Blair entre autres), la direction Bush mise maintenant sur une succession de résultats militaires et politiques rapides, performants et convaincants.

Les « armes de destruction massive de l'Irak devront être exposées à la vue du monde » (*Financial Times*, 7 mars 2003). Les services spéciaux américains devront donc faire ce que les inspecteurs de l'ONU furent prétendument incapables d'accomplir. On peut déjà anticiper les reportages sensationnels auxquels nous aurons droit par des médias américains mobilisés. Il est possible que certains se rappellent l'opération baptisée « chef-d'œuvre d'illusion », montée par la CIA, en 1964, qui permit la « découverte » de dépôts d'armes au Sud Vietnam, afin de prouver l'invasion du Sud par le Nord !

La récente présentation du drone (avions sans pilote) irakien, proche des performances technologiques des frères Wright (1903), pour reprendre une formule du *New York Times*, avait suscité des commentaires des chaînes américaines sur le danger qu'il puisse répandre des agents chimiques et bactériologiques sur l'Amérique ! Quelques carcasses de fusées et autres barriques de « produits chimiques et bactériologiques » feront donc l'affaire, quelques jours après l'invasion de l'Irak.

Silence sera fait sur les tonnes de munitions à l'uranium appauvri (DU) déversées. Par contre, les images de troupes américaines recevant roses et riz dans la ville de Bassorah, au sud de l'Irak, satureront les écrans. Quelques « erreurs », immédiatement reconnues, permettront de mieux taire les ravages effectifs parmi la population civile. La prise de Bagdad ▶

devra se faire de manière pas trop sanglante... pour les soldats américains. Et les puits de pétrole ne devront pas subir des dégâts lourds.

Une fois cette première phase militaro-propagandiste – qui devrait permettre à Bush et Blair de parader – surgiront les véritables problèmes inhérents à une société irakienne brisée et fragmentée

En contraste avec les déclarations de Bush sur la « généralisation, par effet de domino, de la démocratie dans la région », les rapports des mêmes officines qui l'inspirent se multiplient. Ils insistent sur l'instabilité « pour une très longue période » de la région (*The Guardian*, 15 mars 2003, « Pas de démocratie pour l'Irak affirment les Etats-Unis »).

Ainsi, dans le meilleur des cas, le général Tommy Franks surveillera une administration civile, dont l'une des figures de proue sera Jay Garner. C'est un des signataires du rapport, en date du 12 octobre 2000, de l'ultraconservateur Institut Juif pour les Affaires de Sécurité Nationale (JINSA)<sup>2</sup>. Il appuyait l'armée israélienne pour sa modération face au « terrorisme ». C'est un proche de Rumsfeld et de Richard Perle. Il est lié à une firme de production de missiles SY Coleman (Californie).

La « libération » par les Anglais, en 1917, des provinces qui firent l'Irak ne semble pas trop éloignée de l'invasion de Bush... mais aussi de ses suites probables.

### La guerre comme catalyseur

Des fractions des cercles dominants américains – distantes de Bush – misent, elles, sur une opération de réintégration de la France, de l'Allemagne et d'autres pays dans la reconstruction de l'Irak, pour réduire les tensions de l'avant-guerre. Cette reconstruction serait conduite, au moins en partie, par l'ONU, ne serait-ce que pour en répartir les coûts. Ainsi BW écrit : « *Savoir si les dommages infligés par une diplomatie inepte seront de longue durée et profonds dépendra de l'action magnanime de l'administration Bush et de son invitation à ces pays, qui se sont opposés à la guerre, pour aider à reconstruire l'Irak.* » (24 mars 2003)

Derrière ce genre de proposition se cachent évidemment aussi bien les négociations sur l'accès aux ressources pétrolières irakiennes (ce que TotalElfina et Villepin comprennent bien) que les contrats de reconstruction proprement dits (Bouygues ne doit pas y être insensible) ou encore les accords entre diverses firmes d'armements européennes et américaines.

Ces secteurs des élites dominantes états-uniennes mettent l'accent sur la nécessité, dans la phase présente, de reconsolider des accords qui étaient apparus sur le thème d'une prise de contrôle, plus ou moins partagée, des ressources de l'Irak. Cela était d'ailleurs sous-jacent au vote unanime de la résolution 1441 de l'ONU ; résolution qui a servi à légitimer la mise en place de la « guerre préventive » contre l'Irak. Pour cette fraction de l'establishment américain, afin de « gagner l'après-guerre en Irak, l'Amérique a besoin d'une politique extérieure multilatérale partagée par ses alliés et crainte par ses ennemis » (BW, 24 mars 2003).

Toutefois, subvenir aux frais importants – la participation aux bénéfiques est toujours susceptible d'être plus âprement négociée – d'une guerre décidée par Washington seul implique une acceptation d'une perte d'autonomie politique écrasante pour des fractions importantes des bourgeoisies européennes. Et les revenus pétroliers de l'Irak ne vont pas rapidement pouvoir assurer les financements massifs requis.

Un tournant peut donc s'initier, au travers de cette crise, dans le remodelage des conflits et des alliances internationales. L'évolution des rapports de force au sein de la classe dominante américaine en constitue un élément. Un échec politique ouvert de Blair en Grande-Bretagne pourrait avoir des implications importantes sur la dynamique d'un noyau dur de l'Union européenne. Une stabilisation de l'euro à moyen terme – dans le cadre d'une crise économique mondialisée – ouvrirait un nouveau terrain de bataille entre zones monétaires (dollar et euro). Mais rien n'est encore joué.

Les premiers contrats pour la reconstruction de l'Irak passés avec cinq firmes indiquent que la magnanimité internationalisée ne semble pas être une valeur très répandue au sein de l'administration républicaine. Parmi les heureux sélectionnés : Kellogg Brown & Root, une filiale d'Halliburton, dont Dick Cheney était le vice-président de 1995 à 2000 ; Bechtel Corp. à la tête de laquelle ont siégé le ministre de la Défense de Reagan, Caspar Weinberger, l'ex-secrétaire d'Etat George Schulz et l'ancien directeur de la CIA William Casey. Bechtel est dans le peloton de tête des financiers de la campagne électorale de Bush, élu finalement par la Cour suprême. Bechtel connaît l'Irak car, dans les années 1980, elle a servi à lui fournir des armes. Quant à Fluor Corporation, elle a des liens directs avec le Département de la défense, son vice-président, Kenneth Oscar, y a dirigé,

récemment, un programme de 35 milliards de dollars (*Wall Street Journal*, 10 mars 2003).

Ces contrats conclus par l'USAID (US Agency for International Development) ont dû être soumis à l'autorisation du Pentagone, pour « raisons de sécurité » ; ce qui a fait grincer des dents même les alliés anglais.

La guerre annoncée contre l'Irak s'inscrit certes dans une continuité réaffirmée, en 1977 et 1981, par le récent Prix Nobel de la paix Jimmy Carter : le pétrole du Golfe relève des intérêts nationaux des Etats-Unis. Le redéploiement des forces armées américaines est corrélé à la présence du pétrole et à un projet de diversification des sources qui n'enlève toutefois pas la dimension stratégique du Golfe. Quelques exemples : Somalie ; Colombie, Equateur, Venezuela ; la région de la Caspienne (avec aussi le réseau d'oléoducs Baku-Tiblissi-Ceyhan et Baku-Tiblissi-Erzurum) ; le projet d'exportation de pétrole de la Caspienne via la mer Noire (Bulgarie) et via le port de Vlora (Albanie), ce qui explique l'importance donnée au gigantesque camp militaire US au Kosovo : Camp Bondsteel ; l'Afrique du Nigeria à l'Angola.

Mais si la direction Bush, dans le cours des événements actuels et sur fond d'une relance économique qui ne cesse de se faire attendre, rencontre quelques obstacles sérieux dans la poursuite de sa politique, alors est en jeu une possible accélération de la réorganisation des rapports internationaux.

Les bourgeoisies dominantes, dans le cadre de l'indétermination et des incertitudes encore présentes sur les alliances possibles à forger et sur le remodelage des institutions internationales, sont toutefois unanimes sur un point : pour disposer d'atouts dans la compétition économique – un des éléments de la donne à venir – elles doivent chercher à affaiblir les positions des salarié-e-s.

C'est ce qui se constate dans l'Allemagne de Schröder ou la France de Chirac. Les prises de position sur une « guerre possible qu'avec l'accord de l'ONU », présentées comme pacifistes, sont utilisées pour étayer une offensive dans le domaine de la sécurité sociale, de la législation du travail ou des privatisations. – 15 mars 2003

1. Voir *Financial Times*, 6 mars 2003 ; *The Observer*, 23 février 2003 ; *London Review of Books*, 6 février 2003, article de Chalmers Johnson à propos du livre de mémoires de Daniel Ellsberg sur le Vietnam et les Papiers du Pentagone.

2. *Die Welt*, 13 mars 2003.

# Ces droits qu'on écrase

Paolo Gilardi

A plusieurs reprises nous avons abordé dans ces colonnes<sup>1</sup> un des aspects les moins mis en évidence de la guerre « sans frontières ni limites » conduite par l'administration Bush : celui de la limitation plus que rampante des droits et libertés démocratiques. Des Etats-Unis à la Grande-Bretagne, d'Allemagne en Italie, en passant par la Suisse<sup>2</sup> (sur laquelle nous reviendrons ultérieurement), l'offensive pour soumettre les droits démocratiques à la guerre de « Civilisation » bat son plein.

## Renforcer l'autorité publique

Ainsi, par exemple, aux Pays-Bas, le ministre de la Justice, le démocrate-chrétien Jan Piet Donner, vient de déposer un projet de loi qui propose d'instaurer une carte d'identité obligatoire pour l'ensemble de la population<sup>3</sup>. Selon ce projet de loi, tout individu devra décliner son identité aux policiers et à « certains fonctionnaires ». Cela devrait, selon le ministre de la Justice, « renforcer l'autorité publique et le sentiment de sécurité ».

Ce projet de loi fait suite à la décision prise par la Grande-Bretagne de rétablir l'obligation d'une carte d'identité – obligation qui avait été abolie il y a cinquante ans – au nom de la « longue guerre contre le terrorisme »<sup>4</sup>.

Le gouvernement démissionnaire des Pays-Bas a ainsi franchi un pas supplémentaire dans le contrôle social de la population. L'exigence de la carte d'identité devrait s'accompagner de sanctions pour celles et ceux qui seraient contrôlés et ne disposeraient pas d'un tel papier : une amende élevée et 60 jours de prison sont prévus.

Selon le quotidien *Le Monde*, la presse néerlandaise justifierait ce projet par la nécessité d'aligner les Pays-Bas sur les standards européens, notamment celui de la France, en matière de lutte contre « la violence » et « l'émergence du terrorisme » dans « les quartiers difficiles ».

Dirigée, en premier lieu, contre l'immigration, l'instauration de ce nouveau docu-

ment et, surtout, des contrôles d'identité par des policiers ou par « certains fonctionnaires » ont un double objectif. D'une part, cela fragilise et stigmatise toute une partie des salarié-e-s, souvent déjà précairisés – les immigrés – les soumettant à la possibilité de contrôles constants. La dimension systématique et extensible de ce type de mesures peut être appréhendée au travers du simple constat des pratiques mises en place en France par le nouveau ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. De l'autre, ces « nouvelles règles » visent à contenir et criminaliser les mouvements sociaux et les luttes directes des salariés, dans un contexte de crise économique prolongée, de montée du chômage, de licenciements, de démontage social. Voilà l'Etat fort que réclamaient certains sociaux-démocrates il y a encore quelques années.

En ce sens, le « renforcement de l'autorité » prôné par Jan Piet Donner – thème qui est repris par le nouveau gouvernement issu des élections du janvier 2003 – traduit une tendance de fond qui combine, pour assurer une relance du taux de profit (de la rentabilité et de la productivité), une fragilisation des droits sociaux, du droit du travail, etc., et l'imposition d'un ordre juridique autoritaire, dissolvant les droits civiques dans leur dimension collective (droit d'organisation, droit de manifestation, droit d'expression). Tout cela doit converger vers un accroissement aussi bien du taux d'exploitation que de réduction du salaire social.

C'est aussi sous cet angle qu'il faut comprendre le forcing opéré par le gouvernement Sarkozy-Raffarin pour fédérer par le haut les « différents courants de l'islam » en France ; opération qui, comme le soulignait l'arabisant Bruno Etienne, repose avant tout sur une concertation entre le Ministère de l'intérieur et les gouvernements algérien, marocain, tunisien. Autrement dit, la procédure adoptée est analogue à celle qui assure le contrôle et la gestion de la main-d'œuvre immigrée maghrébine vers la France. Ce dispositif est justifié à partir d'une prétendue volonté « d'inclusion » des « Eglises islamiques » répondant aux

normes dites républicaines. Cela permet au plan religieux, idéologique et politique de procéder à des exclusions répressives qui sont le pendant de la désaffiliation sociale touchant des générations entières d'anciens travailleurs immigrés maghrébins résidant en France.

## Big Brother ?

Dès lors, se pose la question des moyens pour assurer la surveillance des « groupes à risques ». La réponse est simple : renforcer des instruments de contrôle policier.

La présidence danoise de l'Union européenne a ainsi fait circuler parmi les gouvernements des pays membres un projet confidentiel de décision cadre portant sur la législation européenne en matière de protection des données. Ce projet, rendu public par l'organisation *statewatch* de défense des droits humains, constitue une rupture avec les directives en vigueur datant de 1997. Il prévoit l'obligation pour les opérateurs téléphoniques et électroniques de garder à la disposition de la justice les données sur les communications par « téléphone, téléphone cellulaire, e-mails ou fax »<sup>5</sup> pendant une période de 12 à 24 mois. La directive de 1997 prévoyait expressément 32 cas susceptibles d'être invoqués pour permettre à l'administration ou à la police d'accéder aux données. La liste actuellement proposée a été élargie ; elle comporte des cas de figure très peu précis tels que le « légitime soupçon » (art. 2.a., al. 9). Cela permet la marge d'interprétation.

Actuellement soumis aux différents gouvernements, le projet de loi cadre européenne devrait faire l'objet d'une décision – contraignante pour l'ensemble des Etats membres – au courant de l'année 2003. Elle devrait entrer en vigueur au premier janvier 2004. De plus, d'autres propositions européennes, mises en consultation, visent à définir le cadre d'une collaboration en matière de données avec le FBI.

C'est sans conteste aux Etats-Unis que les projets de surveillance de la popula- ▶

tion sont les plus avancés. En adoptant le *Homeland Security Act* en novembre 2002, le Congrès n'a pas seulement institué une nouvelle agence de la sécurité forte de 170 000 employés privés des droits syndicaux les plus élémentaires<sup>6</sup>. La loi américaine contient également une disposition qui donne le feu vert à un projet baptisé TIA, à savoir *Total Information Awareness* (« prise de conscience totale de l'information »)<sup>7</sup>.

Placé sous la responsabilité du Pentagone, le projet a été conçu et est dirigé par un militaire au passé sulfureux, John Poindexter. Ainsi que le rappelle le *New York Times*, c'est lui qui eut, sous l'administration Reagan « la brillante idée de livrer des missiles à l'Iran pour obtenir la libération des otages [le personnel de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran avait été pris en otage dès le 5 novembre 1979] et qui avait procédé illégalement au financement de la contre-révolution au Nicaragua »<sup>8</sup>.

Fort de ce passé, Poindexter se trouve à la tête d'un projet dont le but est de développer de puissants ordinateurs aptes à stocker, analyser et comparer toutes sortes de données concernant les citoyens. Il s'agit de pouvoir surveiller l'ensemble des données générées aux Etats-Unis au cours des manifestations les plus courantes de la vie quotidienne, telles que prescriptions médicales, reçus de distributeurs de billets de banque, tickets de parking ou de péages routiers, certificats universitaires, billets d'avion, reçus de cartes de crédit, permis de conduire, bordereaux de versement des caisses maladie, actes de divorce, etc. Leur connexion-comparaison devrait permettre de définir des modèles de comportements dangereux, suspects ou déviants.

Avec un budget de 250 millions de dollars, le projet est censé, ainsi que l'écrit le *New York Times*, permettre à Poindexter de « réaliser un rêve vieux de vingt ans : celui de pouvoir mettre son nez dans tout acte, public ou privé, de tout citoyen américain ». On atteint ici, d'après le quotidien britannique *The Guardian* « un niveau de surveillance et de contrôle

des simples citoyens qui n'a pas de précédent et qui n'était tout simplement pas possible avant l'ère digitale »<sup>9</sup>.

### Articuler les oppositions

De nombreux mouvements de défense des droits civiques se sont manifestés tant en Europe qu'aux Etats-Unis pour désapprouver la mise en place de ces mesures. De leur côté, des secteurs non négligeables des syndicats américains<sup>10</sup> ont clairement pris position contre les atteintes aux droits sociaux et syndicaux au nom de la guerre contre le terrorisme. En effet, à l'occasion de la grève des dockers dans quelque 28 ports de la côte Ouest des Etats-Unis, en automne 2002, la présidence Bush a invoqué le *Taft-Hartley Act* (adopté en 1947) pour contraindre les dockers à reprendre le travail au nom de la mise en danger de l'économie nationale américaine.

Le vice-président de la républicaine-conservatrice Heritage Foundation<sup>11</sup> explique avec clarté que « cette nouvelle agence [la toute nouvelle Homeland Security Agency] et la guerre au terrorisme constituent l'ordre du jour conservateur jusqu'aux élections [de 2004] »<sup>12</sup>. Il ajoute que « asseoir la prééminence des droits des employeurs sur ceux des syndicats, garantir qu'aucun quota de race et de sexe ne viendra interférer dans le recrutement [c'est la mise en question de la discrimination positive] et empêcher les tentatives d'appliquer les lois sur les salaires constitueront une grande partie de la discussion »<sup>13</sup>.

Le lien entre politique intérieure et politique extérieure ressort ici avec force. L'impérialisme américain, au travers de la guerre en Irak, vise non seulement à conforter son emprise sur des ressources énergétiques décisives pour les décennies à venir, mais aussi à modifier encore plus les rapports de force en sa faveur face à des concurrents économiques actuels ou à venir (les principaux pays de l'Union européenne, demain un possible pôle en Asie autour du Japon-Corée du Sud-Chine). Dans ce but, l'hégémonie militaire est centrale. Une juridiction modelée

et appliquée à partir des diktats de Washington est un complément nécessaire. Car, pour affirmer leur hégémonie, les cercles dirigeants états-uniens doivent, d'une part, endiguer toute montée revendicative face à une politique antisociale brutale aux Etats-Unis même et, d'autre part, utiliser un « droit fait sur mesure » qui leur assure un « statut d'exception », statut qui a été, à chaque fois, revendiqué par la puissance impérialiste visant à l'hégémonie au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

C'est en appréhendant les diverses facettes de cette politique impérialiste que prend sens une convergence entre les revendications ayant trait aux droits démocratiques – telles que celles avancées par le mouvement associatif comme par le mouvement syndical – et le mouvement antiguerre, dont la tonalité anti-impérialiste est renforcée par le délitement des prétextes invoqués par Bush pour déclencher sa guerre contre le peuple irakien. ■

1. Voir sur notre site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org), rubrique Archives, les articles sur ce sujet parus dans *à l'encontre*.

2. Voir à ce sujet sur le site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org) « Davos : les droits démocratiques ne sont pas négociables », Mouvement pour le socialisme, 21 janvier 2003, rubrique Nouveau.

3. *Le Monde*, 18.12.2002.

4. 1500 associations se sont coalisées au Royaume-Uni pour combattre cette décision du gouvernement Blair.

5. Texte rendu public par [statewatch.org](http://statewatch.org), sept. 2002.

6. Voir à ce propos sur notre site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org) ainsi que notre article « La guerre sur tous les fronts » paru in *Services publics*, les nouvelles du 20.12.02.

7. Texte complet du projet TIA sur [usinfo.gov.org](http://usinfo.gov.org).

8. *New York Times*, 14.11.02, « You are a Suspect », W. Safire.

9. *The Guardian*, 3.12.02, « Big Brother Will be Watching », S. Goldenberg.

10. Voir notre site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org) et note 6.

11. Fondée en 1973, cette fondation annonce elle-même la couleur sur son site en affirmant « promouvoir des politiques conservatrices basées sur les principes de la libre entreprise, de la limitation des pouvoirs gouvernementaux, de la liberté individuelle, des valeurs traditionnelles américaines et d'une défense nationale forte et crédible ».

12. *Houston Chronicle*, 20.6.2002.

13. Id.

# Quelles voies pour la libération de la Palestine historique ?

La victoire du Likoud d'Ariel Sharon à l'occasion des récentes élections israéliennes et la formation par par l'assassin de Sabra et Chatila d'un gouvernement opposé même à l'existence d'un Etat palestinien croupion ne peuvent que renforcer le cours engagé, ouvertement depuis deux ans et demi, par l'Etat sioniste : écraser et étouffer la population palestinienne de Cisjordanie et de Gaza, et mettre en place, de ce fait, un projet de déportation graduelle.

C'est dans les situations tragiques, au moment où tout « espoir d'une solution » semble ruiné, que ressurgissent, par nécessité, des discussions. En Palestine, il porte non seulement sur l'alternative à la politique de l'actuelle l'Autorité palestinienne (voir à ce propos l'article d'Edward Saïd intitulé « Impératifs urgents », publié sur le site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org)), mais sur les objectifs politiques à long terme de la lutte de libération nationale palestinienne. En outre, le mouvement antisioniste en Israël, certes très marginal, est contraint à reprendre des débats intrinsèques à sa difficile posture au sein même de l'Etat sioniste.

Ces réflexions, ces polémiques concernent celles et ceux qui soutiennent le mouvement de libération palestinien et qui s'opposent à la politique de l'Etat sioniste. En effet, au-delà des actions urgentes de soutien, des campagnes d'explication, une solidarité raisonnée sur le long terme ne peut se nourrir de la seule dénonciation des crimes de la politique de Sharon. De même, elle ne peut pas manifester une myopie, pour ne pas dire un aveu-

glement, sur ce qu'est l'Autorité palestinienne, sur sa politique, sur la corruption d'une grande partie de ses composantes. Comprendre n'a jamais affaibli un mouvement de solidarité. Par contre, l'aveuglement émotionnel l'a souvent conduit, assez vite, au désarroi.

## Un « Etat palestinien indépendant »

Ghada Karmi, Palestinienne, auteure d'un remarquable ouvrage – « *In Search of Fatima. A Palestinian Story* » (Verso, octobre 2002) –, faisait remarquer récemment : « En 1993, lorsque les Accords d'Oslo furent signés, dominait l'idée que la création d'un Etat palestinien indépendant n'était qu'une question de temps. Même si les Accords d'Oslo n'exprimaient pas ouvertement cette idée et n'indiquaient aucune date limite pour sa concrétisation, cela n'empêcha pas la majorité des Palestiniens de penser que c'était le cas. »

Les efforts de la diplomatie des Etats impérialistes de l'Union européenne, et diverses initiatives des Etats-Unis, ont participé à renforcer cette perception.

Or, dix ans plus tard, alors que la situation des masses palestiniennes s'est encore aggravée, que l'Autorité palestinienne semble être une souris dans les pattes du chat israélien, la position officielle de Yasser Arafat et de l'OLP reste : un « Etat palestinien indépendant », dont les contours, la distribution spatiale (colonies juives, axes routiers de surveillance, etc.), la structure restent dans le flou le plus complet.

Que cette revendication d'un Etat palestinien corresponde à une aspiration générale de la population palestinienne, cela est plus que compréhensible.

Mais, comme le remarque Ghada Karmi, dans la revue libanaise « Al-Adab » : « Un Etat palestinien indépendant, tel qu'il pouvait être imaginé en 1993, n'est pas viable. »

La perspective de la création d'un Etat palestinien, à côté de l'Etat israélien, a commencé à se matérialiser en 1974 lorsque le Conseil national palestinien (CNP) prit la décision de créer une « autorité » dans une partie quelconque de la « Palestine libérée ».

Plus tard, cette « autorité » est devenue synonyme d'Etat palestinien. L'Autorité palestinienne actuelle est, de ce point de vue, la suite de cette décision ; quand bien même le contexte présent est fort éloigné de celui qui prévalait en 1974. Par étapes, depuis cette date, Yasser Arafat a donné comme fondement territorial à cet Etat palestinien indépendant : la bande de Gaza et la Cisjordanie, avec Jérusalem-Est comme capitale de ce potentiel Etat indépendant. En 1976, la Ligue arabe a accepté l'OLP et « l'autorité palestinienne » comme représentant un Etat. Dès lors, la Palestine est devenue un Etat membre de la Ligue arabe.

Douze ans plus tard, en novembre 1988, réuni à Alger, le Conseil national palestinien va accepter formellement l'existence de deux Etats indépendants séparés : l'Etat palestinien d'un côté et l'Etat israélien de l'autre.

Quatre ans après les Accords d'Oslo, en 1997, Yasser Arafat annonçait qu'il déclarerait un Etat palestinien indépendant le 4 mai 1999, quelles que soient les circonstances. Et, depuis lors, la direction Arafat réitère cette option. Même si les frontières de cet Etat n'ont jamais été définies, même si les négociations de Camp David et de Taba, en 2000-2001, n'ont abouti à aucune décision concrète.

On se trouve donc dans une situation paradoxale. D'un côté, il semble que l'objectif d'un Etat palestinien indépendant reste à l'ordre du jour, même s'il possède les caractéristiques d'un ovni. Et, de l'autre, la politique de l'Etat sioniste a abouti à transformer la bande de Gaza et la Cisjordanie, après plus de trente ans de colonisation systématique et de destructions planifiées, en un « territoire » rendant de moins en moins crédible toute perspective de cet Etat palestinien indépendant, qui côtoierait Israël. Autrement dit, tout a été fait par la direction sioniste pour qu'au plan social, économique, sécuritaire, ne puisse exister qu'un fantôme d'Etat palestinien indépendant.

C'est à partir de cette réalité qu'est relancé un débat sur la définition de perspectives à long terme – un Etat unique démocratique et laïque ? un Etat démocratique et laïque binational ? une Confédération d'Etats à l'échelle régionale ? – aussi bien dans des secteurs palestiniens que parmi des forces politiques antisionistes, certes restreintes au plan quantitatif, en Israël.

## Quelles perspectives pour des antisionistes ?

La revue antisioniste « *Between the Lines* » a publié un dossier regroupant des contributions qui reflètent les débats traversant les courants socialistes et internationalistes au sujet des perspectives à défendre dans le cadre du « conflit israélo-palestinien ».

Ce dossier est partagé en deux parties. La première regroupe trois contributions. Il s'agit d'abord d'une brève critique formulée par Paul Flowers à la

position défendue par Martin Thomas, qui se prononce pour « la solution de deux Etats » : dans le sens d'une autodétermination (qui implique le droit et la possibilité pour une nation de constituer un Etat propre) des deux « nations » en Israël et en Palestine (Palestiniens et Juifs) qui se concrétiserait par la formation de deux Etats. Paul Flowers est historien, socialiste. Il est membre du comité de rédaction des revues radicales « *Revolutionary History* » et « *New Interventions* ». Il est pour sa part favorable à un « Etat laïque et

démocratique ». Martin Thomas lui répond sous la forme de huit brèves thèses. Puis, Moshe Machover intervient dans ce débat en exposant sa position, qui était celle défendue par le Matzpen, une organisation socialiste internationaliste israélienne dont Machover a été l'un des fondateurs. Machover met l'accent sur la transformation socialiste du Moyen-Orient comme condition nécessaire pour une solution aussi bien pour la population de Palestine que pour celle d'Israël.

La seconde partie de ce dossier consiste en un entretien conduit par Tikva Honig-Parnass, rédactrice de « *Between the Lines* », avec Eli Aminov, membre de l'ancienne Ligue communiste révolutionnaire (Matzpen trotskyste). Aminov a récemment créé en Israël le Comité pour une république démocratique. Il défend le point de vue d'un Etat démocratique et laïque.

Nous reviendrons sur ce thème en proposant des contributions élaborées par des Palestiniens et Palestiniennes. – Réd.

## 2. La solution de deux Etats

**Martin Thomas**

1. « Deux Etats » signifie l'autodétermination pour deux nations en Israël/Palestine.

2. Il est regrettable qu'il ne soit pas possible de diviser de manière égale la région et ses ressources. Mais c'est un problème général dans le monde. L'autodétermination pour différentes nations signifie que ces dernières obtiennent des territoires différents, avec des ressources très différentes, selon des tracés décidés par des guerres, des conquêtes, des déplacements de population, etc. qui ont eu lieu au cours des dernières décennies, voire des derniers siècles ou millénaire. Evidemment, nous sommes partisans de la plus grande entité territoriale et indépendance possible pour l'Etat palestinien, et favorables à des réparations et aides pour soutenir les Palestiniens.

3. Pour nous, l'autodétermination n'est pas une fin en soi, ni une solution complète. Nous ne voulons pas un monde marqué par des frontières nationales. L'autodétermination fait partie d'un programme visant à unir les travailleurs de différentes nations, afin d'aider à la constitution d'une classe ouvrière unie à l'échelle mondiale, ainsi qu'une république des travailleurs unie à l'échelle mondiale également.

Mais il doit s'agir d'une union libre, et non pas d'une union prenant la forme d'une nation qui en étouffe une autre. Nous sommes favorables à une Europe

unie. Nous ne proposons pas pour autant l'intégration de la France et de l'Allemagne dans un seul Etat.

4. « Une partition renforcerait les tendances de plus en plus réactionnaires... », écrit Paul Flowers. La partition est un fait depuis 1948 au moins, et depuis plus longtemps par certains points de vue. Mais c'est une « partition » unilatérale... les Juifs israéliens ont eu leur Etat, alors que les Arabes palestiniens vivaient tout d'abord sous le joug de la Jordanie et de l'Egypte, puis sous celui de l'occupation israélienne. Eliminer le joug qui pèse sur les Arabes palestiniens [par la constitution d'un Etat palestinien] constituerait un grand appui en faveur la démocratie ainsi que d'une politique socialiste en Israël.

5. La seule manière d'abolir cette « partition » serait une unification forcée du territoire de la Palestine. Forcée par qui ? La manière la plus faisable d'y parvenir consisterait en fait en une expansion chauviniste israélienne, afin de réunir ce territoire au sein d'un « Grand Israël ». Cela ne serait pas une solution pour le problème des droits nationaux des Palestiniens – même si un « Grand Israël » était un Etat laïque, avec une démocratie parlementaire, avec des droits individuels totalement égaux pour ses citoyens arabes, ce qui, bien entendu, ne serait pas le cas après une telle conquête.

De même, un Etat unifié par une conquête arabe d'Israël ne résoudrait pas la question nationale, même si les habi-

tants juifs qui resteraient disposeraient de droits individuels.

6. La « Partition » n'est qu'un autre mot pour le droit à la séparation. Est-ce que la « partition » du Royaume-Uni d'avant 1920, afin de créer un Etat irlandais indépendant, était réactionnaire ? Si une majorité des Ecossois se prononçait fortement pour l'indépendance, est-ce que la « partition » de la Grande-Bretagne, afin de leur permettre d'en jouir, serait réactionnaire ? Est-ce que la partition du Sri Lanka afin de permettre l'autodétermination des Tamouls serait réactionnaire ?

7. Nous voulons que chaque Etat soit tel qu'il permette à « tous ses habitants de vivre [en son sein], où aucune nationalité ou religion ne bénéficierait d'un traitement privilégié ou ne serait discriminée ». Nous sommes favorables à deux Etats, l'un israélien-juif, l'autre palestinien-arabe qui soit, comme tout Etat dans le monde, aussi démocratique et laïque que cela est possible. Nous sommes aussi pour le droit à l'autodétermination nationale.

8 Nous sommes pour le socialisme. La « réponse » au conflit israélo/juif – palestinien/arabe consistant à unir les deux nations en un seul Etat ne pourra être réellement une solution que lorsque les antagonismes nationaux se seront à ce point dissous qu'ils ne constitueront plus un problème majeur. Pour aider à leur dissolution, nous avons besoin d'un programme démocratique qui tienne compte du droit à l'autodétermination des deux nations. ■

# 1. Pour un Etat laïque et démocratique

**Paul Flewers**

Après avoir lu votre article sur Israël, mis à disposition sur votre site *www.workers.liberty.org*, je pense que vous passez trop rapidement par pertes et profits l'idée d'un Etat démocratique et laïque pour résoudre le problème d'Israël et des Palestiniens. Vous considérez cette proposition soit comme un plan utopique, soit comme un appel à la démolition militaire d'Israël par les Etats arabes voisins. D'une manière ou d'une autre, ce n'est pas pour vous une solution et vous vous prononcez pour une solution de deux Etats, un Etat israélien à côté d'un Etat palestinien.

Dans les conditions présentes, une « solution » de deux Etats signifierait que les Palestiniens n'obtiendraient que quelques parties de territoire, les mor-

ceaux qu'ils contrôlent, plus peut-être quelques autres.

Plus important, une partition renforcerait les tendances de plus en plus réactionnaires en Israël – des tendances fondamentalistes, de type fasciste, qui se développent tant au sein du judaïsme que de l'islam.

Cela creuserait encore plus profondément les divisions entre Juifs et Palestiniens et alimenterait des logiques d'exclusion au sein des deux Etats, avec des conséquences terribles pour celles et ceux qui ne « s'intègrent » pas dans ces moules : les citoyens arabes israéliens, les chrétiens, etc.

Une partition est une solution régressive. La partition de l'Irlande a conduit à la formation, au sud comme au nord, de sociétés dirigées par des prêtres et des

pasteurs. La partition de l'Inde a conduit à d'énormes massacres et à une tension permanente entre l'Inde et le Pakistan. Des conséquences réactionnaires similaires suivront la partition d'Israël et l'établissement d'un Etat palestinien. [...]

Aussi « utopique » qu'elle puisse paraître, l'idée d'un Etat démocratique et laïque est cependant une idée raisonnable. Elle signifie que tous les habitants puissent vivre dans un seul Etat, où aucune nationalité ou religion ne bénéficierait d'un traitement privilégié, ou ne serait discriminée. En bref, l'exigence qu'Israël se comporte comme une vraie république bourgeoise.

Cela semble utopique ? Mais est-ce que l'idée de socialisme n'apparaît-elle pas également comme « utopique » en ce moment ? Cela ne nous empêche pas de nous battre pour elle. ■

# 3. Un Moyen-Orient socialiste et unifié

**Moshe Machover**

Laisse-moi te dire tout d'abord, cher Paul Flewers, que je suis d'accord avec ta critique de la « solution des deux Etats » adressée à Martin Thomas. Cette solution réclame aujourd'hui la création d'un Etat palestinien aux côtés de l'Etat israélien. Tu as raison en mettant en relief que cela serait une solution réactionnaire.

En fait, cela reviendrait à créer une sorte de bantoustan [territoire délimité sans souveraineté effective attribué à une dite ethnie par le régime d'apartheid sud-africain]. En fait, étant donné l'actuel déséquilibre des rapports de force – ce qui malheureusement ne changera probablement pas de sitôt – et l'état de corruption extrême de la direction palestinienne [Autorité palestinienne], « tout type de scénario de ce genre » aboutirait en pratique à une machination réactionnaire et oppressive dont les Palestiniens seraient les principales victimes. Mais les travailleurs israéliens, aussi, seraient

indirectement les perdants dans la mesure où une nation qui en opprime une autre ne peut pas être elle-même libre. Cela vaut non seulement pour le scénario des deux Etats, mais pour toute construction concevable dans les circonstances présentes.

## Revendications immédiates... et à long terme

A partir de là, ma conclusion, c'est que nous, socialistes, devrions résister à la tentation de réclamer toute « solution à court terme ». Dans la mesure où aucun débouché juste, démocratique ou progressiste n'est possible « dans le court terme », nos revendications immédiates doivent se limiter à des questions fondamentales, de principe : 1° retrait immédiat de l'armée israélienne de tous les territoires occupés ; 2° reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination nationale ; 3° droits individuels égaux pour toute personne de tout groupe « ethnique » ; 4° reconnaissance du droit des réfugiés palestiniens – au

même titre que pour toutes les victimes des nettoyages ethniques – d'être rapatriés.

Evidemment, nous devons vraiment avoir conscience qu'il n'est pas du tout probable que les revendications 3° et 4° soient satisfaites à court terme. Pour ce qui a trait aux revendications 1° et 2°, dans la mesure où elles seraient appliquées à court ou moyen terme, pratiquement il en résulterait une construction de type deux Etats, autrement dit un bantoustan palestinien placé sous l'hégémonie oppressive d'Israël. Mais, dans ce cas de figure, nous pourrions dénoncer ce résultat sans nous trouver empêtrés dans le fait de s'être battus pour cette option.

Simultanément, c'est notre devoir en tant que socialistes d'exiger une solution à long terme que nous considérons comme juste ; évidemment, en pointant le doigt sur le fait que c'est précisément une perspective à long terme qui réclame des changements radicaux. C'est une orientation pour laquelle il vaut la peine de se

battre, mais qui ne possède pas une faisabilité à court terme.

### Comment interpréter « Etat démocratique et laïque » ?

C'est ici que je marque ma différence avec toi. La revendication d'un Etat démocratique et laïque n'assure pas une telle solution. Tout d'abord, laisse-moi te dire que cette revendication, dans son essence et son intention, relève du nationalisme. Cela est partiellement camouflé derrière l'adjectif laïque. La revendication dans l'extension complète de sa formulation est la suivante : « pour une Palestine démocratique, non confessionnelle où chrétiens, juifs et musulmans puissent vivre et exercer leur culte sans discrimination ». Cette revendication a été conçue par le Fatah, le principal groupe membre de l'OLP [Organisation de libération de la Palestine] dans les années 1960. Le sens en a été expliqué en détail – dans un article du journal du Fatah, le 19 janvier 1970 – par Nabil Shaath<sup>1</sup>, un des principaux idéologues du Fatah, qui est un des familiers les plus en vue de l'Autorité palestinienne corrompue d'Arafat. C'est de cette source que je tire la formulation complète de la revendication.

Si on fait un examen attentif et si on lit les explications détaillées de Nabil Shaat, on réalise qu'il s'agit là d'un stratagème idéologique habile afin de redéfinir la question en tant que religieuse et confessionnelle. Selon cette vue élaborée, il n'y aurait soi-disant qu'une véritable « nationalité » partie prenante du conflit : le peuple palestinien, qui est un élément de la grande nation arabe (je reviendrai sur cela plus tard).

Les Juifs israéliens, selon cette formulation, ne constituent pas une nationalité mais un groupe religieux. Shaat rejette explicitement le « *terme binational et [considère] la dichotomie arabe-juif comme ne faisant pas sens* ». Selon lui, dans tous les cas les Juifs qui viennent d'Orient – et qui étaient alors majoritaires parmi les Juifs israéliens, mais qui ne le sont plus suite à l'émigration massive en provenance de Russie – sont arabes du point de vue de la nationalité, que cela leur plaise ou non. Or, à ma connaissance, la vaste majorité d'entre eux rejeterait avec fermeté cette idée.

Ainsi, comme il ressort clairement des explications de l'un des inventeurs de cette revendication [Shaat], ce qui est prescrit est la création d'une Palestine qui serait arabe au sens national et « *qui serait une partie de la [grande] patrie*

*arabe et ne serait pas un autre Etat étranger en son sein* ». Dans ce cadre, les Juifs israéliens seraient simplement reconnus comme l'une des trois confessions religieuses et pourraient « *exercer leur culte sans discrimination* ».

Il relève d'une pratique courante chez les nationalistes de trouver un arrangement qui leur convient au plan idéologique en déniait l'existence de la nation rivale. Cela se passe partout. Les nationalistes israéliens ont emprunté cette direction. Ils ont dénié jusqu'à l'existence même de la nationalité palestinienne, dénégation qui pourtant ne peut plus être maintenue aux yeux de toute personne raisonnable. Malheureusement, dans l'histoire, cet exercice idéologique n'est pas mis en pratique par les seules nations oppresseuses, mais aussi par les opprimés eux-mêmes. Cela leur procure une solution apparemment facile à leurs problèmes sur le plan imaginaire, alors que les solutions réelles sont très difficiles.

### Un Etat binational ?

Mais les socialistes ne devraient pas emprunter de telles voies. Il va de soi que nous ne devons pas avaler la propagande nationaliste de manière acritique, même lorsqu'elle est le produit d'une nationalité opprimée. Nous devons commencer par reconnaître que le problème en Palestine-Israël est avant tout un problème national, exacerbé par des tendances sous-jacentes religieuses hostiles.

Une Palestine démocratique ne devrait pas être simplement laïque mais binationale. Dès lors, tu pourrais poser la question : pourquoi ne pas avancer la revendication d'une Palestine binationale – en lieu et place de laïque –, démocratique, comme solution à long terme ?

Selon moi, de sérieuses objections existent face à cette orientation. Tout d'abord, bien qu'une Palestine binationale, à la différence d'un Etat purement laïque, reconnaisse l'existence d'une nation israélienne – et dès lors soit plus acceptable d'un point de vue progressiste –, elle impose une division des citoyens et citoyennes selon une ligne de partage (bi)nationale, ignorant tous les « autres » qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'identifier avec l'un ou l'autre des deux groupes nationaux, et les contraignant à le faire afin de jouir d'un statut égal.

Ensuite et de façon plus fondamentale, je pose la question : pourquoi la Palestine ? Mon point de vue est qu'une frontière imposée par la solution des

deux Etats ne serait pas seulement une séparation réactionnaire. Les divisions actuelles du monde arabe le sont aussi. La grande nation arabe – une nation en situation de devenir, *in statu nascendi*, avec une histoire commune, des langues et des cultures similaires mais avec beaucoup de différences locales – a subi une partition artificielle, largement selon les intérêts impérialistes, au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. La partition la plus récente, lorsque le Liban a été arraché à la Syrie, a été imposée par les Français en 1926. La division de la Palestine cis-jordanienne (appelée plus tard simplement Palestine et maintenant Israël) et de la Palestine transjordanienne fut mise en œuvre seulement en 1923 par un certain Winston Churchill. Il était le secrétaire aux affaires coloniales du gouvernement de Stanley Baldwin<sup>2</sup>. Il a finalisé cette opération en 1928 dans le but de conforter le protégé de la Grande-Bretagne, Amir Abdallah – plus tard Abdallah I<sup>er</sup> de Jordanie, grand-père du roi actuel Abadallah II –, que les Britanniques avaient ramené du Hedjaz<sup>3</sup> dans la péninsule Arabique. Les Britanniques ont réussi, grâce à lui, après que son frère aîné Fayçal, qu'ils ont tenté d'imposer comme roi de Syrie, fut expulsé par les Français. Fayçal s'est vu donner l'Irak.

Ainsi, on le voit, ces frontières ne sont pas plus vénérables ni moins artificielles que la frontière de l'Irlande du Nord (que tu rejettes dans ta critique à Martin Thomas).

### L'Orient arabe et la question nationale palestinienne

La question nationale palestinienne est intriquée avec la question nationale de l'Orient arabe, dont l'essentiel forme la nation arabe, divisée en sous-nationalités locales. D'ailleurs, la langue arabe établit une distinction claire entre ces deux niveaux de nationalité. La nation arabe renvoie au terme *kawmah*, alors que les sous-groupes locaux [régionaux] sont dénommés *shaab*. La nation arabe fait face à la même tâche historique d'unification qui, sur la durée, a été récemment accomplie en Europe, à l'exception de l'Irlande. L'Italie a été l'avant-dernière à forger son unification ; l'Allemagne vient de le (re)faire il y a quelques années [unification de la RFA et de la RDA].

C'est dans un tel contexte historique que le problème palestinien-israélien doit être envisagé. Evidemment, il n'y a pas la plus petite chance qu'une unification

nationale arabe se produise – pour ne pas parler d’une unification progressiste – sans une transformation économique, sociale et politique radicale de l’ensemble de la région. Mais la même chose est aussi vraie pour ce qui a trait à une Palestine vraiment démocratique. Il n’existe pas la plus petite chance que les rapports de force se modifient suffisamment en faveur du peuple palestinien sans une telle transformation régionale. Confronté directement aux Palestiniens et faisant face à un Orient arabe aux régimes politiques réactionnaires, un Orient arabe faible et divisé, l’Etat d’Israël sera toujours beaucoup trop fort et donc capable d’imposer ses solutions oppressives.

Dès lors, si une Palestine indépendante et démocratique – que ce soit les 27 000 km<sup>2</sup> de la Palestine historique ou les quelque 6200 km<sup>2</sup> de Cisjordanie et Gaza – et un Orient arabe unifié présupposent, dans tous les cas, des conditions telles que nous les avons indiquées, pourquoi devrions-nous nous faire les avocats d’une « Palestine indépendante et démocratique » ?

Je réponds : pensez grand. Et « *parce que les grands Etats procurent des avantages indéniables aussi bien du point de vue du progrès économique que des intérêts des masses, et, en outre, ces avantages augmentent avec la croissance du capitalisme* » (Lénine, *Thèses sur la révolution socialiste et le droit des nations à l’autodétermination*, 1916). Même pour une fois, je dois l’admettre, Lénine avait absolument raison.

### Les frontières dans une fédération

Entre nous soit dit, tu peux envisager un de ces « avantages » en ce qui concerne l’Irlande. La question de la frontière

[nord-sud] est beaucoup plus facile à résoudre dans le cadre de l’Union européenne dont l’Irlande et le Royaume-Uni sont tous deux membres, transformant cette question épineuse de frontière en une frontière « interne » au sein de l’Union européenne.

Avant l’Union européenne, il n’y avait que deux options : l’Ulster, l’Irlande du Nord incorporée au Royaume-Uni ou son intégration complète à la République d’Irlande. La première solution était inacceptable d’un point de vue progressiste pour la raison qu’elle impliquait l’acceptation de l’hégémonie et de l’oppression Orange<sup>4</sup>. La seconde était préférable, mais seulement comme moindre mal, dans la mesure où l’intégration à un Etat dominé par un clergé catholique papiste (la République d’Irlande) est inacceptable par la communauté protestante du nord.

Un Etat indépendant de l’Irlande du Nord représente une impasse. Mais au sein de l’Union européenne, toutes sortes d’autres scénarios deviennent possibles, y compris une Irlande du Nord semi-indépendante aussi bien face au Royaume-Uni qu’à la République d’Irlande, mais, comme tous deux, membre de l’UE. Dans une telle perspective, pourquoi quelqu’un devrait, alors, porter plus d’attention à cette frontière qu’à celle séparant la Hollande de la Belgique, que l’on peut traverser sans même s’en rendre compte ?

Les questions nationales en Irlande et en Palestine/Israël sont certes très différentes sous divers aspects. Et il est dangereux pour quelqu’un qui est familier d’un de ces problèmes d’appliquer des solutions analogiques qui seraient valables pour l’autre. Mais une vérité d’ordre général, qui s’applique donc par-

tout, c’est qu’une frontière intérieure au sein d’une fédération ou d’une union d’Etats est quelque chose de très différent, aussi bien au plan symbolique que dans les faits, qu’une frontière internationale divisant deux Etats souverains complètement séparés.

Au sein d’une Fédération (ou d’une Union confédérale de l’Orient arabe), il serait possible de trouver une solution démocratique progressiste aux problèmes nationaux particuliers de la région, y compris celui des Palestiniens-Israéliens. Et ce dernier pourrait être résolu sans prétendre que la nation israélienne juive est juste une communauté religieuse confessionnelle. Elle peut être, sans problème, démocratiquement traitée en tant que ce qu’elle est aujourd’hui : une nation.

Le peuple palestinien pourrait recouvrer tous ses droits et détenir le droit de gérer ses affaires – au même titre que d’autres peuples arabes dans le cadre d’une Fédération ou d’une Union confédérale arabe<sup>5</sup> – et non pas être enfermé dans un bantoustan tracé par les Israéliens. Ce peuple serait un partenaire égal aux autres dans une telle confédération ou Etat fédéral.

Pour ce qui concerne les Israéliens, comme les autres nations minoritaires vivant dans la région (les Kurdes ou les Soudanais du sud), ils devraient être invités à s’intégrer eux-mêmes dans cette confédération, sur la base d’une libre autodétermination.

Cela pourrait être avantageux pour les deux côtés et ce serait une folie pour les nations minoritaires de le refuser. Nous, comme socialistes, nous devrions certainement les encourager à ne pas manifester un tel refus. ■



1. Nabil Shaat, né en 1938, a été dès 1994 ministre de la planification et de la coopération internationale de l’Autorité palestinienne. Il a été élu en 1996 à l’Assemblée législative palestinienne. Il a précédemment travaillé pour de nombreux gouvernements, entre autres l’Algérie et l’Arabie saoudite. Il a fait ses études universitaires aux Etats-Unis. – Réd.

4. Par référence à la domination du roi protestant Guillaume d’Orange sur les catholiques de Jacques II à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. La confrérie de l’Ordre d’Orange, dans l’actualité, traduit la perpétuation de cette politique de l’oppression dite protestante. – Réd.

5. Comme l’histoire de la Suisse l’indique, par confédération on entend un ensemble où chaque composante a un degré d’autonomie bien supérieur à celui existant au sein d’un Etat fédéral. Une confédération pourrait être symbolisée par une grappe de raisins, alors qu’un Etat fédéral le serait par une orange (et ses quartiers). – Réd.

## 4. Un mot d'ordre pour le présent

**Tikva Honig-Parnass :** Comme Machover le souligne, l'idée d'un Etat laïque et démocratique, que le courant dominant de l'OLP a adoptée dans les années 1960, nie la nationalité juive et ne traite les Juifs qu'en tant que groupe religieux. Les fractions de gauche de l'OLP – et tout particulièrement le Front populaire de libération de la Palestine-FPLP [créé par George Habache et dont le dirigeant Abu Ali Mustafa a été assassiné en août 2001] et le Front démocratique pour la libération de la Palestine-FDPLP [fondé par Nayef Hawatmeh] – avaient-elles adopté le modèle qui veut que l'Etat laïque et démocratique soit véritablement une solution de la Palestine arabe en termes de nationalité ?

**Eli Aminov :** Il n'existait pas de différence significative entre les positions des fronts de gauche et celles du courant dominant de l'OLP [le Fatah]. Simplet, la gauche parlait de socialisme. Je ne vais pas développer ce thème, mais rappelons-nous que George Habache, par exemple, a fait l'apprentissage de son socialisme à Prague, où il a vécu de nombreuses années.

Aussi bien Habache que Hawatmeh sont des disciples issus du stalinisme et non du socialisme. Les deux fronts n'ont jamais appartenu à une opposition effectivement socialiste. Pour citer Machover : *« Ils utilisaient le concept de socialisme comme une couverture des questions nationales parce qu'ils estimaient qu'une conception léniniste-socialiste était le meilleur moyen de réaliser la libération nationale. »* Voilà la véritable histoire de cette gauche palestinienne.

**Et quelle est votre position concernant la négation de la nation juive-israélienne dans leur concept laïque et démocratique ?**

Je ne reconnais pas non plus l'existence d'une nation juive-israélienne au sens d'une nation moderne. Ce que le sionisme a fait ici, c'est un essai de créer une nation moderne, sur une base religieuse et sans le peuple autochtone [les Palestiniens] de ce pays. Cela, je ne peux pas l'accepter. J'emploie les concepts de communauté ou de population. La communauté juive dans l'Etat

laïque et démocratique mérite d'avoir exactement les mêmes droits que la communauté palestinienne. L'égalité entre eux devrait être une égalité collective, en termes de langues, d'écoles, etc.

**Donc vous parlez d'une solution de type binational ?**

Non. Le binationalisme, dans son essence, part d'une conception de l'origine de chacun, ce que je rejette. En Suisse, par exemple, l'origine « ethnique » d'une personne n'a aucune signification décisive : si vous voulez, vous pouvez même la garder secrète. Si vous êtes Suisse français mais que vous voulez que vos enfants grandissent en parlant italien, il vous suffit de déménager dans le canton de langue italienne et de faire les démarches pour que votre droit de vote soit reconnu dans ce canton. J'aspire à cette sorte de solution ici. Bien sûr, il n'est pas nécessaire qu'il y ait exactement la même composition des subdivisions [cantons, communes] qu'en Suisse. J'utilise ici une analogie.

Ce qui est important, c'est que l'expérience libanaise ne se répète pas ici [allusion à la structuration communautaire]. C'est-à-dire, d'empêcher un régime qui est maintenu selon une clé nationale-ethnique : soit un ministre juif et un président palestinien ou vice versa. Une telle solution est condamnée à rendre éternel un régime de groupes ethniques dans lequel chaque groupe reçoit une part dans les institutions du pouvoir, en proportion de sa taille.

**Par conséquent, vous ne reconnaissez pas l'existence d'une nation israélienne-juive. Et qu'en est-il d'une nation palestinienne ? Le soutien de sa lutte pour la libération signifie-t-il une lutte pour un Etat qui ne reconnaisse que la nationalité palestinienne ?**

Absolument pas. Je suis en principe un ennemi du nationalisme. Néanmoins, il existe des communautés avec une inclination qu'on pourrait appeler nationaliste. Et en ces termes la question en Palestine est réellement une question nationale. C'est-à-dire que c'est une question qui concentre en son sein toutes les questions démocratiques et surtout celle de la libération du contrôle

impérialiste qui rend l'oppression possible, mais pas seulement celle des Palestiniens.

**Commençons par la question palestinienne. Les Palestiniens sont déchirés en cinq parties : ceux qui vivent à l'intérieur d'Israël, ceux qui vivent en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, dans les camps de réfugiés ici et dans d'autres pays du Proche-Orient, et enfin les Palestiniens dispersés dans toute la « diaspora ». L'autodétermination ne veut pas seulement dire « le peuple détermine qui il est ». Cela veut dire qu'il détermine son identité et son existence nationale seulement s'il est réuni dans un certain territoire. L'autodétermination des Palestiniens veut dire leur libération et leur unification dans leur patrie. Et cela l'OLP l'a, en fait, abandonné...**

C'est juste. La compilation de solutions qui proposent une division de la terre de Palestine ne permettra pas l'unification du peuple. Qui plus est, ces solutions ont été imaginées afin de réaliser l'objectif de diviser le peuple. C'est la question centrale qui distingue l'Etat laïque et démocratique de la solution des deux Etats.

Mais poursuivons la discussion sur le thème de la question nationale. La question nationale des Juifs en Israël n'est pas moins compliquée. Comme je l'ai dit auparavant, le sionisme a essayé de construire ici une nation, mais sur une base biaisée. Celui qui veut adhérer à cette nation, disons qu'il est Français, doit d'abord passer par un rituel religieux. Imaginez une situation où celui qui veut devenir citoyen français devrait d'abord participer à une messe chrétienne. En outre, cette « nation » a jeté dehors la population autochtone de ce pays : les Palestiniens. L'Etat laïque et démocratique devra trouver des solutions à ces questions compliquées aussi bien pour ce qui a trait aux Palestiniens que pour ce qui concerne les Israéliens. Et cela afin de permettre l'émergence d'une nation définie par le territoire sur lequel elle vit.

Cette nation intégrera la communauté palestinienne dont la patrie a été occupée par des colonialistes – et y compris les réfugiés qui y reviendront – et la

communauté juive qui consiste dans les personnes qui ont été amenées ici, et qui dans le courant des cinquante dernières années, sont devenues une espèce de communauté juive-israélienne. En effet, les Juifs en Israël ont en commun une langue, une vraie culture, etc.

L'existence de ces deux communautés ne devrait avoir aucun effet sur la forme du régime politique. Comme je l'ai dit, en Suisse, par analogie, et dans les limites d'une analogie, il y a 26 cantons et demi-cantons, 4 communautés linguistiques, mais il y a un seul Etat bourgeois suisse. Il y a une bourgeoisie suisse et non pas une bourgeoisie italienne, une bourgeoisie allemande ou une bourgeoisie française. Ce que nous avons, par conséquent, c'est une nation suisse, un passeport suisse, une citoyenneté suisse.

**Par conséquent votre conception de l'Etat laïque et démocratique est différente de l'ancienne conception de l'OLP. Quelles étaient les conséquences de sa conception nationaliste biaisée pour la lutte de libération des Palestiniens eux-mêmes ?**

Il est clair que la lutte nationale palestinienne aurait dû avoir pour stratégie de laisser les Juifs y participer. L'OLP aurait dû déclarer explicitement que les Juifs qui vivent en Palestine devraient participer à une lutte unitaire pour la libération du peuple palestinien et la démocratisation de la Palestine et donc ouvrir ses rangs à toute personne qui accepte son programme. (Sans doute le programme lui-même aurait alors été plus correct.)

Mais ils n'ont jamais envisagé d'adopter une telle position. Ce qui les intéressait, c'était la question palestinienne limitée, étroite, et au fil des années ils l'ont rétrécie encore plus.

D'une question panarabe, ils en ont fait une conception de « Nous de notre côté », « Personne ne décidera pour nous », tandis qu'en réalité, derrière les rideaux, d'autres [les Etats arabes et les puissances impérialistes] décidaient pour eux. La direction palestinienne



(OLP) n'a jamais cessé d'être rattachée aux régimes arabes et à l'impérialisme.

**Au lieu de la solution de l'Etat laïque et démocratique telle que la proposait l'OLP, Matzpen, dont Machover était un des fondateurs, a adopté la conception qu'il discute plus haut, qui consiste à souligner la nécessité d'une transformation radicale du Proche-Orient comme précondition à une solution au conflit israélo-palestinien. Est-ce que la Ligue communiste révolutionnaire israélienne, qui a été fondée par des membres qui ont quitté le Matzpen en 1972, a adopté l'approche de l'Etat laïque et démocratique ?**

La LCR a continué de soutenir durant de nombreuses années l'actualité historique de la perspective de la Révolution arabe. Ce n'est qu'en 1986 qu'elle a adopté l'idée de l'Etat laïque et démocratique et seulement partiellement. Le mot d'ordre est devenu alors tout de suite: « Un Etat binational laïque et démocratique ». J'ai eu beau m'y opposer. Ce fut en vain.

**Pourquoi vous êtes-vous opposé au rajout de « binational » alors que « laïque et démocratique » étaient maintenus ?**

Ce rajout était une espèce de mélange de deux choses contradictoires. La question

de principe était de nouveau celle de la nation, sauf qu'il ne s'agissait plus d'une nation dans chaque Etat séparé, selon la solution des deux Etats, mais de deux nations dans un même Etat.

Et comment va-t-on déterminer l'appartenance à chacune de ces deux nations ? Les Juifs selon la mère, puisque le Juif est défini comme l'enfant d'une Juive, et les Palestiniens selon le père puisque l'OLP formule dans la Charte palestinienne qu'est Palestinien quelqu'un dont le père, ou lui-même, est né en Palestine avant 1948 ?

Toutes les conceptions traditionnelles pour déterminer l'existence d'une nation selon l'origine étaient inacceptables pour moi. L'origine ethnique ne devrait pas être la clé pour répartir les positions dans la structure de pouvoir de l'Etat. Nous autres marxistes, nous n'avons pas de solutions positives aux questions nationales. Nous ne sommes pas des théoriciens des nations, qui voient en elles quelque chose d'essentiel. Toutefois, pour nous, toute population qui se conçoit comme une communauté nationale ou religieuse et revendique une expression de cela est libre de choisir un tel cadre.

**S'il n'existe pas d'expression collective de ce contenu communautaire mutuel dans les institutions de pouvoir, alors les élections devraient se dérouler selon la règle de «Une personne, une voix». Voilà une autre différence significative entre un Etat binational et un Etat laïque et démocratique.**

Bien sûr que chaque personne devrait avoir un droit de vote égal.

**Qui en ce moment en Palestine/Israël soutient l'idée d'un Etat laïque et démocratique ?**

Un sondage d'opinion réalisé récemment dans les Territoires occupés en 1967 posait aux gens la question s'ils soutenaient la solution «d'un seul Etat» (sans préciser «laïque et démocratique») ou une solution de deux Etats. 51% soutenaient la solution des deux Etats et 34% étaient en faveur d'un seul Etat (sans considérer l'idéologie qu'il y a derrière), alors que même la gauche a abandonné l'idée d'un seul Etat depuis longtemps.

En Israël même, il y a trois petits groupes qui défendent cette idée: Abna' Al Balad (Les fils du village) et deux autres (qui réunissent très peu de membres) dont celui auquel je participe.

Il faut se souvenir qu'en Israël, tout parti politique ou mouvement qui est sioniste ou même ceux qui se prétendent «non sionistes» comme le Rakah (le Parti communiste israélien), soutiennent la partition de la Palestine en deux Etats.

**Et soutiennent par conséquent l'«Etat juif», ce qui constitue aujourd'hui la véritable ligne de partage du spectre politique en Israël où la vaste majorité de la population juive, y compris la «gauche» et même le camp de la paix militant comme «Gush Shalom» défendent un «Etat juif».**

Ils argumentent que leur seul intérêt est «l'identité juive», alors que cela signifie justement préserver la majorité numérique par tous les moyens, et donc soutenir les forces d'oppression.

**J'imagine que Machover n'aurait rien à redire ni au contenu ni à la nature de l'Etat laïque et démocratique si, à la différence de la conception de l'OLP, il était exempt de nationalisme arabe.**

**Mais le deuxième grand argument qu'il oppose au mot d'ordre d'Etat laïque et démocratique de l'OLP vaut également contre votre propre formulation. Il fonde son objection sur l'analyse qu'une transformation radicale du**

**Proche-Orient est une condition nécessaire pour une destruction de l'Etat sioniste-juif que l'impérialisme soutient, afin de rendre possible une solution progressiste et égalitaire pour les deux peuples. Je pose donc la question: Machover a-t-il raison? En fait, comme il le dit bien: «Il n'y a aucune possibilité de résoudre localement un problème qui n'est justement pas local.» Alors pourquoi ne pas appeler directement à combattre pour un Proche-Orient socialiste, comme le propose Machover, en lieu et place du mot d'ordre trompeur d'un Etat laïque et démocratique?**

Non. Ce n'est pas un mot d'ordre trompeur. Le problème central est le suivant: quels sont les besoins urgents des masses et quels sont les besoins urgents pour lesquels elles sont capables de lutter? La lutte des masses palestiniennes pour la libération nationale constitue leur besoin le plus urgent.

Quant à moi, je ne vois pas dans la libération nationale l'étape finale sur la route du «progrès de l'humanité», mais un pas nécessaire contre l'oppression. La lutte pour la libération nationale pose de manière excellente toutes les questions démocratiques qu'il faut résoudre. Les différentes classes sociales perçoivent de manières différentes la lutte nationale et l'objectif de chasser l'occupant. Pour les paysans, l'objectif, c'est de récupérer leurs terres. Les ouvriers voient dans l'expulsion du conquérant un moyen de créer une situation plus favorable pour un «salaire plus juste» et la fin de l'exploitation. La bourgeoisie, elle, est intéressée à remplacer l'occupation par un régime qui continuera l'exploitation à son propre bénéfice. Les réfugiés voient la libération comme le moyen de retourner chez eux et de recouvrer le plein contrôle de leurs vies.

Par conséquent, ma conception de la libération nationale signifie: démocratisation, industrialisation, jeter loin toute la «fange féodale», comme l'appelaient Marx, rendre les terres aux paysans, non pas en propriété privée mais comme terres sur lesquelles ils jouissent du droit de cultiver, et le retour de tous les réfugiés palestiniens. Toutes ces questions sont comprises dans la conception laïque et démocratique. Mais pas dans la solution des deux Etats.

**Machover a raison de faire remarquer que le rapport de force actuel ne rend possibles ni la solution des deux Etats ni celle de l'Etat laïque et démocratique.**

Assurément. Mais il y a quand même une différence fondamentale entre les deux en ce qui concerne le rapport de force. Pour créer une situation qui voie l'établissement de deux Etats en Palestine, il n'y a qu'une seule condition: qu'Israël et les Palestiniens se placent sous les auspices de l'impérialisme et donnent leur accord, ensemble avec les Etats arabes bien sûr. Alors il n'y aura aucun besoin d'une transformation révolutionnaire de la structure régionale de pouvoir. Les deux Etats seront le reflet du rapport de force existant.

Par contre, l'Etat laïque et démocratique est contradictoire avec l'ordre établi dans le Proche-Orient dont l'Etat sioniste est la clé de voûte. Si vous voulez changer la réalité, vous devez essayer de changer le rapport de force. La question, c'est comment faire? Je ne prétends pas posséder la recette du succès. Mais le chemin à prendre est le suivant: il est nécessaire que s'organisent les masses palestiniennes pour lutter contre leur ennemi, l'Etat sioniste. Les masses juives ont aussi besoin d'être mobilisées pour cet objectif. Néanmoins, la situation des Palestiniens est évidemment beaucoup plus grave que celle des Juifs déshérités et c'est pourquoi il faut répondre à leurs besoins immédiats.

Par conséquent, nous ne pouvons pas aller dans un camp de réfugiés pour leur dire que la solution à leur déchéance, c'est le socialisme. Ce serait vu comme abstrait et déconnecté de la réalité. La solution immédiate à leur situation, c'est d'abord de chasser l'armée israélienne. Le mot d'ordre du Droit au retour peut aussi mobiliser le peuple palestinien entier car la question des réfugiés touche chaque famille en Palestine.

**Vous êtes en train de parler des «revendications transitoires» dont Machover parle aussi. Néanmoins, de nouveau, ne trompez-vous pas les gens en appelant à la solution d'un Etat laïque et démocratique car ce n'est pas une solution pour le court terme; en effet, son émergence dépend d'une transformation anti-impérialiste du Proche-Orient?**

Je ne les trompe pas. Je me joins à eux et j'essaie de lancer les mots d'ordre qui feront avancer leur lutte. Les masses ont besoin de mots d'ordre qui posent la question «que faire demain?». Elles n'ont pas besoin de théories. Nous devrions nous souvenir que la Révolution russe a été dirigée jusqu'au

dernier moment par des mots d'ordre démocratiques et non socialistes. Lénine a publié ses « Thèses sur la révolution mondiale » à l'intention de son parti et non des masses.

C'est là, au sein du parti, qu'il a dû mener sa lutte théorique. Les masses russes, elles, voulaient du pain, la terre et la paix. Et les bolcheviques étaient les plus cohérents à propos de ces questions. Tant parmi la population des Territoires occupés de 1967 qu'au sein d'Israël, il y a de nombreuses forces qui aspirent à la liberté et à l'égalité. Nous devrions nous appuyer sur ces aspirations et toutes ces forces devraient être dirigées vers une direction : non pas pour freiner le mouvement vers un Etat laïque juste, mais pour le développer. C'est pourquoi nous lançons le mot d'ordre d'une Assemblée constituante qui doit remplacer la Knesset et à laquelle doivent être élus des députés de toute la Palestine : Palestiniens, y compris les réfugiés, et Juifs.

Une Assemblée constituante est une institution qui ne peut être fondée que dans une situation révolutionnaire et non pas dans les limites de l'ordre impérialiste existant. Mais comment l'ordre existant sera-t-il érodé, cela je ne le sais pas. L'impérialisme produit lui-même les semences de sa propre destruction et la lutte pour une Assemblée constituante peut mobiliser les masses et remettre en question le système actuel. Nous devons travailler pour accroître les contradictions internes et approfondir les failles. C'est pourquoi la première revendication doit être : « Dehors des Territoires occupés de 1967! »

### **Et quelles sont les revendications concernant les Palestiniens de 1948 ?**

Mettre fin à l'oppression et établir l'égalité. Il est nécessaire de lutter contre les politiques qui organisent un véritable Etat d'apartheid dans lequel les Palestiniens n'ont aucun accès aux « terres d'Etat » qui constituent 93 % de la surface totale d'Israël. Je crois qu'une partie de la population juive se ralliera à cette lutte.

### **Les revendications ne sont pas seulement pour « les droits égaux » mais également pour que leurs droits leur soient « rendus ».**

C'est juste. L'égalité des droits signifie que leur soient rendus les droits qui ont été volés aux Palestiniens : la terre et le droit de retourner dans leur village. Dans n'importe quelle variante de l'Etat sioniste, il n'y a pas de place pour parler de

l'égalité parce que son but est d'abord les droits pour les Juifs : une nation juive, une patrie juive, un Etat juif.

C'est pourquoi celui qui veut l'égalité doit lutter contre la notion d'un Etat juif et en faveur d'un Etat dans lequel le pouvoir ne soit pas concentré dans une des communautés. Cela veut dire que nous devons lutter pour un Etat laïque et démocratique.

### **Mais pourquoi ne pas aussi proposer la solution d'une Fédération socialiste du Proche-Orient ?**

Mais où allez vous commencer la lutte pour la transformation de la région ? Au Koweït ? Où se situent les questions les plus aiguës ? Ici, en Palestine. Cela veut dire que c'est ici, en Palestine, que le mot d'ordre d'un Etat laïque et démocratique doit être lancé. Les masses ne seront capables de se confronter à la solution d'une partition de la Palestine [deux Etats dont l'un, palestinien, est sous la coupe de l'Etat israélien] que si elles sont conscientes qu'il existe un autre programme qui porte le germe d'une transformation radicale de la situation présente pour conduire à un futur de véritable liberté et égalité.

Et bien sûr que les luttes menées ici auront des effets sur un réveil des masses dans d'autres pays arabes du Proche-Orient. Comme je l'ai dit, la solution des deux Etats se situe dans le cadre de l'ordre établi, alors que l'Etat laïque et démocratique est la solution pour le démanteler.

### **En réalité, l'Etat laïque et démocratique est une solution qui implique de remettre en question l'Etat juif.**

Oui. Et l'appel à une Assemblée constituante en est l'expression. L'idée est encore abstraite. Cela ne deviendra pas un véritable mot d'ordre (mobilisateur) tant que les masses sont désespérées et donc prêtes à se faire sauter pour tuer autant d'Israéliens que possible.

C'est vrai que nous sommes très peu nombreux. Mais la population de Palestine ne mérite-t-elle pas l'objectif d'une autre sorte d'Etat qui soit établi dans un esprit de vraie liberté et d'égalité ? Non pas un objectif délimité dans les mêmes cadres traditionnels, tous enracinés dans l'ordre impérialiste. Comme nous le savons bien, le vrai pouvoir ici, c'est l'impérialisme.

### **Et vous pensez que ce sont là des mots d'ordre qui peuvent mobiliser le peuple ? Votre thèse a aussi besoin de « revendications transitoires ».**

L'Etat laïque et démocratique est un projet que les masses peuvent comprendre.

### **La lutte quotidienne des Palestiniens de 1948 [ceux qui résident en Israël] se renforce à présent. Elle a été très clairement lancée et dirigée par l'Alliance démocratique nationale « Tajamu » d'Azmi Bishara.**

**D'un côté, elle représente une réaction aux besoins immédiats du peuple, contre la confiscation de terres, la discrimination dans les budgets de l'Etat, etc., et d'un autre côté, cette force a formulé, pour la première fois, un mot d'ordre de droits collectifs. Elle défie ainsi la nature de l'Etat juif qui est au cœur de l'entreprise colonialiste sioniste. Les Palestiniens de 1948 ont ainsi mis à l'ordre du jour les « tâches transitoires » de la lutte démocratique en Israël. Ce sont eux qui mènent la lutte. Tant objectivement que subjectivement leurs besoins immédiats sont de changer la nature de l'Etat juif, plutôt que les besoins de la classe ouvrière en tant que telle [l'establishment sioniste a tout fait pour qu'Azmi Bishara ne puisse pas se présenter aux dernières élections].**

Oui. Dans une certaine mesure, Tajamu remet véritablement en question l'Etat juif. Mais le projet que formule Tajamu, c'est en fait un Etat binational ou une « autonomie » pour les Palestiniens de 1948. C'est là un projet qui revendique une part de la structure de pouvoir existante et non l'exigence qu'elle soit remplacée par une autre. Le mouvement Tajamu comprend sans aucun doute des militants merveilleux. Je me réjouis de leurs activités contre la nature de l'Etat sioniste. Ma critique porte sur le fait qu'ils sont opposés à la solution d'un Etat laïque démocratique.

### **Ils ne s'intéressent pas à des slogans.**

Mais ils ne semblent pas non plus s'intéresser à l'essence.

### **Mais dans ses activités quotidiennes, Tajamu mène une vraie lutte démocratique.**

C'est vrai. C'est réellement un mouvement important parmi plusieurs mouvements démocratiques qui existent ici. Mais ce que j'essaie de faire, c'est de définir une perspective, ce qu'ils évitent eux de faire. A mon avis, si Tajamu continue de lutter de manière cohérente contre l'Etat juif, ils seront finalement contraints d'accepter le projet d'un Etat laïque et démocratique. ■

# La marchandisation du monde

Michel Husson<sup>1</sup>

L'analyse du capitalisme contemporain conduit à avancer cette caractérisation : dans sa phase actuelle, le capitalisme tend à suivre sa nature profonde, et cherche à se débarrasser de toutes les « rigidités » qui font obstacle à la mise en œuvre de sa logique fondamentale. Il proclame haut et fort sa revendication de pouvoir porter jusqu'à ses limites la soumission au profit. Ce projet se déroule selon deux dimensions principales. La première est géographique, et la mondialisation du capital prend la forme d'un projet (fantasmagorique) d'établissement d'un marché mondial. La seconde est sociétale, dans la mesure où le capital pose comme principe que tous les secteurs de l'activité humaine doivent passer sous le signe de la marchandise.

C'est donc la marchandisation du monde qui est à l'ordre du jour, et il s'agit là d'un projet profondément contradictoire. Il est même permis de penser que le retournement boursier marque la fin de l'apogée néolibérale. La marche triomphante du capitalisme dérégulé vient s'enliser et buter sur sa principale faiblesse : un déficit de légitimité sans précédent.

## 1. La cohérence du mouvement de marchandisation

Il n'existe pas de chef d'orchestre clandestin, de quartier général de la mondialisation, de complot ni de gouvernement mondial. La tendance à la marchandisation est née dans la recherche improvisée de réponses à la crise ouverte au milieu des années 1970. Elle combine des bricolages théoriques après coup, des affrontements sociaux, des profils politiques, des théorisations. Mais la force du projet découle en partie de la manière dont ce bric-à-brac s'est peu à peu consolidé en dessinant progressivement les lignes de force d'une entreprise, voire totalitaire : les réformes du marché du travail, l'érosion de la protection sociale et des services publics, le basculement des retraites sur les fonds de pension, la

dérégulation des mouvements de capitaux – financiers ou non – le brevetage de toute chose, mais aussi du vivant : tout s'additionne et tout se renforce. C'est cette tendance à la remarchandisation qui est centrale et qui caractérise le capitalisme contemporain. L'adjectif de néolibéral désigne assez bien cette nouvelle réalité qui est dialectiquement nouvelle et ancienne. Le capitalisme, au nom de la modernité, réclame le droit à revenir en arrière et à fonctionner aussi librement, voire plus, qu'à ses origines.

## 2. La force de travail, plus que jamais une marchandise<sup>2</sup>

Tout le programme néolibéral ne vise qu'à une chose, à savoir rendre à la force de travail un statut de pure marchandise. La refondation sociale du Medef exprime bien cette ambition. Il s'agit au fond de n'avoir à payer le salarié qu'au moment où il travaille pour le patron, ce qui signifie réduire au minimum et reporter sur les finances publiques les éléments de salaire socialisé, remarchandiser les retraites en fonds de pension, et faire disparaître la notion même de durée légale du temps de travail. Tel est le projet, même si, heureusement, nous n'en sommes pas arrivés à l'apocalypse sociale qu'il contient.

## 3. Le fantasme du marché mondial<sup>3</sup>

Cette idée de fantasme correspond à l'idée d'un mouvement mené de manière systématique mais qui se heurte à de profondes contradictions. Le fantasme renvoie à la négation des différentiels de productivité qui font obstacle à la formation d'un espace de valorisation homogène. Cet oubli conduit à des « effets d'éviction » pervers qui impliquent l'élimination potentielle de tout travail qui ne se hisse pas d'emblée aux normes de rentabilité les plus élevées, celles que le marché mondial tend à universaliser. Les pays sont donc fractionnés entre deux grands secteurs, celui qui s'intègre au marché mondial, et celui qui doit en être tenu à l'écart. Il s'agit là d'un anti-modèle de développement et l'une des

nouveautés de l'impérialisme contemporain est ici de ne plus viser à réellement pénétrer l'ensemble du monde. Ce processus de dualisation des pays du Sud est strictement identique à ce que l'on appelle exclusion dans les pays du Nord.

## 4. Le fantasme de la nouvelle économie

La dialectique de l'ancien et du nouveau est difficile à manier. L'effondrement des illusions fondées sur la nouvelle économie permet d'éclairer un certain nombre de débats et de mettre à mal un certain nombre de théorisations hâtives. Le modèle de capitalisme patrimonial proposé par Michel Aglietta n'aura pas résisté à la nouvelle conjoncture. Son hypothèse fondamentale était que la « Net économie » allait procurer au capitalisme une source renouvelée de productivité permettant de stabiliser le taux de profit à un niveau élevé tout en redistribuant une partie du produit, non sous forme de salaire mais sous forme financière. Les nouvelles technologies étaient invoquées, dans la plus belle tradition du marxisme kominternien, comme la source automatique de nouveaux profits et d'un nouveau modèle social. Ce soufflé est aujourd'hui retombé et ces constructions abstraites n'ont pas résisté aux coups de boutoir des vieilles lois et des vieilles contradictions capitalistes.

*Marx is back*, a pu titrer l'économiste Patrick Artus, qui n'est pourtant pas un radical. Mais pour qui se donne la peine d'aller y voir, la fin de la nouvelle économie provient d'un recul du taux de profit qui lui-même résulte d'une suraccumulation de capital. On a eu un peu plus de productivité du travail, mais elle a été chèrement payée par un surinvestissement finalement coûteux. Tant que les profits escomptés étaient à la hausse, l'extraordinaire autonomisation des cours boursiers par rapport aux « fondamentaux » a pu sembler être le trait durable d'une nouvelle manière de créer de la valeur. A partir du moment où les profits réellement perçus baissaient, on entrait dans une « crise des ciseaux » : la courbe

du profit ne montant pas au ciel, il fallait que celle de la Bourse redescende sur terre. Ceci, qui ressemble furieusement à l'action de la vieille loi de la valeur, ne plaît évidemment pas à tous ceux qui annonçaient sa disparition, ou auraient voulu y croire.

L'autre grande illusion était que le nouveau paradigme allait s'étendre au reste du monde. Là encore, ce pronostic reposait sur une ignorance des spécificités de la nouvelle économie des Etats-Unis. Ses deux principaux ressorts étaient en effet les suivants : d'une part, une croissance de la propension à consommer, avec une chute du taux d'épargne des ménages de près d'un point chaque année ; d'autre part, un boom technologique sous-tendu par un effort d'investissement soutenu. Même dans la nouvelle économie, il est difficile d'épargner moins et d'investir plus sans un besoin de financement croissant. Là non plus, l'économie des Etats-Unis n'a pas pu s'affranchir de ces lois anciennes et c'est finalement les entrées de capitaux européens et japonais (ou rapatriés au moment de la crise financière) qui sont venus financer le cycle « high tech » sur la base d'une réaffirmation de la domination états-unienne.

Les modalités concrètes de la nouvelle économie sont donc venues balayer la thèse du nouveau mode de régulation universel dont la principale erreur était d'ignorer l'asymétrie fondamentale existant entre les Etats-Unis, d'une part, et l'Europe et le Japon, de l'autre. Cette erreur est systématisée dans le concept d'« Empire » avancé par Hardt et Negri qui sous-estime absolument l'une des données majeures des années à venir, à savoir un creusement de ce que l'on appelait dans le temps les contradictions inter-impérialistes. On ne comprend rien à l'enlisement du Japon (pourtant inventeur d'un « nouveau » modèle de travail, le toyotisme, qui devait transformer le capitalisme) si on ne le réfère pas au renchérissement du yen imposé par les Etats-Unis à partir de 1985, et qui a durablement atteint la capacité exportatrice de ce pays.



La politique des Etats-Unis va se dérouler dorénavant autour du slogan « croissance chez nous à tout prix », ce qu'illustrent le tournant protectionniste et l'amorce de baisse compétitive du dollar où d'aucuns croient voir une montée de l'euro. Cette recrudescence de la guerre commerciale entre grandes puissances ne cadre absolument pas avec la notion d'Empire. Voilà un exemple de ce qu'il faut réussir à comprendre d'un même mouvement : l'extraordinaire violence de certaines tendances mais aussi la force des contradictions qu'elles engendrent.

### 5. Un capitalisme sans adjectif ?

S'il faut caractériser la phase actuelle du capitalisme comme celle de l'ultra-marchandisation, que penser des adjectifs généralement utilisés pour caractériser le capitalisme contemporain : mondialisé, financiarisé, patrimonial, actionnarial ou cognitif ? Chacun d'entre eux désigne évidemment une facette de la réalité observable, et toute la question est celle de bien hiérarchiser les déterminations. Or, la mondialisation financière n'est qu'un instrument d'une réorientation beaucoup plus profonde. Elle se déploie sur la base d'une rupture fondatrice de la norme salariale qui a pour effet que la demande salariale n'est plus l'élément dynamique de la reproduction, qui passe par une troisième demande recyclée par la distribution de revenus financiers <sup>4</sup>.

Nous ne sommes pas face à un système gangrené par le parasitisme financier mais face à un système offensif, dont la dynamique est portée par cette entreprise de marchandisation générale. Action, patrimoine et finance il y a, mais ce sont les formes accompagnatrices de cette évolution bien plus fondamentale.

Sur la notion de capitalisme cognitif, quelques remarques seront ici faites, afin de compléter de précédentes contributions <sup>5</sup>. Premièrement, il est difficile d'affirmer que le capitalisme est entré dans une phase totalement inédite, et d'utiliser pour en faire la théorie le passage des *Grundrisse* sur le « general intellect » <sup>6</sup>. A moins de postuler que Marx parlait d'un capitalisme non encore advenu, la capacité du capital à s'approprié le savoir des salariés n'est donc pas une nouveauté. On pourrait répondre à cette objection en montrant que c'est le nouveau paradigme dominant. Or, la réalité est inverse et la tendance majeure n'est pas à l'extension du travail de type cognitif mais plutôt à un fractionnement du salariat et la reproduction massive de formes classiques d'exploitation. Enfin, et de manière générale, le concept de travail cognitif surestime largement les capacités du capital de soumettre à sa logique les nouvelles potentialités technologiques. Par bien des côtés, cet oubli des contradictions rejoint un certain harmonicisme régulationniste <sup>7</sup>.

## 6. Le néolibéralisme, stade suprême du capitalisme ?

Face à ce capitalisme qui ressemble de plus en plus à son concept (ou à sa marionnette) l'aspiration à un peu de régulation est légitime. Mais il faut se garder d'une double erreur d'appréciation. Il faut d'abord ne pas confondre le besoin de re-régulation avec l'illusion de la régulation qui consiste à penser que ce système est rationnel et se laissera donc convaincre par un argumentaire bien construit. Une variante de cette illusion serait de se fixer la tâche impossible de séparer le bon grain de l'ivraie et de procurer une nouvelle raison d'être au capitalisme en le débarrassant de l'emprise de la finance. Ensuite, il faut admettre que la critique du capitalisme actuel ne peut se faire au nom d'un forisme mythifié auquel il s'agirait de le ramener. Il n'est bien sûr pas interdit de s'appuyer sur les acquis sociaux et la légitimité dont ils jouissent, mais c'est parfaitement insuffisant.

Le dépassement de ces deux obstacles dessine une stratégie dont les intentions sont assez claires : la résistance à la marchandisation capitaliste conduit peu à peu à la construction d'une nouvelle légitimité, fondée sur des valeurs d'égalité, de solidarité et de gratuité. Parce qu'il refuse de répondre positivement à des demandes élémentaires et revient sur des droits acquis, le radicalisme du capital engendre ainsi une nouvelle radicalité des projets de transformation sociale. ■

1. Ce texte s'appuie sur une contribution à la Journée d'étude « Le Capital sans limite » organisée à Lyon le 14 décembre 2002 par le Centre Léon Walras et le Collège International de Philosophie.

2. Voir Michel Husson, « Au risque du patronat. Valeur de la force de travail et refondation sociale », *Critique communiste* n° 165, 2002, <http://hussonet.free.fr/risk.pdf>

3. Michel Husson, « Le fantasme du marché mondial », *Contretemps* n° 2, 2001 <http://hussonet.free.fr/imperial.pdf>

4. Voir Michel Husson, « L'inadéquation des besoins à l'offre comme obstacle à l'expansion », *Economie et Sociétés* n° 28, 7-8/2001, <http://hussonet.free.fr/wave2000.pdf>

5. Voir par exemple Michel Husson, « Nouvelle économie : capitaliste toujours ! », *Critique communiste* n° 159/160, 2000 <http://hussonet.free.fr/nouvelec.pdf>

6. Voir Michel Husson, « Communisme et temps libre », *Critique communiste* n° 152, été 1998 <http://hussonet.free.fr/comlibcc.pdf>

7. Voir Michel Husson, « L'école de la régulation, de Marx à la Fondation Saint-Simon : un aller sans retour ? » in J. Bidet et E. Kouvelakis, *Dictionnaire Marx contemporain*, PUF, 2001 <http://hussonet.free.fr/regula99.pdf>

Accord général sur le commerce des services :

# Guet-apens contre les

*Dans le mouvement altermondialiste s'affirme, plus d'une fois, l'idée qu'il faut s'opposer à la dimension mondialisée de l'économie. En conséquence resurgissent des nostalgies liées à l'économie « locale » ou « nationale ».*

*Ce genre d'inquiétudes sont justifiées. Elles traduisent une première réaction face à la soumission mondialisée de la force de travail manuelle et intellectuelle (délocalisation, licenciements, précarisation des statuts, mise en concurrence, etc.), comme face à la sujétion de tous types de ressources (atteinte aux écosystèmes, etc.) aux exigences insatiables de la valorisation<sup>1</sup> et de l'accumulation<sup>2</sup> du capital.*

*Toutefois, les oppositions entre « mondial », « national », « local » aboutissent, le plus souvent, à camoufler les oppositions de classes au sein même des sphères nationales ou de l'espace mondial.*

**D. Lopreno et C.-A. Udry\***

Ce point n'est pas secondaire. En effet, les courants syndicaux ou politiques qui succombent, au nom d'une lutte contre une « mondialisation exagérée », aux sirènes de la défense de la « Suisse compétitive » ou de « l'Allemagne compétitive » et, demain, du « Brésil compétitif » face à la « concurrence d'autres pays » sont conduits à exiger sacrifices et responsabilités des salarié-e-s. Et ce pour les soumettre aux impératifs d'un patronat « national » ou d'une « transnationale » se trouvant pris dans l'étau d'une concurrence intercapitaliste internationalisée. Une concurrence qui porte, en son sein, la mise en compétition des travailleurs à l'échelle de la planète.

### Trois traits distinctifs de l'essor de la production capitaliste

Un brin de réflexion plus approfondie n'est pas inutile pour saisir la logique

\* Dario Lopreno est enseignant à Genève et membre du Syndicat des services publics (SSP).

intrinsèque du développement mondialisé du capital et donc la nécessité de remettre en cause le système lui-même pour défendre, conjointement à l'échelle nationale et internationale, les droits des salarié-e-s.

Trois traits caractéristiques, liés entre eux, façonnent l'essor de la production capitaliste.

1. Sous le fouet de la concurrence farouche entre multiples capitaux se développe un processus de concentration et de centralisation du capital<sup>3</sup>. Il est visible, tous les jours, à l'annonce du rachat, de l'absorption d'une entreprise par une autre, de la disparition d'une firme et de la reprise de sa part de marché par un concurrent ; ou encore de l'extension de la « chaîne productive » qui permet à une grande transnationale de capter centralement des produits et des richesses de ses filiales et d'un réseau gigantesque de sous-traitants répartis à travers le monde. Le dernier rapport de la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) sur les investissements mondiaux met en lumière le poids croissant des transnationales dans l'expansion d'un réseau productif à l'échelle mondiale. Ainsi, les 65 000 transnationales prises en considération par la Cnuced disposent de 850 000 filiales, qui, elles, sont connectées à des sous-traitants. Ces filiales exploitent, en 2001, 54 millions de salarié-e-s, contre un total de 24 millions en 1990. La dynamique expansionniste est nette. Les exportations des filiales – en incluant les sous-traitants, les accords de licences de production – constituent plus de 50 % du commerce mondial en 2001. Dans cet ensemble, les 100 premières transnationales non financières (du type ExxonMobil, General Electric ou Vodafone) concentrent plus de 50 % du chiffre d'affaires et une part décisive des emplois directs et indirects. Cela reflète la concentration et la centralisation du capital à l'échelle internationale et pose, immédiatement, la dimension internationalisée nécessaire d'une incursion des salarié-e-s dans le droit de décision, donc de propriété, de ces « maîtres du monde ».

# droits démocratiques et sociaux

2. L'extension de la socialisation objective de l'organisation du travail est une donnée de l'élargissement même de la production capitaliste. Le nombre de salarié·e·s contrôlé·e·s, directement et indirectement, par les transnationales le révèle à sa manière. Comme jamais par le passé, des centaines de milliers de femmes et d'hommes collaborent internationalement, sous le commandement de capitaux centralisés, pour produire des services et des biens. En même temps, la concurrence est organisée entre eux, aussi bien au sein des filières de production (les transnationales et leurs filiales) qu'entre les espaces nationaux (de la Chine aux Etats-Unis en passant par le Brésil, l'Inde, l'Allemagne ou la Suisse) où sont implantés les chaînons de ces filières productives de biens et de services. La mise en concurrence passe, entre autres, par la recherche « d'accords locaux » pour assurer « la compétitivité de l'entreprise », de « la région » ou « du pays ». Ces divers accords sont complémentaires et visent à assurer le taux maximum d'extraction de la plus-value produite par les travailleuses et travailleurs. S'appuyer sur de tels accords revient, pour des syndicats, à entraîner les salariés dans la guerre que se livrent les grandes firmes et à nier la socialisation objective internationale de l'organisation du travail, qui peut constituer le bras de levier d'une résistance commune.

3. La production capitaliste est étroitement connectée à la création d'un marché mondial. Marx n'oppose pas le marché mondial au marché national. La création d'un marché mondial n'est pas conçue seulement en termes d'espace (extension des régions où se vendent et se produisent des biens par les industries capitalistes), mais avant tout comme la tendance à l'universalisation des « rapports de capitaux », c'est-à-dire la mise au travail de millions d'êtres humains afin d'accroître le processus de valorisation du capital. Autrement dit, comme le façonnage de rapports de classes capitalistes à l'échelle mondiale.

Le marché mondial apparaît donc sous un double aspect. Tout d'abord, il traduit

la tendance à l'universalisation des rapports sociaux capitalistes. Au plan historique, l'accélération du commerce mondial, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, ouvre la voie à cette extension des rapports de production capitalistes, en facilitant la désintégration des formes de production précapitalistes. Ensuite, ce marché mondial renvoie à une nécessité intrinsèque de la production capitaliste : pouvoir produire sur une échelle toujours plus ample, non pas pour répondre à des besoins sociaux, mais pour assurer la valorisation et l'accumulation du capital. Ce n'est donc pas le commerce qui constitue le fondement de ce marché mondial, qui s'est structuré par étapes. C'est la production de biens et services qui impose sa domination et bouleverse sans cesse les échanges, c'est-à-dire le commerce. Cette mondialisation de la production – organisée aujourd'hui sous la forme des transnationales et de cette centralisation extraordinaire du capital financier incarnée légalement par les holdings<sup>5</sup> – va soumettre les institutions nationales (Etats) et internationales (Organisation mondiale du commerce, FMI, Banque mondiale, Banque des règlements internationaux) à ses exigences, que ce soit en termes d'investissements, d'échanges, d'utilisation de la force de travail.

En conclusion, pour le capital, il s'agit d'abattre tous les obstacles à la fluidité des investissements : les investisseurs doivent pouvoir entrer et sortir de la Bourse d'un pays pour se diriger vers une autre ; ils doivent pouvoir construire une usine dans un pays et se retirer très vite si la rentabilité de l'investissement s'avère supérieure dans une autre région ou dans un autre secteur ; ils doivent pouvoir accéder, sans obstacle, à tous les champs possibles d'investissements : des télécommunications au traitement de l'eau en passant par la santé ou les services postaux. Cela nécessite, entre autres : 1° l'abattement non seulement des barrières douanières, mais aussi des clôtures protégeant des champs d'investissements (du traitement de l'eau aux transports en passant par la poste) grâce à de multiples règles instaurées par des

institutions étatiques nationales ou locales ; 2° la suppression des restrictions sur les mouvements de capitaux ; 3° une « fluidité » de la main-d'œuvre qui soit soumise, dans le temps et l'espace, à ce mouvement mondialisé de valorisation du capital.

C'est à partir de ces considérants qu'il nous semble nécessaire d'analyser l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) – un des quatre secteurs de l'OMC<sup>6</sup> – dont les principaux protagonistes sont les plus puissantes transnationales du monde, avec leurs représentants gouvernementaux dans les instances proto-étatiques internationales. Ces Etats nationaux – les Etats impérialistes en priorité – doivent assurer au capital transnational les meilleures conditions pour son déploiement. Ils participent donc à la mise en place d'une rérégulation transnationale.

Le marché mondial est, historiquement, la condition nécessaire du plein développement du Capital, mais aussi le résultat de ce processus, comme l'exprime pleinement la phase présente de « la mondialisation du capital ».

## Les règles et les buts

L'AGCS couvre un domaine très vaste. Il s'applique à tous les services et aux différents modes de fournitures d'un service sur le plan international. Il définit quatre « modes » de services :

- fourniture de services d'un pays à un autre (par exemple télécommunications, informatique), dénommée officiellement « fournitures transfrontières » ;
- utilisation d'un service par des consommateurs ou des entreprises dans un autre pays (par exemple services liés au tourisme), dénommée officiellement « consommation à l'étranger » ;
- établissement de filiales ou de succursales par une entreprise étrangère en vue de la fourniture de services dans un autre pays (par exemple services aux entreprises, informatique, presse), dénommé officiellement « présence commerciale » ;

- déplacement de particuliers quittant leur pays pour fournir des services dans un autre pays (par exemple cadres intervenant sur un moyen terme ou les consultants intervenant sur un court terme), dénommé officiellement « présence de personnes physiques ».

Quatre principes constituent la ligne directrice de l'AGCS, rendant les décisions en la matière des parlements nationaux de plus en plus limitées :

- « la clause de la nation la plus favorisée » (NPF) : une faveur accordée à un partenaire commercial doit l'être à tous ; dès lors, si un pays ouvre un secteur à la concurrence étrangère, il doit accorder des possibilités égales dans ce secteur aux fournisseurs de services de tous les autres membres de l'OMC ; cette clause s'applique à tous les services ; les négociations portent sur les exceptions ou le temps durant lequel un secteur peut faire exception ;

- « le traitement national » : signifie l'égalité de traitement pour les étrangers et les ressortissants du pays ; pour les marchandises (GATT dans l'actuel OMC) et pour la propriété intellectuelle (ADPIC), c'est un principe général ; pour l'AGCS, il s'applique uniquement lorsqu'un pays s'est explicitement engagé à respecter ce principe ;

- « la transparence » : l'AGCS stipule que les gouvernements doivent publier toutes les lois et réglementations pertinentes et mettre sur pied des points d'information dans leurs administrations, destinés aux sociétés et gouvernements étrangers ; les gouvernements doivent aussi notifier à l'OMC tout changement apporté aux réglementations applicables aux services visés par des engagements spécifiques ;

- « les réglementations objectives et raisonnables » : dans la mesure où les réglementations nationales, régionales ou locales exercent une influence ou un contrôle sur le commerce des services, l'AGCS impartit aux gouvernements de réglementer les services de manière « raisonnable, objective et impartiale » ; ainsi, lorsqu'un gouvernement prend une décision administrative qui affecte un quelconque service, il doit en même temps instituer un moyen d'obtenir la

remise en cause ou la révision de cette décision (par exemple un tribunal ou une autre instance de recours) ; cela pour ne pas léser un agent économique étranger qui voudrait, par exemple, avoir accès à un marché.

Derrière cet ensemble de règles deux objectifs se profilent.

1° Garantir un ensemble de droits, à l'échelle de l'économie mondiale, à d'importantes transnationales des pays impérialistes. La garantie de ces droits ira de pair avec des négociations serrées entre les Etats représentés dans l'UE (Union européenne) et les Etats-Unis, dont les marchés respectifs représentent l'essentiel du commerce de services. En outre, les pays impérialistes imposeront leurs diktats (ouverture encore accrue des marchés) aux pays de la périphérie. Ainsi, l'UE insiste particulièrement sur l'ouverture aux capitaux privés des secteurs de l'eau, de l'énergie et des transports.

2° Empêcher que des pays dominés, dont l'économie est au bord du gouffre, opèrent des remises en cause des privatisations de leurs secteurs publics et de l'ouverture de ces derniers à des transnationales.

A contrario, pour défendre les services publics, pour donner la priorité donnée aux besoins de la majorité de la population, pour défendre les droits des salariés et des consommateurs, pour protéger l'environnement, la bataille contre l'AGCS se doit de faire partie de l'agenda du mouvement altermondialiste.

### La règle et l'exception

Le commerce des services n'est pas soumis à des barrières douanières importantes, comme, par exemple, celles touchant les produits agricoles. Donc, le problème ne consiste pas à lever des barrières externes, mais internes aux pays. Autrement dit, il s'agit de mettre fin, par exemple : à toute subvention accordée à une entreprise locale ; à des exigences spécifiques (dites protectionnistes) concernant la façon dont l'eau et la forêt sont gérées ; à un cahier des charges particulier imposé pour qu'une entreprise puisse avoir accès à un marché.

L'OMC définit 160 secteurs qui entrent dans la définition des services. Un seul

service en est exclu : la défense nationale. En effet, dans ce secteur, les subventions étatiques font partie du « fonctionnement libre du marché » et les entreprises du secteur militaire sont directement intégrées à l'organisation des rapports de force interimpérialistes.

Sur les services publics, le double langage est la norme au sein de l'OMC. D'un côté, l'AGCS est censé exclure des services publics (école, santé, etc.) dans la mesure où ils sont desservis « sous l'autorité du gouvernement ». De l'autre côté, les services publics entrent dans le cadre de l'AGCS si une partie d'entre eux est déjà assurée selon des normes commerciales ou entre en concurrence avec un secteur commercial. Cela démontre que la santé, l'éducation... sont tout à fait susceptibles d'être inclus dans l'AGCS.

Déjà aujourd'hui dans de nombreux pays, les processus de libéralisation, de sous-traitance (outsourcing) et d'ouverture aux capitaux privés du secteur public pavent la voie à ce basculement, partiel, du public vers le privé. D'ailleurs, les restructurations en cours (réduction des emplois, précarisation des statuts et investissements de modernisation) menées par les Etats visent à rentabiliser des parties du secteur public antérieurement à leur ouverture aux capitaux privés. Dès lors, les exceptions affichées actuellement ne le seront plus demain. L'ampleur du marché et le taux de rentabilité de l'investissement seront déterminants pour définir ce qui restera ou non du domaine des services publics.

Ainsi, au cours des négociations qui s'ouvrent ce printemps 2003, les Etats-Unis vont exercer le maximum de pression pour avoir accès à deux branches des services en Europe : la santé et l'éducation. Ces négociations dites commerciales touchent, en réalité, le cœur même des politiques gouvernementales des différents Etats. En ce sens, ce n'est point un hasard que le secrétariat de l'OMC déclare que les tractations pour la mise en place de l'AGCS sont les plus importantes depuis 1948.

### Exproprier en secret

La Suisse constitue un marché significatif pour les firmes intéressées à l'AGCS. En effet, sur les 191 pays du monde, en

1999-2000, la Suisse se situe au 5<sup>e</sup> rang du classement pour le produit intérieur brut par habitant. Les dépenses totales en matière d'éducation publique s'élèvent à 21 milliards de francs en 2000; celles de la santé à 40 milliards. Rien qu'en matière de protection des eaux, l'autorité publique dépense 1,5 milliard.

Sur l'autre versant, les multinationales suisses spécialisées dans les services disposent d'une implantation fort importante dans l'UE, aux Etats-Unis et dans un certain nombre de pays en Amérique latine et en Asie. En 2001, quelque 730 000 salariés travaillaient dans des entreprises helvétiques de services en dehors de Suisse, avant tout dans des sociétés financières et holdings, des assurances, dans les transports et communications et dans le commerce.

Les enjeux sont donc d'importance. Le secret dans lequel se déroulent les négociations est proportionnel. L'Union européenne, sous la direction de Pascal Lamy, est connue pour avoir maintenu le maximum de secret sur les requêtes adressées aux membres de l'OMC. Il est tout récent que le Corporate Europe Observatory ait rendu public le volumineux dossier déposé par l'UE<sup>7</sup>.

Les autorités helvétiques reconnaissent le manque de clarté. Sur le site du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) on peut lire que « *les demandes formulées à maintes reprises pour un surcroît de transparence dans les affaires internes et externes de l'OMC sont également justifiées* ». Le président de la Confédération, Pascal Couchepin, fait, lui, comme à l'habitude, dans la nuance: « *Le challenge que représente la correction des idées fausses (sic!) ne doit pas être sous-estimé.* »<sup>8</sup>

Pour corriger les « idées fausses », il est préférable de ne divulguer aucune idée officielle. Ainsi, il faut surmonter mille et un obstacles pour obtenir les « Requêtes suisses »<sup>9</sup> déposées en juin 2002 dans le cadre des négociations dites GATS 2000. Or, ce sont 12 pages, dont 8 de texte, qui fournissent un résumé rachitique des revendications helvétiques. Autant dire que seule la table des matières est fournie.

Les secteurs où la Suisse revendique le maximum d'ouverture sont les suivants:



les assurances maritimes, aériennes et les réassurances; les activités bancaires et financières; la suppression de l'obligation de réinvestir partiellement les profits dans le pays même où ils sont obtenus et l'uniformisation de la classification des activités financières; le commerce de gros et le courtage; les transports surtout dans les segments les plus spécialisés de la logistique; les conseils fiscal, juridique, architectural, d'ingénierie, de software informatique, de recherche et développement, de mécanique de précision; l'abolition de barrières sur les services environnementaux; la liberté de transferts de cadres et des business visitors, etc. Dans tous ces secteurs se logent des intérêts très concrets de firmes ayant leur siège en Suisse.

A leur tour, l'Union européenne et les Etats-Unis réclament à la Suisse la levée des obstacles directs (protections) et indirects (subventions, taxes, aides,

normes juridiques ou administratives) à la présence de leurs entreprises sur le territoire helvétique.

Les autorités helvétiques – comme celles de l'Union européenne – espèrent pouvoir négocier en secret l'AGCS. Le Conseil fédéral et l'ensemble des partis qui le composent sont conscients que la concrétisation, dans les années à venir, de l'AGCS aboutira à une modification substantielle de la politique économique et sociale en Suisse et des droits les plus élémentaires des citoyennes et des citoyens. Sous le couvert de l'AGCS se prépare une expropriation encore accrue du droit de décision des salariés. Ainsi, comme à l'occasion de la campagne sur l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement), il est urgent de mettre à la portée des salarié-e-s et de leurs organisations les enjeux réels et concrets de cet accord général de captation de la surveillance concocté par les transnationales et les gouvernements à leur service. ■

1. Valorisation: c'est-à-dire le processus par lequel le capital accroît sa propre valeur par la production de plus-value; une plus-value produite dans le processus de production et qui doit être réalisée au travers de la vente des marchandises afin que le capital puisse se l'approprier.

2. Accumulation: c'est-à-dire l'accroissement de la valeur du capital en transformant la plus-value en capital additionnel: en investissant dans des machines et dans l'achat de force de travail (des salarié.e.s).

3. Concentration: accroissement de la valeur du capital des principales firmes comme résultat de l'accumulation et de la concurrence (élimination des firmes plus faibles, plus petites). Centralisation: la fusion de différents capitaux sous un commandement centralisé. Le processus des filières de production et de la centralisation de divers segments sous la direction d'un holding s'inscrit dans ce mouvement. Il est important de bien saisir les deux dimensions connectées de la concentration et de la centralisation du capital.

4. UNCTAD-CNUCED, *World Investment Report 2002*, Genève 2003. pp. XV-XVI.

5. Un holding: société financière qui possède les actions d'autres sociétés, qui accomplit les opérations financières intéressant ces sociétés et qui dirige ou contrôle leurs activités.

6. L'OMC « agit » dans quatre secteurs: 1° le commerce international des marchandises (GATT) – nom que portait l'OMC avant 1995; 2° l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) – GATS selon l'acronyme anglais; 3° Aspect des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) – TRIPS selon l'acronyme anglais; Accord sur les marchés publics (AMP), entré en vigueur en 1996 et signé par un peu plus d'un quart des membres de l'OMC.

7. Voir le site <http://www.gatswatch.org/requests-offers.html>.

8. Pascal Couchepin, « Back to the future: the global economic system in 2005? », discours tenu lors de la réunion du groupe d'Evian des 20-22 avril 2001 (disponible sur [http://www.seco-admin.ch/seco/seco2.nsf/Atts/AWP\\_Welthandel\\_WTO/\\$file/cfpc\\_042001\\_Global\\_e.pdf](http://www.seco-admin.ch/seco/seco2.nsf/Atts/AWP_Welthandel_WTO/$file/cfpc_042001_Global_e.pdf)).

9. Seco, « Négociations GATS 2000. Les requêtes suisses », Berne, août 2002, document non publié bien que ne contenant pratiquement rien.

# L'étrange solitude d'un

*Le 17 février 2003, Tassos Papadopoulos, candidat du Parti démocratique (centre droite), gagnait l'élection présidentielle dans la Chypre grecque. Il avait le soutien du PC (AKEL) et du Parti socialiste (KISOS). Il dispose d'une majorité au parlement élu en mai 2002. La proposition d'accord faite le 28 février par Kofi Annan « d'accord cadre de paix » pour régler la réunification de l'île, qui conditionne, en partie, les relations entre Ankara et l'Union européenne, a échoué. A l'occasion de la venue de Kofi Annan se sont déroulées d'impressionnantes manifestations de Chypriotes turcs « autochtones » contre Ankara, son administration à Chypre, et en faveur de l'unité. Le ballet diplomatique a fait la une des médias. Par contre, le quasi-silence est de rigueur sur le combat des Turcs « autochtones » de la Chypre du nord, un combat contre les militaires d'Ankara, contre leur représentant Rauf Denktash et pour une réunification effective de Chypre. Il faut faire tomber ce silence. – Réd.*

**Georges Mitralias\***

C'est avec stupeur que la grande presse internationale découvre, depuis quelque deux mois, que par dizaines des milliers des Chypriotes turcs descendent dans la rue pour réclamer la démission de leurs dirigeants et la réunification de l'île. Ce mouvement de toute une communauté ne tombe pas du ciel. Il ne date pas du sommet européen de Copenhague (13 décembre 2002) qui a scellé l'adhésion de Chypre à l'Union européenne (UE) ou de la présentation du plan pacificateur de Kofi Annan.

## Les Chypriotes turcs se soulèvent

Ce que tout le monde appelle aujourd'hui « l'insurrection des Chypriotes turcs » n'est que l'aboutissement d'un long processus de radicalisation de l'ensemble des « autochtones » chypriotes turcs. Ce processus n'était ni secret ni invisible. Il a été ponctué par d'énormes mobilisations

populaires : quatre grèves générales ; prise d'assaut du « parlement » chypriote turc par 15 000 militants ; manifestations de masse successives, avec érection de barricades. Elles ont abouti souvent à de très violents affrontements avec la police de Rauf Denktash.

On peut dès lors se poser la question suivante : pourquoi la grande presse internationale et les chancelleries du monde entier découvrent seulement maintenant un mouvement d'une telle ampleur ? La réponse est simple : parce que la reconnaissance même de la dissidence des Chypriotes turcs mettrait directement en question les équilibres instables voulus par l'impérialisme ; et cela avec les complicités des bourgeoisies grecques et turques, comme du régime de Denktash. Mais, avant tout, seraient interrogées les pratiques de l'état-major turc, c'est-à-dire la pierre angulaire de la domination impérialiste dans la région.

L'alliance initiale de 90 syndicats, ONG, mouvements sociaux et partis de gauche de la communauté chypriote turque ne s'est pas limitée à demander le départ de Denktash. Elle a osé ce qu'aucun parti de la gauche turque n'avait jamais fait : s'attaquer directement aux fondements du pouvoir d'Ankara, fustigeant « l'occupation du nord de l'île par l'armée turque » et demandant la démilitarisation de l'île et le départ des généraux turcs ainsi que de leurs acolytes fascistes (les célèbres « Loups Gris ») ! L'affront était – et continue à être – de taille. Des Turcs osaient se déclarer « d'abord chypriotes » et, pire, ils dénonçaient « l'occupation militaire » et « l'oppression économique et politique » qui leur était imposée par ceux qui prétendaient être leurs libérateurs.

Les généraux d'Ankara n'ont pas tardé à mesurer tout le potentiel explosif de la révolte de leurs sujets chypriotes turcs. Leur réaction fut très dure. A l'embargo économique international (décidé à l'instigation d'Athènes et du gouvernement chypriote) a été ajouté un deuxième appliqué par l'Etat turc à travers l'imposition de la (très dévaluée) lire turque

comme monnaie officielle de l'Etat de Rauf Denktash. Mais, comme la misère galopante ne suffisait pas à calmer les esprits, une politique de terreur bien ciblée a pris le relais. Depuis 1996, dans la partie nord de Chypre, plasticage des bâtiments des journaux dissidents, passages à tabac, arrestations et emprisonnements de journalistes et de syndicalistes, assassinat des opposants politiques sont devenus monnaie courante.

Bien que terriblement éprouvés par la répression, le chômage et la vertigineuse baisse de leur niveau de vie (leur revenu moyen annuel per capita est actuellement d'environ 2500 dollars contre presque 14 000 dollars du côté grec !), les Chypriotes turcs ont riposté en se radicalisant encore plus. Regroupés derrière la plateforme « Ce pays est à nous ! », les organisations coalisées représentent pratiquement toute la société chypriote turque, à l'exception des colons venus du continent depuis la division de l'île en 1974 et les soldats des forces armées turques.

## Une communauté menacée d'extinction

Il est difficile de comprendre comment a été rendu possible le fait suivant : une petite communauté se révolte contre sa « mère patrie » et fait preuve d'une abnégation et d'un sens du sacrifice qui frisent l'héroïsme d'autres temps. Par exemple, qu'est-ce qui pousse les rédacteurs du quotidien *Avrupa* (Europe) – aujourd'hui *Afrika*, après son énième interdiction – à braver toutes les confiscations de leur imprimerie, les condamnations, les arrestations, les emprisonnements, les attentats et les plasticages de leurs locaux ? Pourtant, ils persistent, depuis des années, à qualifier le gouverneur militaire turc de « gauleiter » et les généraux d'Ankara de « Pinochet en puissance ». Et aussi, qu'est-ce qui fait que des syndicalistes, comme des jeunes filles de 16 ans, font tête baissée dans la lutte, bien que sachant parfaitement que leurs chances de gagner sont pratiquement nulles ?

Il ne faut chercher l'explication à ce courage et de cette détermination des Chypriotes turcs ni dans la répression, ni

\* Journaliste grec.

# combat internationaliste

dans les seules conditions de vie misérables et les humiliations quotidiennes qui leur sont infligées par « l'occupant ». En réalité, ce qui les rend capables de s'unir, de se radicaliser et surtout de se battre désespérément, comme s'il ne leur restait aucune autre issue, c'est que les Chypriotes turcs sont pleinement conscients qu'ils constituent une espèce humaine menacée d'extinction à très court terme.

Il ne s'agit pas d'une crainte atavique. Elle est nourrie par la diminution galopante de leur nombre et le changement drastique de la composition de la population de l'Etat de Rauf Denkash depuis une vingtaine d'années. Etant donné les conditions qui leur sont faites, les Chypriotes turcs émigrent en masse (surtout en Angleterre et en Australie), tandis qu'augmente régulièrement le nombre des colons turcs (de préférence des paysans venant d'Anatolie) dont le transfert est organisé par les autorités d'Ankara. C'est exactement la conscience qu'il ne leur reste plus que quelques années avant que leur communauté soit définitivement disparue qui rend les Chypriotes turcs si unis et déterminés dans leur combat actuel. En d'autres termes, c'est leur condition de... « Peaux Rouges » de la Méditerranée qui les pousse à se battre avec le désespoir d'un condamné à mort.

Ce n'est pas un hasard si leurs directions sont de gauche ou d'extrême gauche, si dans leurs manifestations flottent des drapeaux à l'effigie de Che Guevara et s'ils préfèrent chanter « Bella Ciao » plutôt qu'autre chose. L'explication est plutôt simple : ne disposant d'aucun allié parmi les forces traditionnelles turques, grecques ou internationales et étant très coupés du monde extérieur (grâce au double embargo), ils sont contraints d'aller chercher plus loin, de s'identifier avec les grandes luttes pour l'émancipation du genre humain.

## Une tragique solitude

Cependant, il faut reconnaître la triste réalité : malgré le succès manifeste de leur combat, les Chypriotes turcs restent

presque totalement isolés. Très peu leur tendent la main, popularisent leur cause ou, mieux, viennent à leur secours répondant à leurs appels internationalistes.

C'est la gauche et le mouvement progressiste turc et grec qui portent les plus grandes responsabilités pour cette situation. Il faut citer au premier rang l'AKEL, le tout-puissant parti communiste des chypriotes grecs ; le plus influent PC du monde occidental qui frise les 40% de voix aux élections. Il lui incomberait la tâche d'appuyer concrètement et avec toutes ses forces la lutte de ses compatriotes du nord de l'île en faveur de la réunification de Chypre « par en bas ». Force est de constater que, malgré des professions de foi internationalistes, l'AKEL a d'autres priorités. Par exemple, faire élire – ce qui fut le cas – son candidat Tassos Papadopoulos à la présidence de la République. Ce dernier est non seulement le leader d'un grand parti bourgeois, mais surtout un chauvin « turcophage » patenté.

Le résultat est affligeant. D'un côté, la plate-forme « Ce pays est à nous » fait descendre dans les rues jusqu'à 70 000 manifestants chypriotes turcs (presque les deux tiers de la population), qui réclament la réunification, qui se prononcent pour la fraternisation des communautés et pour le renversement de Denkash et de son régime fantoche. De l'autre, c'est la droite chypriote grecque – représenté par l'ancien président Glafcos Cléridès – qui a pris l'initiative politique et diplomatique et a tendu la main, même hypocritement, à ses voisins du nord.

L'Akel n'a pas l'exclusivité d'une attitude chauvine et désastreuse. La gauche grecque – sauf quelques exceptions – est aveuglée par son « anti-impérialisme » primaire. Cela se traduit par l'adoption d'une posture consistant à dire : « Notre Chypre grecque est menacée de partition définitive par les impérialistes et leur gendarme turc ». Ainsi, elle n'est plus capable d'écouter les appels angoissés des Chypriotes turcs.

Faisant preuve d'un nationalisme exacerbé, le PC grec de l'intérieur louche vers les divers « fronts patriotiques » qui

rassemblent toute la racaille chauvine et nostalgique d'une droite musclée. Cette gauche pérore sur « l'expansionnisme turc » et les « intrigues anti-grecques » de l'impérialisme américain et de l'UE, sans se soucier du sort de ceux qui, comme les Chypriotes turcs, sont « les plus opprimés des opprimés » et constituent de fait l'avant-garde du combat anti-impérialiste dans la région.

## L'urgence d'une solidarité internationale

Faut-il conclure que la lutte des Chypriotes turcs est sans espoir ? Que leur insurrection est condamnée à rester une simple occasion historique perdue non seulement pour la gauche chypriote mais aussi pour le mouvement ouvrier et progressiste de Grèce, de Turquie et du Moyen-Orient ? En réalité, beaucoup dépendra du nouveau mouvement international contre la mondialisation capitaliste qui se reconnaît, entre autres, dans le Forum social européen. D'abord, il faut que ce mouvement s'informe, qu'il fasse un effort pour approfondir sa connaissance de la vraie nature de la révolte chypriote turque, de son extraordinaire potentiel internationaliste qui dépasse largement les limites de Chypre et s'étend bien au-delà de la Turquie et de la Grèce.

Mais, surtout, il faut qu'il agisse vite. Qu'il prenne des initiatives simples mais concrètes, sur le terrain, à Chypre même, pour aider ceux qui, dans les deux communautés (turque et grecque), tentent déjà de jeter des ponts, d'abattre les lignes vertes de la haine nationaliste, de construire des organisations, des syndicats et des mouvements mixtes et intercommunautaires, radicaux, internationalistes et de classe.

Ces forces sont encore très minoritaires au sud grec, mais largement majoritaires au nord turc. Ce qui leur manque est la coordination, l'encouragement, l'appui de l'extérieur, la solidarité active immédiate de tous ceux qui luttent pour « un autre monde possible »... ■

# Les salarié·e·s dérangent,

*De fin janvier à début mars, le mouvement de lutte et de grève des salarié·e·s d'Orange a révélé la disponibilité et la radicalité d'un secteur dit nouveau du salariat. Nous nous sommes entretenus avec le secrétaire de l'Union syndicale vaudoise Matteo Poretti, qui a suivi cette lutte, afin d'effectuer un premier examen, du point de vue d'une politique syndicale, de cette importante mobilisation.*

**Pourquoi a-t-il fallu attendre la publication dans le quotidien 24 heures (Vaud) du 18 janvier 2003 d'une information sur des licenciements à Bussigny et des transferts vers le site de Bienne prévus par la direction d'Orange pour qu'une réaction des salarié·e·s ait lieu ?**

Matteo Poretti : En effet, des rumeurs circulaient depuis décembre 2002. Mais aucun travail d'information n'a été fait par les responsables du syndicat de ce secteur, le Syndicat de la communication. Or, Orange restructurait depuis plusieurs mois au Danemark, en Suède, en Allemagne. Et il était connu que France Télécom – le « propriétaire » d'Orange – allait chercher aussi bien dans la société mère que dans les sociétés qu'il contrôle la possibilité d'accroître les marges de profit pour améliorer sa position face à ses créanciers et faciliter sa nécessaire recapitalisation (recherche de nouveaux capitaux), étant donné son énorme endettement (100 milliards de francs suisses). On constate donc une inexistence du travail d'information qui permettrait de crédibiliser l'organisation syndicale auprès du personnel de ces secteurs (téléphonie, télécommunication) et d'anticiper des décisions des directions.

**Après le 18 janvier, les salariés n'étaient-ils pas sur le qui-vive ?**

Certainement. Mais il a fallu attendre le 31 janvier, après une vidéoconférence où ils ont appris qu'interviendraient 235 licenciements et quelque 200 transferts à Bienne pour qu'une réaction se fasse.

On se trouvait alors dans la situation suivante. D'un côté, des salarié·e·s révoltés par les conditions formelles et matérielles de leur licenciement. Ils et elles avaient pris au sérieux des éléments du discours

patronal, entre autres ceux portant sur les perspectives resplendissantes d'Orange, qui validaient un investissement personnel qui serait récompensé. Brutalement s'écroulent aussi bien « l'aventure Orange » que la valorisation d'y participer. Le statut de salarié apparaît dans sa crudité. L'utilisation de la force de travail n'a de sens que si elle permet de valoriser le capital. La spontanéité de la réaction traduit une déception et le début d'une compréhension de leur situation de simple salarié et non pas de membre de la grande famille Orange.

De l'autre côté, il y a le Syndicat de la communication qui se présente pour établir un « dialogue » avec la direction d'Orange et trouver « un bon plan social ».

On constate, tout d'abord, un déphasage entre l'action spontanée radicale de débrayage faite le 31 janvier et l'attitude du Syndicat de la communication qui, dans son communiqué du même jour, « exige de l'entreprise l'ouverture de négociations avec le Syndicat de la communication [sic] en vue d'un plan social, le plan social de l'entreprise se révélant insuffisant ». Le syndicat ajoute qu'il « entretient un dialogue social avec l'entreprise en vue d'une convention collective de travail... depuis environ deux ans ». Ce qui, si la chose est vraie, revient à reconnaître sa cécité.

Ensuite s'exprime le besoin d'une structure de type syndical. C'est cela qui conduit les employés d'Orange Bussigny à utiliser le Syndicat de la communication – qui n'est pas implanté dans l'entreprise – tout en nommant des délégués du personnel. Les salariés mobilisés considèrent que les représentants syndicaux sont censés connaître leur métier comme eux le leur.

**La très large majorité des salariés d'Orange à Bussigny ne semblaient pas se mobiliser contre les licenciements, mais semblaient vouloir obtenir un dédommagement de 12 mois de salaire, puis de 6 mois.**

Il est exact que la question de l'emploi n'était pas au centre. Il était courant d'entendre, parmi les plus jeunes, la phrase suivante : « Je ne veux plus tra-

vailer chez Orange. Nous voulons que l'entreprise paie un maximum. »

Le Syndicat de la communication, dès l'assemblée du lundi 3 février au soir, a envisagé ce type de revendication sous le strict angle de l'obtention d'un meilleur plan social ; ce qui s'inscrit dans la tradition syndicale. Dès lors, cela a concouru à mettre au second plan le thème des licenciements et de l'emploi.

Or, si la réaction initiale, de rage, particulièrement chez les jeunes, était celle du rejet de l'entreprise, la question de l'emploi et donc d'une lutte qui se déroule sur le terrain de « l'outil de production » (le site de Bussigny) aurait pu occuper une place plus importante.

Du 3 au 13 février, la direction a joué la montre. Elle a cherché à diviser les salariés, à mener des entretiens individuels pour donner l'impression que les transferts à Bienne se faisaient sans difficulté. De plus, elle prétendait qu'une consultation des salariés était en train de s'effectuer, sous sa responsabilité. Ces manœuvres échouèrent. La cohésion d'équipe – une valeur vantée par Orange – se maintenait. Les trajectoires professionnelles antérieures de chacun ne se traduisaient pas par des divisions. Dominait le sentiment de faire partie d'un collectif. De ce point de vue, il est possible de dire qu'il y avait une conscience syndicale de base.

Pour tout syndicaliste attentif à la façon dont les salariés réagissent, ce simple élément aurait dû être au centre d'une réflexion et d'une stratégie, car cela a des implications pour d'autres secteurs du nouveau salariat. Le refus net du plan social a aussi été stimulé par son contenu qui apparaissait matériellement d'autant plus ridicule que ceux et celles à qui il était adressé n'avaient cessé d'entendre, durant des années, les prouesses d'Orange : un mois de salaire pour celles et ceux de moins de 40 ans et 1000 fr d'indemnité par année de services. Dans une entreprise dont l'existence remonte à quatre ans, proposer une telle somme relève presque de l'insulte.

# le syndicat range

## Après le débrayage du 31 janvier, comment le mouvement s'est-il embrayé?

Devant les tergiversations de la direction, le mardi 11 février, l'assemblée du personnel à Bussigny exprime une forte combativité. Les revendications portent non seulement sur le plan social, mais sur la diminution des suppressions d'emplois. De plus est revendiqué que des salariés qui ont été licenciés antérieurement en raison de restructurations bénéficient du plan social.

Le jeudi 13 février, dans l'après-midi, a lieu une « grève d'avertissement ». La suspension des mesures de licenciement est conditionnée à l'obtention d'un meilleur plan social. Le Syndicat de la communication met l'accent sur ce qui l'intéresse en priorité: la signature d'une convention collective, ce qui, pour lui, est la preuve de l'existence d'un syndicat et lui permet, subsidiairement, d'obtenir la manne financière (les dites contributions de solidarité) nécessaire pour faire vivre son appareil, même petit.

## Une grève dans le secteur de la téléphonie mobile est nouvelle. Les formes d'action ont dû être débattues?

Effectivement, dès le 13 février, s'est posé ce problème. Occuper le site de Bussigny et bloquer le call center de Bienne constituaient le type d'initiative le plus craint par la direction d'Orange. En même temps, ce type d'action aurait exprimé la conscience d'une appropriation de leur

lieu de travail par celles et ceux qui, durant des années, avaient dû s'identifier à Orange, à ses lieux de travail, comme signe de leur intégration au fonctionnement de la firme.

Le Syndicat de la communication n'a pas mis l'accent sur ce point central. Il ne s'agissait pas, immédiatement, d'engager ce type actions qui exigent une discussion, un accord collectif, un travail d'information, des contacts plus étroits avec l'ensemble des salariés du groupe, en Suisse française et en Suisse alémanique. Mais, toute l'expérience des luttes le montre, il s'agissait de préparer des initiatives de réappropriation des sites, de piquets de grève devant les sites, pour modifier le rapport de force.

D'ailleurs, le Syndicat de la communication devait reconnaître le problème puisque, dans son communiqué du 21 février 2003, il avouait: « Signe de bonne volonté, le Syndicat de la communication a renoncé vendredi à bloquer le call center de Bienne. En contrepartie, le syndicat attend de la direction d'Orange qu'elle reprenne les négociations sur un plan social acceptable et une convention collective de travail. »

## En fait, il a fallu attendre, après le débrayage et la grève d'avertissement, le 20 février pour que le mouvement de grève proprement dit prenne son essor?

Effectivement, si la grève a démarré avec autant de force le 20, après une assemblée le 19 février où elle fut votée à

l'unanimité, la raison en est simple: la direction d'Orange avait fait connaître à l'ensemble du personnel, par mail, le mardi 18 février, son plan social « définitif », alors que les négociations étaient censées être en cours! Donc, une deuxième fois, la direction manifestait tout son mépris pour les salarié-e-s. C'est précisément dans cette phase que le mouvement de grève aurait pu acquérir des formes nouvelles.

Les actions telles que l'occupation du shop Orange ou la distribution de tracts dans un centre Coop ou encore faire signer des pétitions de soutien ou apporter sa solidarité aux salariés de Coca-Cola (le site de Coca-Cola Bussigny sera de même transféré dans le canton de Berne, à Bolligen) étaient nécessaires et utiles. Il y a tout un apprentissage à faire sur la conduite d'une grève dans un secteur où les relations avec les usagers sont un élément sensible. Et où l'image de l'entreprise est un enjeu de l'affrontement avec la direction.

Toutefois, contrairement à l'idée que ce secteur s'intégrerait à une économie « postindustrielle » – quasi d'ordre virtuel –, le fonctionnement tout à fait concret d'un site, d'un call center, des services commerciaux, d'un relais antenne (switch center), relève en fait d'opérations de production, de production de services. Et cette production de services est d'ailleurs souvent organisée selon des normes de productivité analogues à celles utilisées dans les secteurs de production de biens. Il en découle qu'une grève, comme nous l'avons souligné plus haut, pour optimiser son impact, doit occuper le lieu de production. C'est ce que craignait, avant tout, la direction.

Se réunir dans une salle communale à Bussigny durant la journée, marquer son absence du lieu de travail – une absence qui pour une partie des salarié-e-s a pris la forme d'un congé maladie effectif – ne peuvent certainement pas être la seule forme d'organisation de la grève. « Bloquer un centre », plus exactement revendiquer la légitimité d'être présent sur le lieu de production, sur le « pont du bateau » qui a été si longtemps présenté ▶



comme le bateau de tous, permet, à la fois, de contrecarrer « l'expulsion » du lieu de travail que concrétise un licenciement et de montrer, *a contrario*, par diverses initiatives de blocage de l'appareil de production combien l'ensemble des salariés est décisif dans le fonctionnement normal de ce secteur de services qui est souvent présenté comme relevant d'une organisation totalement automatisée, pouvant se passer d'un travail concret.

### Lorsqu'on engage une grève le jeudi, se pose le problème de passer le week-end...

Le week-end du 22-23 février a été un moment difficile; néanmoins, la grève a continué. Dès le lundi 24, la mobilisation a redémarré. On constatait un progrès dans la conduite démocratique du mouvement, dans la compréhension des enjeux. Les discussions sur le type d'action à entreprendre se sont précisées. Par exemple, bloquer un site en organisant un piquet, y compris avec l'aide d'autres syndicats, comme ce fut discuté avec le SIB (Syndicat Industrie & Bâtiment) de Bienne; ce qui s'inscrit dans une perspective interprofessionnelle. Commencent aussi des échanges sur la possibilité de « prendre possession » d'un site, de l'occuper.

C'est dans cette conjoncture qu'intervient la proposition du vice-président central du Syndicat de la communication, Alain Carrupt, d'interrompre la grève, autrement dit de briser sa dynamique au moment où elle devenait de plus en plus la propriété même des salariés. Les arguments donnés par la direction syndicale sont tout à fait traditionnels: il faut permettre à des institutions – par exemple l'Office fédéral de la communication (OFCOM), organe de régulation – d'intervenir et aussi solliciter les appuis des « partis politiques ».

Deux traits caractéristiques du syndicalisme de paix du travail s'affirment ici. Tout d'abord, faire une proposition qui tend à exproprier les salariés de leur propre action, de l'apprentissage qu'ils font d'une autodéfense collective, et déposer leur sort dans les mains d'une institution tierce, censée arbitrer, trouver un compromis au-dessus des parties. Ici, l'OFCOM ou les milieux politiques étaient censés devoir remplir cette fonction.

Ensuite, la « pause » proposée par le Syndicat de la communication traduit une appréhension de la grève comme une action quasi honteuse qui est imposée aux salariés par une déraison patronale. Cette façon d'envisager la grève a sa racine, entre autres, dans l'ignorance entretenue du statut du salarié, c'est-à-dire de sa position structurellement subordonnée au

capital. Si cette situation – que même des juristes du travail reconnaissent en constatant l'asymétrie entre un salarié et un patron dans le cadre d'un contrat de travail – était intégrée à la conception syndicale, la grève serait considérée comme un instrument nécessaire pour modifier, momentanément, le degré de subordination, qui a été mis particulièrement en relief par la décision de licenciements.

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si les salariés d'Orange, au cours de l'essor de la grève, avaient le sentiment de retrouver leur dignité dans leur capacité à contester une décision jugée inacceptable et contraire aux « valeurs » qui leur avaient été présentées comme celles d'Orange.

La nature antisyndicale, en quelque sorte, de la proposition d'interrompre la grève faite par le Syndicat de la communication apparaît avec plus de force si on l'analyse à partir de ces éléments. D'ailleurs, ce bilan a été tiré par beaucoup de salariés et par des membres de la commission du personnel.

Toutefois, sur le moment, le lundi 24 février, la proposition d'interrompre la grève a été acceptée. Le président du Syndicat de la communication, Christian Levrat, et Alain Carrupt ont profité du rapport ambigu au syndicat qui existait chez les salariés d'Orange. Ils avaient démarré eux-mêmes le mouvement, mais, découvrant l'action syndicale, ils plaçaient une partie de leur confiance dans ceux censés la représenter: les dirigeants du Syndicat de la communication.

Je dis bien une partie. Car, lors de l'assemblée, la proposition d'interruption de la grève n'a été qu'à moitié acceptée. Le Syndicat de la communication proposait d'interrompre la grève du 24 février au 3 mars. L'assemblée décida de ne l'interrompre que jusqu'au 27 février. En outre, les menaces, les pressions de la part de la direction d'Orange traduisaient la détermination patronale. C'est dans le secteur administratif que les menaces ont été les plus nettes. Les salariés ont y compris découvert documents informatiques de la direction des ressources humaines qui révélaient le système de notation du personnel. Le mythe Orange se délitait.

### Après la « pause », il fallait redémarrer encore une fois...

Malgré la décision pour le moins malvenue d'interrompre la mobilisation, la reprise de la lutte le 28 a été bonne et le personnel censé travailler le week-end ne s'est pas rendu sur le lieu de travail à Bussigny. La solidarité avec ceux et celles d'Orange s'exprimait avec force. Pour preuve, plus de 7000 signatures ont été

réunies en quelques jours et remises au syndic de Bussigny.

Le mardi 4 mars, une accélération du mouvement se produit. Les grévistes bloquent le centre d'appel de Bussigny. Ce blocage débouche sur des discussions avec celles et ceux qui veulent travailler. Plusieurs y renoncent, l'apprentissage d'une argumentation se fait et personne n'est physiquement empêché d'entrer. Il est vraiment décisif de comprendre que, malgré l'inexpérience et les obstacles à franchir, la dynamique de lutte se maintenait. L'argument de la fatigue, si vite et à propos invoqué par les permanents syndicaux, ne pouvait être avancé à cette date.

Dès le 4 mars, chez plus d'un salarié et parmi les responsables du mouvement, la conviction que seul un blocage des sites contraindrait la direction à reculer se faisait plus forte. D'ailleurs une telle initiative de blocage des sites, le plus large possible, fut envisagée pour le 7 mars. Or, la préparation de cette action, comme l'a mentionné y compris la presse (*Le Temps* du 7 mars), a été rendue publique! Ce qui revenait à en désamorcer l'efficacité.

Comme par hasard, c'est à ce moment que la direction d'Orange propose une nouvelle mouture du plan social, par e-mail, directement aux salariés. Elle ne négocie pas avec le syndicat qui était censé depuis deux ans discuter avec elle.

Face à cette proposition, l'assemblée des salariés d'Orange, réunie le 6 mars à 18 heures à la Salle des Cantons à Lausanne, voit son centre de gravité être changé: accepter ou non le plan social reçu et arrêter l'action.

Comme de normal, dans une telle assemblée, s'expriment simultanément la radicalité d'un secteur et les incertitudes d'un autre. Les dirigeants du Syndicat de la communication captent immédiatement ces hésitations. Ils ne cherchent pas à tirer vers le haut la conscience issue de quelques semaines d'action. Ils prônent l'acceptation du nouveau plan social, car leur objectif prioritaire est de signer une convention collective avec Orange, Sunrise ou T-Systems. Pour un petit appareil syndical issu d'une structure liée à une entreprise publique (PTT), la signature d'une CCT – à n'importe quel prix comme le démontre l'acceptation de la paix absolue du travail même en cas de vide conventionnel à La Poste – prend le pas sur la défense optimale des intérêts des salariés et sur le développement d'un réseau de militants syndicaux qui est pourtant décisif pour l'avenir de ce nouveau salariat, sans même parler des salariés de Swisscom qui demain seront la cible de nouvelles restructurations. ■

# Le refus de battre en retraite

Le 1<sup>er</sup> février, en France, des dizaines de milliers de salarié-e-s descendaient dans la rue pour s'opposer à la « réforme des retraites » du gouvernement Chirac-Raffarin. Depuis lors, le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, François Fillon, applique la méthode Raffarin: « Cause toujours tu m'intéresses. » Le gouvernement vise à engluer les salariés dans des palabres inutiles. Par contre, le frère du ministre de l'Intérieur, Guillaume Sarkozy, et vice-président du Medef (Mouvement des Entreprises de France – organisation du patronat), énonce le vrai programme du gouvernement. Dans le quotidien économique « La Tribune », non seulement il insiste sur la nécessité « d'aligner la durée de cotisation du public sur celle du privé ». Mais il insiste aussi sur un autre objectif: « Il faut privilégier l'accroissement de la durée des cotisations. » Guillaume S. avait déjà déclaré qu'il fallait « de 42 à 45 ans de cotisation minimums ». La retraite à 70 ans se mitonne « en haut » pour la France « d'en bas ». Toujours dans « La Tribune », il met l'accent sur l'utilité de « l'épargne retraite »: « C'est aussi un moyen de drainer l'épargne vers les fonds propres des entreprises ». Plus d'un salarié helvétique a fait l'expérience de cela: lors des faillites, cette « épargne » s'envole. Le combat contre la réforme des retraites en France est une bataille moderne. C'est celle d'un salariat, soumis à une intensification extrême du travail et à une précarisation croissante, qui n'est pas prêt à renoncer à une conquête historique: le droit à une retraite décente et prolongée. Le droit de vivre après 60 ou 65 ans. Cet affrontement social en France concerne tous les salariés d'Europe. – Réd.

François Chesnais\*

La méfiance à l'égard des organisations syndicales et politiques (mais parfois aussi associatives) est telle qu'en France les manifestations convoquées de façon officielle attirent, dans la phase actuelle, relativement peu de monde. En rassemblant entre 300 000 et 350 000 manifestant-e-s dans le froid et sous la neige, les manifestations appelées pour le samedi

1<sup>er</sup> février par les cinq centrales syndicales « officielles » (CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC<sup>1</sup>) sur la question des retraites ont donc été un succès.

Soyons clairs: des manifestations de 300 000 personnes ne représentent pas – et cela de très loin – une mobilisation en masse des salarié-e-s et des retraité-e-s. Elles sont le fait, « simplement », de la grande majorité des femmes et des hommes qui militent activement syndicalement et politiquement. C'est donc à la fois peu et beaucoup, notamment

lorsque cette mobilisation s'effectue sur des positions différentes de celles qui ont été défendues par les directions des confédérations syndicales. Donc, on est venu manifester, mais pour défendre ses propres positions, les revendications partagées par les salariés. Voilà le sens du 1<sup>er</sup> février, notamment pour les militants de la CGT.

## L'appel syndical face aux revendications des salariés

Le texte d'appel commun syndical à la manifestation, publié le 7 janvier 2003, était un texte de « pression » sur le gouvernement Chirac-Raffarin pour qu'il « négocie » avec les syndicats. Les directions des cinq centrales y acceptent la « nécessité de réformes », c'est-à-dire de nouveaux coups de canif dans le système de la répartition. Elles y acceptent le principe de l'alignement « progressif » de la fonction publique (où il faut 37,5 ans de cotisations pour toucher une retraite pleine) sur les 40 années de cotisation déjà imposées aux salariés du secteur privé par le gouvernement Balladur. Les 40 années deviendraient la norme à laquelle feraient exception seulement les « situations particulières » à certaines professions les plus « pénibles ».

Les directions des centrales syndicales acceptent aussi de renégocier le nombre d'années sur la base duquel est calculé le revenu de référence déterminant le montant des retraites servies; ce qui est ▶



(Rouge) - FAUSOUR-

\* Economiste, responsable de la revue *Carré Rouge*. Dernière publication: contribution à l'ouvrage collectif: *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel?*, Ed. La Dispute, 2003.

une autre façon d'accepter leur baisse. Elles laissent enfin la porte ouverte à une augmentation des cotisations salariales – augmentation « subordonnée » à celle des employeurs, mais augmentation quand même.

Or le 1<sup>o</sup> février, dans les cortèges de SUD (Solidaire, Unitaire, Démocratique) et de FO – qui avait signé l'appel commun pour éviter l'isolement, mais qui continue à défendre des positions abandonnées par la CGT –, mais avant tout, massivement, dans ceux de la CGT, les revendications étaient tout autres : refus absolu de l'épargne salariale<sup>2</sup> introduite par la loi Fabius en 2001 ; retraite pour tous à 60 ans ; pour les années de cotisation alignement du privé sur le public avec 37,5 années pour tous (donc abrogation de la loi Balladur de 1993) ; retraite à taux plein pour tous à 75 % du dernier salaire.

Ainsi, à leur manière, les militants ont marqué leur « différence », voire leur opposition consciente, face aux directions syndicales. Ils ont prolongé et confirmé la position de défense des retraites et de refus d'en « négocier » la « réforme » exprimé un peu avant par les travailleurs d'EDF et GDF (Electricité de France et Gaz de France).

En effet, entre le texte commun des appareils bureaucratiques et la manifestation du 1er février, il y a eu le rejet, le 9 janvier 2003, par les salariés et les retraités d'EDF et de GDF du projet d'accord sur la « réforme » de leur régime de retraite, préalablement à la privatisation de ces sociétés (qui ont connu un processus d'internationalisation de leurs investissements). A plus de 53 %, ils ont voté contre. Chez les salariés en activité, le refus a été plus massif encore (près de 58 %). Les travailleurs ont déjoué le piège qui leur était tendu par un référendum organisé de concert par le PDG François Roussely et le secrétaire général de la Fédération CGT de l'Énergie, Denis Cohen. Ce dernier pensait « faire avaler la pilule » de la privatisation moyennant des promesses attractives de maintien d'une retraite correcte.

Les salariés ont résisté aux très fortes pressions en faveur d'un vote favorable. Ils ont surmonté les obstacles représentés par leur dispersion dans des sites nom-

breux, ainsi que les grandes difficultés faites aux opposants à l'accord de s'exprimer. Ils ont coupé court aux réflexes corporatistes nourris par les syndicats que Denis Cohen espérait exploiter.

Les salariés et les retraités d'EDF et de GDF ont voté à la fois contre les accords conclus à l'époque à Barcelone sur la privatisation [dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie au sein de l'UE et internationalement], par Lionel Jospin comme par Jacques Chirac, et contre les « réformes » d'ensemble des retraites annoncées depuis des mois par le premier ministre Jean-Pierre Raffarin. Le travail des militants de la LCR (Ligue communiste révolutionnaire), de Lutte Ouvrière, du PT (Parti des travailleurs, courant trotskiste dit lambertiste) – très présents chez EDF –, des communistes oppositionnels ou ex-communistes de la CGT, ainsi que des militants de SUD a aidé à ce qu'exprime, dans ce secteur de salariés, la réserve d'énergie et de réflexion politique autonome accumulée dans les tréfonds de la classe ouvrière.

Les manifestations du 1er février ont permis aux militants des autres secteurs de la classe ouvrière de dire haut et fort que la position de la grande majorité des salariés et des retraités (auxquels font peut-être exception ceux qui suivent de près la CFDT) est la même que celle des travailleurs d'EDF et de GDF.

Fait assez rare, la grande majorité des tracts distribués ou des journaux vendus pendant la manifestation ont défendu à peu près les mêmes positions et montraient bien où les problèmes se situent.

Le travail d'analyse mené dans différents forums pour contrer l'offensive du Medef et les études publiées par les militants de la gauche non gouvernementale y sont certainement pour beaucoup<sup>3</sup>. La conclusion qui en ressort et qui se dégage aussi de la lecture attentive des rapports commandés par les gouvernements successifs – non leurs conclusions, mais les données chiffrées publiées – est claire. Le « problème des retraites » n'est pas « démographique ». Il est politique et même exclusivement politique – au sens premier, non « politicien », du terme – en ce qu'il plonge ses racines dans les rapports entre le capital et le travail ; et plus

précisément encore dans l'état actuel des rapports politiques entre les travailleurs et le capital.

D'un côté, les groupes industriels français et étrangers veulent pouvoir délocaliser librement l'investissement et l'emploi, mais aussi payer en France des salaires aussi bas que possible. Depuis des années, ils savent ainsi, avec l'aide des gouvernements, les fondements du système par répartition. Ils somment le pouvoir de réduire les « faux frais » de l'État en alignant le régime public sur le régime privé. Parallèlement, le capital financier français et étranger veut pouvoir enfin récupérer pour les marchés financiers au moins une fraction des 170 milliards d'euros qui servent à payer les retraites. Ces milliards ne transitent quasiment pas par les Bourses ou les marchés obligataires parce qu'ils suivent le circuit de financement direct de la répartition.

### Un problème politique, donc de relations entre Capital et Travail

Le « problème démographique » est pour l'essentiel une construction idéologique. Les prévisions « défavorables » quant à l'évolution du rapport entre les actifs et les inactifs reposent sur des calculs qui font à la fois abstraction des gains de productivité et de l'affectation d'une partie de ces gains aux retraites. On fait en somme comme s'il ne devait pas y avoir d'investissement. En outre, ces perspectives projettent dans l'avenir le taux de chômage élevé des années 1990. S'exprime ici l'acceptation de la délocalisation de l'emploi vers des pays à protection sociale inférieure ou très inférieure.

Le chômage et la précarité pris ensemble concernent déjà quelque 11 millions de salarié-e-s en France. Cela provoque un manque à gagner de 45 milliards d'euros de cotisations sociales. Les exonérations de la part patronale des cotisations sociales sur les bas salaires qui ont pris leur essor depuis le gouvernement Rocard (1987-90) sont passées de 1 milliard d'euros en 1993 à 18 milliards en 2002. Chantage patronal en vue de la « création d'emplois », elles ont été acceptées par les gouvernements successifs alors qu'elles constituent une diminution du salaire indirect.

Où est le « vieillissement » dans tout cela ? Et quel lien entre le « vieillissement » et l'apologie persistante en faveur d'une épargne salariale « complémentaire » confiée à la Bourse, sinon de fonds de pension de type anglo-saxon dont on sait pourtant la gravité des pertes depuis le début du krach boursier rampant ?

A problème politique, il ne peut y avoir de réponse que politique. Les manifestants du 1er février en ont eu parfaitement conscience. Alors que les directions syndicales avaient indiqué qu'elles étaient contre, les mots d'ordre hostiles au gouvernement, sans être virulents, ont dominé.

Le discours prononcé le 3 février par Jean-Pierre Raffarin montre qu'après quelques fanfaronnades il redouble de prudence. Il se déterminera à la fois sur le fond (jusqu'où tenter d'aller dans les « réformes ») et sur la forme (ampleur de la négociation avec les syndicats) selon l'évolution des rapports de force politiques. Ceux-ci seront déterminés à un très fort degré par la continuité de la vigilance des salariés, sinon de la mobilisation, ainsi que par les relations internes à la classe ouvrière, entre les travailleurs, les fonctionnaires, d'un côté, et les directions syndicales, de l'autre. Celles-ci veulent être parties prenantes des « réformes », donc des partenaires à de « vraies négociations ». Elles veulent prouver leur rôle comme auxiliaires incontournables du capital et de l'Etat.

Pour les centrales syndicales, le but du 1er février était de rappeler à Raffarin que, sans leur appui, il n'a aucun espoir de faire passer la moindre mesure qu'il envisage. Le premier ministre en est conscient. En même temps, il sait que son autorité et sa légitimité politiques très faibles – à commencer au sein de la majorité de droite – lui interdisent de s'appuyer trop ouvertement sur les directions syndicales. Mais l'annonce faite il y a quelques semaines, avant le vote à EDF et à GDF, qu'il réglerait la question par une loi et qu'il légiférerait avec ou sans l'accord des directions syndicales est un piège dont Raffarin tente de sortir. C'est le sens principal de son discours du 3 février.

Pour les militant-e-s agissant parmi les salariés du privé et de la fonction

publique, rien ne servirait d'avoir manifesté le 1er février si leur vigilance faiblissait, autant à l'égard des directions syndicales qu'à l'égard du gouvernement.

Si la question des retraites est l'occasion pour les directions syndicales de se montrer indispensables à la bourgeoisie, elle exige des militant-e-s qu'ils en fassent un moment important du combat pour reconquérir les syndicats et leur rendre leur vocation.

Il faut revenir au non voté à EDF et GDF. Le bloc qui s'est constitué là entre les militants politiques mentionnés plus haut et les travailleurs – bloc contre Roussely et Raffarin, mais aussi contre Cohen et Thibault de la CGT, ainsi que contre la CFDT – est une traduction concrète du Front unique contemporain [des modalités d'unité d'action des salariés].

Ce « Front unique » ne s'est pas effectué au moyen de suppliques adressées aux appareils bureaucratiques, mais il s'est affirmé contre ces derniers, avec l'accord et l'appui des salariés. Francis Mer (ministre des Finances, de l'Economie et de l'Industrie) et François Roussely ont annoncé que l'accord EDF-GDF serait appliqué en dépit de la victoire du « non ».

Cela appelle la préparation de ce que les militants nomment, par référence aux grèves de l'hiver 1995 à la SNCF et la RATP [Régie autonome des transports parisiens], le « nouveau tous ensemble »

– c'est-à-dire la grève générale. S'il va très loin dans ses projets, Raffarin en créera la nécessité à l'échelle du pays ; et si les centrales syndicales l'appuient, ce « tous ensemble » se fera également contre elles. Les militants de la CGT en sont conscients. Beaucoup préparent le congrès qui se tiendra fin mars avec la volonté de soumettre la direction à leurs exigences.

Une dernière remarque pour terminer. Quand une question plonge ses racines dans l'opposition entre le capital et le travail, il n'y a qu'à ce niveau que les travailleurs peuvent lui trouver une solution durable. Dans une tribune du journal *Le Monde*, deux militants connus d'Attac-France ont bien défini l'enjeu. Le maintien et la consolidation du système de la répartition supposent, écrivent-ils, que « l'affectation des gains de productivité soit décidée démocratiquement pour qu'un arbitrage cohérent se fasse entre l'augmentation du niveau de vie des actifs et celui des inactifs, la diminution du temps de travail des actifs et les investissements pour préparer l'avenir »<sup>4</sup>. La propriété privée des moyens de production, les prétentions du capital financier et la teneur des institutions parlementaires dans leur fonctionnement actuel, au sein d'un pays comme la France, permettent-elles de prendre des décisions véritablement démocratiques de l'ampleur que supposent les objectifs mentionnés dans cette tribune ? ■

1. CGT : Confédération générale du travail (secrétaire général : Bernard Thibault) ; CFDT : Confédération française démocratique du travail (secrétaire général : François Chérèque, qui a succédé à Nicole Notat) ; FO : Confédération générale du travail-Force ouvrière (secrétaire général : Marc Blondel) ; CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement ; CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens. – Réd.

2. L'« épargne salariale » a été introduite en France pour créer une brèche dans le système de répartition. Fabius, comme Raffarin, a présenté « l'épargne salariale », en fait le début d'un système de capitalisation,

comme un moyen de « sauver le système de répartition ». L'effondrement des actions et les taux d'intérêt réels bas pour les obligations rendent peu attractive, aujourd'hui, cette « épargne salariale ». On pourrait ajouter que des taux d'intérêt élevés ou une « bonne tenue des actions », d'une part, freinent l'investissement (taux d'intérêt élevés) et, d'autre part, compriment la masse salariale (pour dégager des dividendes et soutenir les actions). Ces deux facteurs vont à l'encontre de la croissance et de l'emploi, qui soutiennent le système de répartition. On remarque qu'en France, comme en Suisse, les arguments en faveur de la capitalisation sont

débiles. Il n'y a que la « gauche » officielle qui ne le réalise pas. – Réd.

3. Voir, notamment, Bernard Friot, *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, Paris, La Dispute, 1999 ; Pierre Khalifa et Pierre-Yves Chauu (coord.), *Les retraites au péril du libéralisme*, Syllepse, Paris, 1999 et 2000 (édition augmentée) avec des chapitres entre autres de Bernard Friot, Jean-Marie Harribey et Michel Husson ; Jacques Nikonoff, *La comédie des fonds de pension*, Arléa, Paris, 1999.

4. Jean-Marie Harribey et Pierre Kalfa, « Réforme ou contre-réforme ? », *Le Monde*, 11 janvier 2003, page 14.

# Les nouvelles formes

*Le retournement a été brutal. En juin 2001, le nombre des chômeuses et chômeurs inscrits passait officiellement en dessous de la barre des 60 000 : 59 176. Le « problème du chômage » était présenté comme relevant du passé ; le retour au « plein emploi » était célébré. Une année et demie plus tard, en novembre 2002, le nombre des chômeurs inscrits\* a plus que doublé : 120 627. Il a continué à croître début 2003 – il y avait 142 023 chômeurs fin février –, et le seuil des 150 000 risque bien d'être franchi. Cette évolution est alimentée par la forte vague de licenciements de la dernière année et demie.*

**Jean-François Marquis**

Fait remarquable, fin 2002 cette nouvelle envolée du chômage n'avait que peu retenu l'attention des autorités et des médias. On est loin du choc du début des années 90. Et des débats qui l'avaient accompagné sur les causes du chômage et les réponses économiques et sociales à lui apporter. Même le mouvement syndical et ce qu'il est convenu d'appeler la gauche sont largement restés sans voix. Cela au moment où 69 % des personnes interrogées, lors d'un sondage, disent redouter une augmentation du chômage, contre 20 % il y a seulement deux ans (*SonntagsBlick*, 29 décembre 2002).

De fait, le chômage continue à être appréhendé comme un phénomène d'ordre strictement conjoncturel et se situant à la « superficie » du fonctionnement de l'économie capitaliste helvétique. Le rapide recul du chômage enregistré jusqu'en

\* Au fil du texte, par convention, nous nous limitons au masculin pluriel grammatical pour désigner les femmes et les hommes au chômage, sans emploi, etc.

Sources: Les données concernant l'emploi et le chômage en Suisse proviennent des publications de l'Office fédéral de la statistique (OFS), en particulier *Les indicateurs du marché du travail* (publication annuelle), ainsi que de celles du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), en particulier *Le Chômage en Suisse* (publication annuelle).

2000/01 aurait, en quelque sorte, confirmé que la Suisse reste le pays du plein emploi par excellence.

La détérioration actuelle de l'emploi ne serait donc que passagère et, nous assure-t-on, elle sera d'autant plus courte que l'on permettra au marché du travail de « bien fonctionner ».

En nous appuyant sur quelques collectes de données officielles, nous proposons ici une interprétation inverse. Avec la crise des années 90, le chômage en Suisse est devenu une des modalités permanentes de fonctionnement d'un marché du travail très flexibilisé, où les « exigences » des entreprises s'imposent presque sans résistance. Les fortes fluctuations du niveau du chômage au cours des quatre dernières années traduisent justement cette installation du chômage au cœur même du fonctionnement des rapports capital-travail.

## I. CHÔMAGE

### Les phases d'un cycle

Le chômage s'est imposé comme une réalité majeure du marché du travail en Suisse dans la première moitié des années 90<sup>1</sup>. Partant d'un niveau très bas (inférieur à 20 000 en 1990), il croît rapidement dès le printemps 1991 et atteint un premier pic en janvier 1994 (188 167 chômeurs inscrits). Puis le nombre de chômeurs inscrits connaît une légère décline jusqu'à l'été 1995 (146 104 en juillet 1995). A partir de ce niveau élevé, une nouvelle hausse débute à la fin de l'été 1996. Elle atteint son sommet en février 1997 : 206 291 chômeurs inscrits.

La décline qui suit est d'abord lente : 176 548 en février 1998. Elle s'accélère ensuite : 122 026 en février 1999, 88 702 en février 2000. Elle atteint son plancher à l'été 2001. Une nouvelle phase d'augmentation du chômage – l'actuelle – démarre presque immédiatement, à l'automne 2001. Elle s'est accélérée au cours de l'automne 2002 (voir tableau 1).

### Où est l'exception ?

En 2001, le passage en dessous de la barre des 60 000 chômeurs a été présenté comme un retour au plein emploi. Etrange : le plancher de 2001 se situe à un niveau trois fois supérieur à celui de 1990, qui était une année de plein emploi.

En replaçant ces données dans le cadre du cycle initié au début des années 90, on aboutit à un renversement de perspective : entre 1992 et 2002, les années 2000 et 2001 sont les deux seules durant lesquelles le nombre de chômeurs inscrits est, en moyenne annuelle, significativement inférieur à 100 000.

En d'autres termes, ces deux années n'apparaissent plus comme le signal d'un retour à « la normale » du plein emploi, mais comme une exception dans un marché du travail réorganisé et caractérisé, notamment, par un chômage d'ampleur et durable.

### Explosion(s) du chômage

La Suisse a connu une véritable explosion du chômage au début des années 90. Le nombre des chômeurs inscrits a plus que doublé entre avril 1991 (33 660) et avril 1992 (79 317). Il a une nouvelle fois doublé durant l'année suivante (155 182 en avril 1993), avant de plafonner à près de 190 000 neuf mois plus tard.

Quelle a été l'évolution récente ? Le nombre de chômeurs inscrits a lui aussi doublé entre août 2001 et novembre 2002.

Une enquête d'Adecco, « le numéro un du travail temporaire », confirme ce constat à partir de l'évolution du nombre d'offres d'emploi parues dans les vingt plus importants quotidiens suisses durant les neuf premiers mois de l'année. Ce nombre a chuté, entre 2001 et 2002, de 21 826 à 10 151 pour l'industrie, de 16 096 à 8 135 pour les services financiers et l'immobilier, de 7 238 à 4 689 pour le commerce, de 6 683 à 4 435 pour la construction, de 22 292 (27 508 en 2000!) à 9 472 pour les entre-

# du chômage

prises de conseil, de 6092 (12 162 en 2000!) à 2097 pour les entreprises d'emplois temporaires (*Cash*, 22 novembre 2002).

C'est là une seconde indication de la sous-estimation par l'establishment politique et les institutions étatiques de la crise en cours. Le quasi-silence actuel du mouvement syndical est saisissant. D'autant plus si l'on se remémore les actions – certes limitées – et les débats d'il y a dix ans : manifestation des chômeurs en février 1993 et de l'Union syndicale suisse (USS) en mars 1993, débats sur la réduction du temps de travail et le « partage du travail » (« travailler moins pour travailler tous »), etc.

## Une mesure plus réaliste du chômage

Les données utilisées jusqu'ici se réfèrent aux « chômeurs inscrits ». La définition de cette notion est fortement restrictive. Elle ne comprend en effet que les personnes sans emplois qui : 1° sont inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP); 2° sont immédiatement disponibles pour un placement.

Cela signifie que ne sont pas intégrées dans ces chiffres entre autres les personnes au chômage inscrites auprès des ORP, mais qui : 1° sont en programme d'emploi temporaire; 2° suivent des cours de conversion ou de perfectionnement; 3° se trouvent en situation de gain intermédiaire; 4° sont, pour d'autres raisons (maladie, école de recrue, etc.), pas immédiatement disponibles. La somme de ces différentes catégories et des chômeurs inscrits correspond à la notion officielle de « demandeurs d'emploi inscrits ».

Avec la « politique active » développée par les autorités à partir du milieu des années 90 – obligation pour le chômeur de fournir une « contre-prestation » : participation à des cours de perfectionnement, à des emplois temporaires, etc. –, le nombre de demandeurs d'emploi « non chômeurs » a fortement crû.

C'est aussi à ce moment-là que les autorités ont modifié leur politique de publication des chiffres du chômage. La distinction a été introduite entre chômeurs

inscrits et demandeurs d'emploi. Et l'attention a été focalisée sur les chômeurs inscrits. Le tableau 1 montre que cette manipulation statistique a contribué à fortement dégonfler les chiffres utilisés comme thermomètre du chômage<sup>2</sup>.

En suivant l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits, qui se rapproche davantage d'une mesure effective du chômage, on constate qu'à partir de 1993 il y a plus de 170 000 demandeurs d'emploi inscrits en Suisse. Trois années durant – de 1996 à 1998 – ce nombre a dépassé les 200 000. Il a ensuite reculé de manière significative en 2000 et 2001. Toutefois, il n'a jamais passé en dessous de la barre des 100 000. Dès novembre 2002, le seuil

des 170 000 est à nouveau franchi. La courbe est parallèle à celle des chômeurs inscrits, mais elle se situe à un niveau nettement plus élevé.

## Stocks et flux

Une autre série de données est tout aussi révélatrice : celle des entrées et des sorties du chômage. Contrairement aux séries précédentes, ces chiffres ne mesurent pas des stocks – le nombre, à un moment déterminé, de personnes recensées au chômage – mais des flux : le nombre de personnes qui, chaque mois ou chaque année, s'inscrivent au chômage ou en sortent.

Bien entendu, ces « entrées » et ces « sorties » ne recouvrent pas un nombre ▶

Tableau 1. Chômeurs et demandeurs d'emploi (1990-2002)

	Entrées au chômage (total)	Sorties du chômage (total)	Chômeurs inscrits (moyenne)	Demandeurs d'emplois (moyenne)	Fins de droit (total)	Chômeurs longue durée (%)
1990	68 157	61 868	18 133	19 361	(n.d.)	6,6
1991	128 305	98 163	39 222	41 165	(n.d.)	4,4
1992	224 937	159 638	92 308	95 123	(n.d.)	8,7
1993	256 646	206 590	163 135	169 643	(n.d.)	17,3
1994	226 452	244 650	171 038	183 809	42 424	28,8
1995	227 511	218 692	153 316	174 883	36 802	28,7
1996	254 339	202 193	168 630	206 731	31 982	26,1
1997	240 447	212 355	188 304	244 695	23 703	30,5
1998	203 807	195 410	139 660	217 518	42 209*	32,5
1999**	178 238	163 993	98 602	170 921	34 124	25,8
2000	151 041	134 770	71 987	124 633	17 129	20,1
2001	160 568	113 900	67 197	109 423	13 226	15,7
<b>2002</b>						
01	20 230	11 173	93 714	138 443	1 860	11,2
02	14 719	10 891	94 472	140 581	1 418	11,1
03	13 921	11 762	92 371	140 468	1 142	11,5
04	15 468	12 258	92 025	140 054	1 568	11,6
05	13 949	11 507	90 930	139 202	1 333	12
06	13 542	10 479	90 705	139 715	1 005	12,5
07	15 929	11 129	92 948	142 271	1 342	12,8
08	15 484	10 144	96 362	145 202	1 545	13,1
09	18 198	10 147	101 889	151 503	1 143	13,1
10	22 340	11 605	110 197	161 105	1 740	13,3
11	23 177	10 404	120 627	173 500	1 713	13,4
12	20 623	10 556	129 809	183 262	2 348	13,5
<b>2002</b>	<b>207 580</b>	<b>132 055</b>	<b>100 504</b>	<b>149 609</b>	<b>18 157</b>	

\* Allongement de 6 à 12 mois du délai-cadre pour avoir droit à une nouvelle période d'indemnisation. Cela s'est traduit par une importante augmentation du nombre de personnes arrivant en fin de droit.

\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre 1999, le nombre maximum d'indemnités pour les personnes libérées de l'obligation relative à la période de cotisation et pour celles issues d'une période éducative a été réduit de 520 à 260.

correspondant de personnes différentes. En effet, une même personne peut, au cours d'une année – et plus fréquemment au cours d'une plus longue période – s'inscrire plusieurs fois au chômage (et en sortir). Si l'on prend en compte un laps de temps relativement restreint (une année par exemple), ces données aident cependant à disposer d'une représentation plus exacte du nombre de personnes effectivement touchées par le chômage. Trois constats à ce propos :

- En 2000 et 2001, le nombre d'entrées (et de sorties) au chômage est resté relativement élevé. En comparaison avec la période de chômage maximum (1996-1997), il a proportionnellement moins diminué (-40,5 %) que le nombre des chômeurs inscrits (-64,4%), et que celui des demandeurs d'emploi (-55,3%).
- En 2002, les entrées au chômage dépassent les 207 000, soit un niveau proche de celui de 1992, année où le chômage s'est envolé.

• Fin décembre 2001, il y avait en Suisse 129 849 demandeurs d'emploi. Durant 2002, quelque 207 580 nouvelles inscriptions au chômage ont été comptabilisées.

Il paraît, dès lors, raisonnable d'estimer qu'environ 300 000 personnes seront passées au cours de 2002 par une période de chômage. Cela correspond à 7,6 % de la population active. En procédant de la même manière, on arrive à environ 11 % de la population active pour 1997.

### Pas de répit pour les « fins de droit »

Le maintien à un niveau élevé du chômage durant l'essentiel des années 90 s'est logiquement accompagné d'une augmentation de la part des chômeurs de longue durée – sans emploi depuis au moins une année – et, compte tenu des normes légales régissant l'indemnisation des personnes sans emploi, des chômeurs arrivant en fin de droit.

En 1998, un tiers des chômeurs tombaient dans la catégorie de longue durée.

Et plus de 42 000 sont arrivées en « fin de droit ». Sur la décennie, ce sont au moins 100 000 à 150 000 personnes au chômage qui sont dans ce dernier cas. Les études réalisées à la fin des années 90 esquissent la réalité vécue par les chômeurs en « fin de droit » : une année après le versement de leurs dernières indemnités, seule la moitié d'entre eux avait retrouvé un emploi. Parmi ces derniers, 50 % gagnaient moins que leur dernier salaire; un tiers moins que leurs dernières indemnités de chômage<sup>3</sup>.

L'importance du chômage de longue durée et du nombre de personnes arrivant en « fin de droit » a fortement diminué en 2000-2001. Malgré cela, plus de 1000 personnes arrivaient encore en « fin de droit », chaque mois, en 2001. Et leur nombre a déjà repris l'ascenseur : en 2002, il se situait à hauteur de 18 000.

### Des profils qui varient

L'ampleur du chômage est inégale, selon le genre, la nationalité, la région et la branche (voir tableau 2). Ces inégalités sont connues. Soulignons néanmoins quelques évolutions.

1. Les inégalités entre hommes et femmes, de même qu'entre Suisses et étrangers, se sont maintenues tout au long de la décennie. La reprise conjoncturelle, qui a culminé en 2001, ne les a pas atténuées, au contraire.

Le taux de chômage des travailleurs immigrés est particulièrement élevé : il est en permanence deux fois et demi à trois fois supérieur à celui des salariés disposant d'un « passeport suisse ». Et ce n'est qu'une partie de la réalité qui émerge. En effet, la précarité imposée aux frontaliers, aux personnes venant en Suisse avec des permis de courte durée ou aux sans-papiers est occultée. Les travailleurs immigrés, avec leurs multiples statuts, continuent donc à être utilisés pour amplifier « la flexibilité de l'emploi » mise à profit par les employeurs.

2. L'écart entre la Suisse romande et le Tessin d'une part, et la Suisse alémanique, d'autre part, reste. Il s'est cependant rétréci de manière significative au cours du présent recul conjoncturel, après avoir été à son maximum en 2001.

Tableau 2. Taux de chômage en % (1993-2002)

	1993	1997	2001	Nov. 2002
Général	4,5	5,2	1,9	3,3
Hommes	4,4 (0,97)*	4,9 (0,94)	1,6 (0,84)	3,0 (0,91)
Femmes	4,7 (1,04)	5,7 (1,1)	2,3 (1,21)	3,8 (1,15)
Suisses	3,5 (0,78)	3,6 (0,69)	1,3 (0,68)	2,4 (0,73)
Etrangers	7,8 (1,73)	10,7 (2,06)	3,8 (2,0)	6,4 (1,94)
Suisse romande et Tessin	6,5 (1,44)	7,0 (1,35)	2,8 (1,47)	4,2 (1,27)
Suisse allemande	3,7 (0,82)	4,5 (0,87)	1,5 (0,79)	3,0 (0,91)
Textile	7,2 (1,6)	6,6 (1,27)	1,8 (0,95)	2,6 (0,79)
Arts graphiques	6,8 (1,51)	5,1 (0,98)	1,6 (0,84)	3,0 (0,91)
Chimie	2,5 (0,55)	2,1 (0,40)	0,7 (0,37)	1,1 (0,33)
Machines	5,5 (1,22)	4,2 (0,81)	1,1 (0,58)	2,5 (0,76)
Const. électrique et électricité	6,2 (1,38)	4,0 (0,77)	1,3 (0,68)	3,0 (0,91)
Horlogerie	6,6 (1,47)	6,5 (1,25)	1,9 (1,0)	3,9 (1,18)
Bâtiment	5,6 (1,24)	6,9 (1,33)	1,3 (0,68)	2,2 (0,67)
Commerce	4,6 (1,02)	5,2 (1,0)	1,9 (1,0)	3,3 (1,0)
Restauration	9,5 (2,1)	14,7 (2,83)	5,3 (2,79)	9,3 (2,82)
Transport, communication	2,4 (0,53)	2,6 (0,5)	1,3 (0,68)	2,2 (0,67)
Banques	2,4 (0,53)	2,1 (0,4)	1,0 (0,53)	2,5 (0,76)
Assurances	2,9 (0,64)	2,5 (0,48)	0,9 (0,47)	1,8 (0,55)
Agence conseil, informatique	7,3 (1,62)	7,8 (1,5)	3,6 (2,0)	7,5 (2,27)
Enseignement	1,9 (0,42)	2,2 (0,42)	0,9 (0,47)	1,4 (0,42)
Santé	2,3 (0,51)	2,9 (0,56)	1,1 (0,58)	1,6 (0,48)
Administration	2,5 (0,55)	5,5 (1,06)	2,3 (1,21)	2,7 (0,82)
Autres services	4,2 (0,93)	5,2 (1,0)	2,5 (1,31)	3,5 (1,06)

\* Le premier chiffre indique le taux de chômage pour la catégorie concernée. Le chiffre entre parenthèse est le quotient du taux de chômage spécifique – par exemple celui des hommes en 1993 – par la moyenne générale correspondante – le taux de chômage moyen en 1993, dans notre exemple. Ce rapport permet ainsi de repérer les taux de chômage supérieurs à la moyenne (le quotient est plus grand que 1) et ceux inférieurs à la moyenne (quotient plus petit que 1).

En novembre 2002, le taux de chômage dans le canton de Zurich était ainsi nettement supérieur à la moyenne nationale: 3,9% contre 3,3% au niveau national. Entre 1993 et 1997, il était resté toujours légèrement inférieur, ou égal, à la moyenne nationale.

**3.** La répartition démographique du chômage s'est modifiée de manière appréciable. En 1993, 47,2% des chômeurs avaient entre 20 et 29 ans, 25,7% entre 30 et 39 ans, 14% entre 40 et 49 ans et 7,5% entre 50 et 59 ans. En novembre 2002, ces chiffres étaient: 27,9% entre 20 et 29 ans, 28,6% entre 30 et 39 ans, 20,6% entre 40 et 49 ans et 13,8% entre 50 et 59 ans. La proportion de jeunes chômeurs a fortement diminué. L'impact du chômage sur les différentes tranches d'âge est beaucoup moins inégal et les 30-50 ans – le cœur du salariat stable – sont proportionnellement plus touchés qu'il y a dix ans.

**4.** « Riche et très qualifié: voici le « nouveau chômeur », titrait *Le Temps* du 21 novembre 2002. Les chiffres disent ceci: en novembre 2002, 34,5% des personnes au chômage avaient, lors de leur dernier emploi, une fonction d'auxiliaire, 52,6% une fonction de spécialiste et 6,6% une fonction de cadre. En 1993, ces chiffres étaient: 39,4% d'auxiliaires, 49,1% de spécialistes et 4,6% de cadres.

En une dizaine d'années, il y a donc une augmentation relative du chômage parmi les salariés qualifiés. Les chiffres de novembre 2002 sont en fait très proches de ceux de l'année 2001, au moment où le chômage était au plus bas. En outre, ils n'annulent pas la surreprésentation des personnes sans formation parmi les chômeurs.

**5.** La vague de chômage actuelle semble moins liée que celle des années 90 à des crises sectorielles de secteurs industriels (pour autant que ne se prolonge pas trop longtemps l'atonie de l'investissement en biens d'équipement en Europe).

• En 1993 et en 1997, les statistiques du chômage en fonction du secteur d'activité économique (voir tableau 2) reflètent les profondes restructurations, que l'on perçoit dans l'évolution de l'emploi (voir tableau 3, p. 36). Ces réorganisations en

priorité: l'industrie textile, les arts graphiques, toute l'industrie des machines et l'horlogerie ainsi que le bâtiment. Or, dans toutes ces branches, le taux de chômage est en dessous de la moyenne au cours de l'année 2001. Cela confirme qu'un cycle de restructuration a été mené à bien antérieurement par les employeurs. A l'exception de l'horlogerie, il reste toujours encore un cran en dessous de la moyenne.

• Depuis le début des années 90, l'hôtellerie/restauration est frappée, en permanence, par un taux de chômage record. Cette branche fonctionne avec une main-d'œuvre très précarisée.

• Le secteur fourre-tout « agence conseil, informatique » – qui correspond dans une large mesure à des services aux entreprises – connaît lui aussi, depuis les années 90, un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne. Le périmètre de ce secteur est si imprécis qu'il est difficile d'expliquer ce différentiel. La situation s'est encore nettement détériorée entre 1997 et aujourd'hui. L'éclatement de la bulle de la « nouvelle économie » – c'est-à-dire l'effondrement de tout un secteur d'activité lié à l'informatique et aux télécommunications, après une période de surinvestissement massif – en est certainement une des causes.

• Le taux de chômage a été en permanence sensiblement inférieur à la moyenne dans des branches comme la chimie, les banques et les assurances. Malgré d'importantes restructurations dans les années 90, la situation de la chimie n'a cessé de s'améliorer: les avantages d'un marché du travail transfrontalier et la croissance des dernières années expliquent sans doute cela. A l'inverse, la situation s'est lentement détériorée dans la banque: son taux de chômage relatif a presque doublé entre 1997 et novembre 2002.

### Chômage et sous-emploi

L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie depuis quelques années des statistiques relatives au sous-emploi en Suisse. Fondées sur l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), ces données évaluent le nombre de personnes qui: 1° ont un travail; 2° exercent leur activité à

un taux inférieur à 90%; 3° sont disposées à travailler davantage.

Si l'on additionne ces chiffres à ceux des personnes sans emploi (au chômage), on obtient alors le nombre de personnes manquant de travail. Les résultats – quelques-uns sont publiés dans le tableau 3 – sont éloquentes:

– Le taux de sous-emploi a été globalement multiplié par 1,7 entre 1991 et 2001 qui est le point culminant de la période de croissance entamée en 1997, rappelons-le. A cette date, le taux de sous-emploi atteint son pic depuis que la statistique existe.

– Le taux de sous-emploi est particulièrement élevé parmi les femmes. Il était quatre fois supérieur à celui des hommes en 2001; quatre fois plus de femmes que d'hommes travaillent d'ailleurs à temps partiel. La mise en regard de ces deux données chiffrées démontre qu'une part importante des engagements à temps partiel ne correspond pas au choix des salariées mais à celui des employeurs.

## II. EMPLOIS

### Les cycles de l'emploi

L'évolution du chômage esquissée doit être mise en rapport avec celle de l'emploi.

Si l'on revient sur les années 1990 et le début des années 2000, on peut distinguer quatre phases dans l'évolution de l'emploi (voir tableau 3, p. 36).

**1.** Entre le deuxième trimestre 1991 et le deuxième trimestre 1994, l'emploi passe en Suisse de 3,921 millions de personnes actives à 3,781 millions, soit un recul de 140 000. Cette forte dégradation de l'emploi est ce qui a nourri l'explosion du chômage.

**2.** L'emploi stagne ensuite autour de 3,8 millions de personnes actives durant les trois années suivantes, de 1995 à 1997. Cela contribue au maintien du chômage à un niveau élevé, avec un pic début 1997.

**3.** A partir du deuxième trimestre 1997, l'emploi progresse à nouveau pour atteindre un nouveau record historique de 3,979 millions de personnes occupées au deuxième trimestre 2001. La crois-

**Tableau 3. Population active (1991-2001)** (moyenne annuelle, en milliers)

	1991	1994	1997	2001
Total	3891	3789	3804	3974
Textile/habillement	44	36	29	22
Bois	50	43	38	37
Impression	68	62	60	56
Industrie chimique	76	68	62	66
Machines, appareils électriques	192	164	152	152
Horlogerie, inst. médicaux et de précision	73	66	67	75
Construction	346	325	288	299
Commerce de gros	209	200	200	217
Commerce de détail	378	366	352	351
Hôtellerie, restauration	242	232	233	236
Transports et communication	248	242	251	257
Activités financières, assurances	201	201	201	213
Activités informatiques	29	32	39	63
Autres services fournis aux entreprises	259	265	279	310
Administration publique, déf. Sécurité soc	145	146	149	152
Enseignement	197	212	222	244
Santé et activité sociale	317	350	387	408

Ces données sont celles de la statistique de la population active occupée (SPA0), une des séries publiées à ce sujet par l'Office fédéral de la statistique. L'enquête suisse sur la population active (ESPA) livre une autre série. A la différence de la SPA0, elle inclut toute personne ayant travaillé au moins une heure par semaine (contre au moins 6 heures pour la SPA0). Cela correspond aux normes internationales et facilite donc les comparaisons. L'ESPA aboutit logiquement à un volume d'emploi légèrement supérieur, ainsi qu'à des proportions plus élevées de travail à temps partiel et de travail des femmes. Jusqu'à maintenant, la SPA0 était cependant la série permettant une vision plus précise au niveau des branches. Depuis la fin 2002, la SPA0 a repris la même définition de l'emploi que l'ESPA et elle annonce une reconstruction des séries statistiques jusqu'en 1991. Ce tableau est cependant établi sur la base des anciens chiffres disponibles de la SPA0.

**Tableau 4. Sous-emploi et manque d'emploi (1991-2001)**

	1991	1997	2001
Personnes sans emploi*	68 (1,8)	162 (4,1)	101 (2,5)
Personnes en sous-emploi	192 (5,0)	309 (8,0)	334 (8,3)
<i>Personnes manquant de travail</i>	<i>260 (6,8)</i>	<i>476 (12,1)</i>	<i>434 (10,8)</i>
Hommes sans emploi	27 (1,2)	95 (4,3)	38 (1,7)
Hommes en sous-emploi	37 (1,7)	58 (2,6)	76 (3,4)
<i>Hommes manquant de travail</i>	<i>63 (2,9)</i>	<i>153 (6,9)</i>	<i>114 (5,1)</i>
Femmes sans emploi	41 (2,5)	67 (3,9)	63 (3,5)
Femmes en sous-emploi	155 (9,4)	255 (14,9)	258 (14,2)
<i>Femmes manquant de travail</i>	<i>196 (11,9)</i>	<i>323 (18,8)</i>	<i>320 (17,7)</i>

\* Le premier chiffre est une valeur absolue, en milliers ; le chiffre qui suit entre parenthèse est un taux en %. En 1991, 68000 personnes étaient sans emploi, ce qui représentait 1,8% de la population active.

Les taux de chômage (sans emploi) ne correspondent pas à ceux des tableaux précédents, car ils proviennent d'une autre source, l'ESPA (cf. note 3 de l'article).

**Tableau 5. Evolution de l'emploi (1991-2001)** (fin du 2<sup>e</sup> trimestre, en milliers, SPA0)

	1991	1997	2001
Hommes plein temps	2235	2057	2087
Hommes temps partiel	138	164	211
<i>Hommes total</i>	<i>2373</i>	<i>2221</i>	<i>2298</i>
Femmes plein temps	872	796	823
Femmes temps partiel	672	788	858
<i>Femmes total</i>	<i>1544</i>	<i>1583</i>	<i>1681</i>
Suisses	2860	2857	2940
Etrangers	1061	947	1039

sance est particulièrement forte entre le deuxième trimestre 1997 et le deuxième trimestre 1998, ainsi qu'entre le deuxième trimestre 2000 et le deuxième trimestre 2001.

4. Un recul s'engage à partir du quatrième trimestre 2001. Au deuxième trimestre 2002, l'emploi se situait à 3,959 millions, soit 20 000 de moins (-0,5%) par rapport au même trimestre de 2001.

Entre le printemps 1997 et le printemps 2001, le nombre de personnes occupées en Suisse a augmenté de 175 000.

Pour mémoire, durant la précédente phase de croissance de l'économie helvétique, entre 1985 et 1990, 300 000 places de travail supplémentaires avaient été créées. Les miracles de la « nouvelle économie » sont donc tout relatifs. L'évolution du Produit intérieur brut (PIB) confirme ce constat. Durant les six années de croissance de la fin de la décennie 80, le PIB a augmenté en moyenne de plus de 2,6% par an, ce qui était déjà significativement inférieur aux cycles de croissance des années 60 ou 70. A la fin des années 90, la phase de croissance est plus courte et moins prononcée: 2,2% de moyenne annuelle de 1997 à 2000, puis seulement 0,9% en 2001. En 2002, le retournement est net, avec, au mieux, une croissance zéro. La brièveté et la faiblesse de ce cycle de croissance sont d'autant plus significatives qu'elles interviennent après six années (1991-1996) de stagnation (proche de zéro).

### Emploi des femmes : croissance ininterrompue

Les données du tableau 5 mettent en évidence des évolutions importantes,

1. La part du travail des femmes et du travail à temps partiel augmente. Entre 1991 et 2001, on assiste à un basculement: le nombre de femmes actives n'a cessé de croître (+ 137 000 sur 11 ans), alors que celui des hommes a reculé de 75 000. Entre 1991 et 1997, le recul situe à hauteur de 152 000.

2. Plus forte encore est la diminution des emplois à plein temps: chez les hommes, mais aussi chez les femmes: 197 000 au total.

**3.** Les emplois à temps partiel augmentent, eux, de plus d'un quart de millions. Ils accompagnent dans une large mesure la progression de l'emploi féminin, même si l'emploi à temps partiel des hommes progresse également. Cette évolution s'accompagne d'un gonflement du sous-emploi (voir tableau 4). Une part importante du travail à temps partiel est non volontaire; du moins pour ce qui a trait à l'ampleur du taux d'activité.

**4.** La main-d'œuvre immigrée continue à jouer un rôle pour amortir les fluctuations de l'emploi et du chômage en Suisse. Cette fonction est cependant moins massive que précédemment, du moins au plan de la statistique. La prise en compte des sans-papiers aboutirait certainement à un tableau différent dans une série de branches et de sous-branches.

### III. DYNAMIQUES

Les données recueillies ici à propos de l'évolution du chômage et de l'emploi invitent à quatre réflexions.

#### Le travail déstabilisé

Avec la crise des années 90, le chômage – et la précarité qu'il représente pour les salariés, directement ou comme menace – est devenu une réalité permanente pour le monde du travail. Son ampleur réelle est fortement sous-estimée. Plus important, la menace du chômage se combine avec d'autres transformations du rapport salarial. C'est cette combinaison qui déstabilise l'ensemble des salariés et qui les place dans une position nettement affaiblie à l'égard des employeurs.

**1.** Des segments entiers de salariés ont été soumis à de profonds chambardements, même si le chômage ne les a pas frappés directement. C'est notamment le cas pour ceux travaillant aux Postes, à Swisscom ou aux CFF. Des milliers d'emplois y ont été supprimés. Dans une entreprise comme Swisscom, le renouvellement des effectifs a été massif. Tous les nouveaux engagés ont été immédiatement « formatés » au moule de la nouvelle « culture d'entreprise »: obligation de rentabilité, service public supplanté par le rap-

port au « client » et l'exigence de vendre; encadrement renouvelé avec un poids donné aux « commerciaux »; flexibilité comme norme; valorisation des résultats individuels et mise en concurrence...

**2.** Les secteurs industriels qui sont passés par de profondes restructurations au cours des années 90 en ont profité pour réorganiser leurs modes de gestion de la production et de la main-d'œuvre. Ainsi, la flexibilité – et donc de la précarité pour les salariés – est devenue le mode « normal », et non plus exceptionnel, de fonctionnement.

Dans la construction, par exemple, on constate une articulation entre des grands groupes – jouant un rôle croissant d'entrepreneur général et occupant des effectifs relativement limités –, un recours massif à des petites et moyens sous-traitants et une utilisation de pools de travailleurs temporaires et/ou sans-papiers. En prime, la flexibilité a été offerte grâce la généralisation du système des heures variables, qui permet une annualisation de fait du temps de travail.

Dans l'industrie des machines, la combinaison de l'annualisation du temps de travail et d'un recours encore plus poussé à la sous-traitance est essentielle pour garantir la gestion flexible exigée par les patrons des sociétés qui dominent ce secteur.

Les conséquences sont faciles à saisir. L'insécurité et la précarité font désormais partie de l'expérience quotidienne du salarié: elles ne sont pas vécues seulement à l'occasion de suppressions d'emplois et de licenciements. En retour s'est imposée une « banalisation » des suppressions d'emplois. Non pas pour les salariés qui les subissent directement ou pour ceux qui les « constatent » dans leur entourage. Le trauma de la perte d'emploi est fort. Quelques études socio-psychologiques le confirment. Mais une campagne politique et idéologique, diffuse et efficace, tend à naturaliser les suppressions d'emplois en les présentant comme un instrument, parmi d'autres, pour assurer l'ajustement permanent du volume de travail aux « exigences du marché ». L'objectif est évident: susciter le fatalisme et le sentiment d'impuissance, face aux « lois de l'économie ». Les rapports sociaux qui les sous-tendent

disparaissent. Elles existent en tant que telles. Et d'ailleurs le discours syndical officiel valide le discours dominant.

**3.** Il faut prendre la mesure de la mutation démographique du salariat depuis le début des années 90. En dix ans, c'est environ un million d'hommes et de femmes qui ont atteint l'âge d'entrer dans la vie active, et autant l'âge d'en sortir, alors que la population active totale compte quelque 4 millions de personnes.

Ces « entrées » et « sorties » ne prennent pas en compte celles et ceux qui reprennent une activité professionnelle après l'avoir interrompue ou qui migrent, etc.<sup>4</sup> Dans le contexte décrit, de tels flux facilitent grandement les changements de repères. Des « habitudes » ne sont plus transmises et tombent en désuétude. Des centaines de milliers de salariés n'ont d'autre expérience du travail que celle faite dans des entreprises où la norme est: le couperet des résultats trimestriels; la flexibilité et la précarité, accompagnées d'une intensification du travail; le règne du chacun pour soi combiné astucieusement avec une adhésion cultivée à un « projet d'entreprise »; de nouveaux modes de rémunération salariale accompagnés d'entretiens individuels et de tensions incitées entre générations. Ces nouvelles « règles du jeu » s'imposent avec d'autant plus de force que les institutions collectives censées défendre et rendre crédible une autre conception du monde du travail – les syndicats – sont au mieux affaiblies, très souvent absentes et, dans nombre de cas, transformées en relais des conceptions managériales.

#### Les plans de licenciements

Durant les années 90, les suppressions d'emplois et les licenciements sont ainsi passés du statut de mesure exceptionnelle à celui d'un instrument, parmi d'autres, de pilotage des entreprises et de gestion de la force de travail.

Des entreprises continuent à licencier parce qu'elles sont directement menacées dans leur existence. Mais il est de plus en plus fréquent que des suppressions d'emplois s'intègrent à des plans devant permettre à des entreprises de maintenir le cap sur leur objectif élevé ▶

de rentabilité au nom d'une consolidation de leur position sur le marché.

Ainsi, de tels plans ont été annoncés en plein boom de la « nouvelle économie » et le sont, parfois en cascade, à l'occasion du retournement de la conjoncture, sectorielle ou générale. Les suppressions d'emplois ne vont donc plus nécessairement de pair avec des « difficultés économiques ». Elles font tout simplement partie du fonctionnement normal d'une entreprise dans l'économie de marché.

Cette évolution suscite – particulièrement de la part des sociétés d'une certaine taille – un ensemble de politiques de communication destinées à « banaliser » les licenciements.

**1.** Les licenciements sont présentés comme une des nombreuses conséquences d'un plan global destiné à assurer la pérennité de l'entreprise, et donc des emplois restants. Ils ne sont d'ailleurs qu'une des formes des « suppressions d'emplois », qui sont au cœur de tels plans. Les « retraites anticipées », les « départs naturels » sans nouvel engagement, les « départs volontaires » complètent le dispositif. A cela s'ajoute l'externalisation de secteurs de l'entreprise qui aboutit à des licenciements et à des péjorations de statut.

**2.** Les suppressions d'emplois sont immédiatement associées à un « plan social ». Cela achève de déplacer le centre de gravité du débat. La question n'est plus celle du principe des licenciements, mais de leurs modalités. Cette dernière année, certaines entreprises ont poussé la logique – du point de vue patronal – du plan social jusqu'au bout. Elles ont « négocié » son contenu avec les syndicats avant d'avoir annoncé des mesures concrètes. Ce n'est qu'une fois l'accord conclu – et donc une fois le feu vert syndical obtenu pour les suppressions d'emplois – que les employeurs ont rendu public un plan précis de suppressions d'emplois et de licenciements. C'est ainsi qu'a procédé le groupe de presse NZZ, par exemple.

**3.** L'annonce des licenciements est gérée de manière à désamorcer et désorganiser les oppositions. C'est notamment la fonction des plans de suppressions d'emplois, parfois massifs, rendus

publics longtemps avant leur mise en œuvre effective. Certes, de telles annonces sont souvent (et parfois d'abord) un message à l'attention des actionnaires et des investisseurs : un remontant pour le cours en Bourse. Elles permettent, en outre, de combiner un choc – le coup de massue de l'annonce d'une restructuration massive – et le temps nécessaire pour gérer les réactions, pour diviser et enliser les oppositions, pour laisser le temps au découragement et aux solutions individuelles de prendre le dessus. Elles autorisent les directions syndicales de « faire comme si » elles entreprenaient quelque chose, de sorte à présenter les mesures finalement entérinées comme le fruit d'un « arbitrage » entre les différents intérêts. La direction de La Poste est passée maître dans cette façon de procéder.

### La fonctionnalité de la loi sur le chômage

Ces politiques patronales définissent le vrai sens de la nouvelle Loi sur l'assurance chômage (LACI), élaborée en 1994-1995, avec la bénédiction de la direction de l'Union syndicale suisse (USS). Elle va pour la première fois déployer ses effets durant la période en cours et à venir de forte hausse du chômage.

Pour les employeurs, les diverses formes de flexibilisation et les licenciements doivent huiler le « marché du travail ». Dit autrement, ils doivent leur permettre de gérer et de contrôler la force de travail de manière à l'acheter au prix le plus avantageux.

Il est dès lors logique que, du point de vue patronal et bourgeois, le rôle premier d'une assurance chômage soit d'assurer que les personnes sans emploi restent soumises le plus fortement possible aux mécanismes de ce « marché du travail ».

C'est le but de la priorité accordée à la « politique active » dans le cadre de la révision de la Loi sur l'assurance chômage (LACI) de 1994-1995 : définition du « travail convenable » très large, de manière à contraindre les chômeurs à accepter ce qu'on leur offre ; offices de placement censés travailler de manière « plus efficace », c'est-à-dire exerçant une pression accrue sur les personnes

sans emploi pour qu'elles « sortent du chômage » ; obligation pour les chômeurs de fournir une « contre-prestation » censée améliorer leur « employabilité », en participant à des cours de formation ou à des emplois temporaires...

Tout cela est fait, bien entendu, pour le bien des personnes sans emploi, afin de leur éviter de tomber dans la « trappe » du chômage de longue durée. C'est cet argument qui a été invoqué par le Conseil fédéral pour justifier la réduction du nombre maximum des indemnités de chômage de 520 à 400, prévue par la dernière révision de la LACI, acceptée en votation le 24 novembre 2002.

L'image caricaturale et dépréciative des chômeurs n'est plus décisive – ni d'ailleurs plus forcément très crédible – pour justifier la restriction des droits des personnes sans emploi. Le nouvel argument est beaucoup plus fort : il s'agit d'assurer le fonctionnement rationnel du marché du travail, qui est présenté comme la condition d'un taux de chômage aussi bas que possible. C'est sur cela qu'a joué la campagne victorieuse du patronat, de la droite et du Conseil fédéral en faveur de la dernière révision de l'assurance chômage.

La direction de l'Union syndicale suisse (USS) a applaudi des deux mains, au milieu des années 90, cette « nouvelle philosophie » de l'assurance chômage. Elle a alors présenté les « mesures actives » comme des moyens d'aider les chômeurs à réintégrer le marché du travail. Dès lors, elle se retrouve piégée. Elle ne peut combattre les attaques aux droits des chômeurs contenues dans les révisions successives de la LACI que comme « exagérées », « déséquilibrées » ou « inutiles ». La « philosophie » de la LACI – que l'on retrouve dans le modèle mis au point par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ainsi que dans toutes les réformes récentes des systèmes d'assurance chômage dans les pays industrialisés (France, Espagne, Allemagne avec le rapport Harz) – reste incontestée.

Or, du point de vue des salariés, le point de départ d'un système de protection face au chômage devrait être inverse : protéger les personnes sans emploi des

mécanismes du marché du travail, et non pas les y soumettre encore davantage.

C'est d'ailleurs la fonction fondamentale de tous les droits collectifs conquis par les salariés : créer des espaces, des domaines et des périodes où est entravé le plein fonctionnement des mécanismes « rationnels » du marché du travail, qui sont toujours défavorables aux salariés, compte tenu du rapport de force structurellement inégal entre la personne obligée de vendre sa force de travail pour vivre (le salarié) et l'entrepreneur qui l'achète pour l'utiliser durant un temps donné.

Un combat pour une véritable assurance chômage commence donc un nécessaire renversement de perspective : le but n'est pas de rendre le marché du travail plus performant et d'accroître l'« employabilité » des salariés, mais de construire un système de droits – ceux protégeant contre les licenciements et ceux garantissant aux personnes ayant perdu leur emploi un revenu de substitution – qui fassent autant que possible obstacle à l'utilisation par les employeurs du marché du travail pour soumettre les salariés à leurs exigences, c'est-à-dire à celles de la valorisation du capital.

### Reposer la question de l'emploi

Un même renversement d'approche s'impose en matière d'emploi. Au cours de la crise des années 90, le « partage du travail » a été, en tant que discours, la réponse la « plus avancée » des directions du mouvement syndical et de ladite gauche face aux suppressions d'emplois et au chômage.

Cette formule reposait sur un présupposé. Les « exigences » de la compétitivité – en fait les exigences en termes de rentabilité des détenteurs de capitaux, de firmes, insérés dans un marché globalisé où la concurrence est intense – sont intangibles. Il est cependant possible d'« imaginer » un autre partage du travail entre salariés, moins inégal que celui qui se traduit, aujourd'hui, par l'existence de salariés surchargés, d'une part, et de personnes mises au chômage, d'autre part. Un tel partage pourrait même être réalisé de façon à ce que tout le monde soit gagnant : les salariés, les chômeurs, les employeurs.

On connaît la suite. Les employeurs, dont le pouvoir de décision n'est pas remis en cause dans une telle approche, ont tranché pratiquement. La norme est l'accroissement de la flexibilité, l'allongement de la durée de travail effective, d'une part, les suppressions d'emplois à répétition, d'autre part, sans mentionner les redimensionnements des salaires.

L'expérience des 35 heures en France est la seule application, à l'échelle d'un pays, du modèle de « partage du travail ». Elle se termine par une déconvenue. Les créations d'emplois résultant directement des 35 heures ont été limitées (500 000 emplois créés par rapport à l'objectif de 1,5 million). Elles ont été très généreusement subventionnées par les salariés. Après cette expérience, une part importante de ces derniers associe les 35 heures à de nouvelles avancées de réorganisations patronales du travail : flexibilité, annualisation, définition restrictive de la durée du travail pour les pauses, le temps d'habillage... Tout cela a abouti à une forte intensification du travail qui a « absorbé » la création d'emplois. Les mesures de flexibilisation restent en place, au moment où les 35 heures sont, lentement, gommées de la réalité des entreprises par un patronat ayant reçu le feu vert du gouvernement Raffarin.

L'idée du « partage du travail » comme réponse au chômage sort ainsi largement discréditée des années 90. En même temps, l'argument que les « contraintes

du marché » sont intouchables domine plus que jamais. Dans un tel contexte, l'horizon syndical se rétrécit inexorablement au « bon » plan social.

Une bataille pour le retour au plein emploi exige donc, du point de vue des salariés, de s'attaquer à ce que le « partage du travail » voulait laisser intact : l'idée, au cœur du système capitaliste, que l'entreprise produisant pour le marché – gérée par ses propriétaires privés (actionnaires, patron) en fonction de leurs seuls intérêts, avec pour indice synthétique de leur réussite le taux de profit dégagé – est la forme la plus rationnelle possible d'organisation de la production de biens et de services.

Pour commencer à combattre efficacement le chômage, deux mesures parmi d'autres seraient nécessaires : interdire les licenciements et diminuer radicalement le temps de travail, sans réduire les salaires et en imposant des embauches compensatoires. De telles mesures, à l'échelle d'un pays et de l'Europe, impliquent d'imposer de vraies limites au pouvoir discrétionnaire lié à la propriété privée, ainsi qu'un autre partage de la valeur ajoutée, plus favorable aux salariés.

Sans une telle rupture, les mécanismes qui, depuis trois décennies, sapent les droits des salariés, accroissent leur précarité et alimentent le chômage continueront à déployer leurs effets socialement corrosifs. ■

1. Durant la récession de 1974-1976, extrêmement brutale, l'essentiel des suppressions d'emplois se sont traduites par le renvoi de dizaines de milliers de travailleurs étrangers dans leur pays (la population active de nationalité étrangère a diminué de 247 000 entre 1974 et 1977) et par un retrait important de femmes du marché du travail. De plus, il n'existait pas d'assurance chômage obligatoire, ce qui a contribué à rendre moins visible la réalité du chômage. Lors de la récession de 1982-1983, les deux mécanismes cités ont également joué, bien que dans une moindre mesure. L'assurance chômage obligatoire en est à ses débuts et le taux de chômage officiel dépassera légèrement 1 %.

2. Il existe une autre statistique du chômage, celle réalisée dans le cadre de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) par l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'ESPA reprend les normes du Bureau international du travail (BIT) en matière de définition du chômage. Est considéré comme chômeur toute personne qui : 1° n'a exercé aucune activité lucrative la semaine précédant l'enquête ;

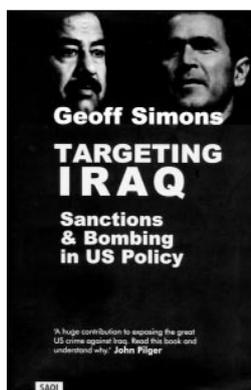
2° a cherché un emploi au cours des quatre semaines précédant l'enquête ; 3° a entrepris au cours de ces quatre semaines une ou plusieurs démarches spécifiques pour trouver un emploi ; 4° pourrait commencer à travailler dans les quatre semaines suivant l'enquête.

Les données du Secrétariat à l'économie (Seco), que nous avons utilisées, et celles de l'ESPA couvrent ainsi des réalités partiellement différentes. Elles devraient être combinées pour disposer d'un relevé plus précis du chômage. Les données du Seco sont cependant les seules à fournir des indications (flux, chômage par activité économique et âge, chômage de longue durée, fins de droit, etc.) qui nous sont utiles ici.

3. Daniel Aepli, *La situation des arrivées en fin de droit en Suisse*, Berne, 2000.

4. Selon les statistiques de l'OFS, entre 1991 et 2000, 283 000 personnes sont en moyenne entrées dans la vie active chaque année, 261 000 en sont sorties, 101 000 personnes actives ont immigré en Suisse et 80 000 ont émigré.

# La guerre continue



Geoff Simons

Targeting  
Iraq.  
Sanctions &  
Bombing in  
US Policy

Saqi Books,  
Londres,  
2002

Il est commun d'utiliser la formule : « La guerre qui sera déclenchée contre l'Irak ». Or cet énoncé n'est que très partiellement vrai. En effet, depuis 1991, une guerre permanente, sous la houlette des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, est conduite contre le peuple irakien. C'est ce que documente Geoff Simons dans son récent ouvrage *Targeting Iraq*. Simons indique que l'idée du « changement de régime » en Irak a précédé l'ascension de George W. Bush à la présidence. Ce fut un des thèmes souvent repris par Madeleine Albright ou par Thomas Pickering, le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères à l'époque de Clinton. Dès 1991, les sanctions économiques, les survols et bombardements dans les zones déclarées interdites à l'aviation irakienne (au sud et au nord) et les diverses initiatives de sabotage ont fait partie de la politique d'endiguement et de recherche d'un coup de palais à Bagdad.

Le 26 janvier 1998, un certain nombre d'Américains influents envoyèrent une lettre ouverte au président William J. Clinton. Ils y réclamaient l'adoption d'une stratégie qui « *en priorité aboutisse à l'élimination du pouvoir de Saddam Hussein* ». Dans cette lettre, il était souligné qu'il fallait envisager une action militaire si la diplomatie n'aboutissait pas. Les signataires de cette lettre étaient : Donald Rumsfeld, l'actuel ministre de la Défense, Paul Wolfowitz, premier secrétaire au Ministère de la défense, Richard Armitage, sous-secrétaire aux affaires étrangères, Richard Perle, un des principaux conseillers de Bush, Zalmay Khalilzad, un des principaux membres du Conseil de sécurité nationale en charge de l'Afghanistan, etc. Autrement dit, le noyau dur de l'administration Bush faisait

connaître, dès 1998, son objectif d'occuper militairement l'Irak.

Dans un chapitre intitulé « Le prétexte du 11 septembre », Simons montre comment l'administration Bush fait passer la question de l'Irak, par étapes, au premier plan. Dès le début de décembre 2001, aussi bien la direction de la CIA (James Woolsey) que le général Tommy Franks – qui avait conduit les opérations militaires en Afghanistan et qui devrait devenir le gouverneur américain à Bagdad – planchaient sur la guerre à mener contre l'Irak. Dès cette époque, les « obstacles » politiques à surmonter pour renforcer l'hégémonie américaine dans le Moyen-Orient, suite à la percée effectuée en Asie centrale, sont mis en relief par l'auteur : les négociations « économiques » avec la Turquie ; le travail à effectuer en direction de la France et de l'Allemagne ; la maîtrise de la question kurde pour ne pas s'aliéner la Turquie et les alliés kurdes (Barzani et Talabani) au nord de l'Irak, etc. Ainsi se dresse la scène sur laquelle s'effectue, aujourd'hui, le ballet diplomatique.

Simons dresse un bilan détaillé des effets, d'une part, de la guerre de 1991 et, d'autre part, des sanctions économiques. Ces quelque 40 pages suffisent à montrer que, si des armes de destruction massive furent utilisées, elles le furent par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et par tous les cercles dirigeants des pays qui appuient l'embargo. Les effets de ce dernier sur la clique dictatoriale de Saddam Hussein étaient prévisibles. Le clan Saddam a concentré encore plus tous les revenus liés aux multiples marchés noirs qu'engendre, inévitablement, ce type de sanctions.

Simons, dans un examen des principales résolutions de l'ONU, montre que ces dernières n'ont strictement rien à voir avec la volonté de défendre les droits de la personne humaine ou de libérer des peuples asservis. Elles fonctionnent comme « *des mécanismes pour soutenir la politique étrangère américaine et comme des instruments pour une consolidation et une expansion cynique de l'hégémonie US* ».

L'ONU ne sort pas grandie de cet examen. Celles et ceux qui pensent qu'une

légitimité quelconque serait allouée à une attaque américaine contre le peuple irakien grâce à un vote de l'ONU feraient bien d'établir le bilan non seulement des résultats au plan humain et politique des sanctions de l'ONU, mais aussi de la façon dont cette dernière a systématiquement, sous pression américaine, ignoré tout ce qui dérangeait les Etats-Unis ou les puissances occidentales. Et cela, que ce soit en matière de désarmement international ou d'application de l'interdiction des armes chimiques et biologiques. Simons va jusqu'à rappeler comment, sous pression d'ExxonMobil, le docteur Robert Watson a été écarté du Comité intergouvernemental sur le changement climatique, après qu'il eut critiqué la politique énergétique des Etats-Unis.

A l'occasion du récent retour des inspecteurs de l'ONU – l'Unsmoc remplacée par l'Unmovic –, la discussion s'est rouverte sur leur départ, en 1998. Simons indique comment ce départ s'est articulé avec l'opération « Renard du désert » de décembre 1998, la plus importante campagne de bombardements de l'Irak après la guerre de 1991. L'US Navy lance quelque 325 missiles de croisière, et l'US Air Force une centaine. Tout cela a été fait sans autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU et n'a pas suscité des protestations de la part de la France, de la Russie ou de la Chine. Depuis cette date, l'escalade n'a cessé de continuer, avec ses effets sur l'infrastructure d'un pays déjà détruit et les « dommages collatéraux » qui ont le visage d'êtres humains.

Enfin, l'auteur rappelle, dans un dernier chapitre, combien la Commission de compensation de l'ONU, un organisme lié au Conseil de sécurité et siégeant à Genève, a organisé le pillage à long terme de l'Irak. Elle a imposé, au nom de compensations pour avoir occupé le Koweït, entre 276 et 320 milliards de dollars (suivant les intérêts cumulés) de dédommagements à payer à de riches koweïtiens ou... à la défunte Swissair. Dans un article d'Alain Gresh, publié dans *Le Monde diplomatique* d'octobre 2000, une étude de ce pillage extraordinaire avait déjà été faite. Le grand reporter John Pilger a raison de dire qu'il faut lire *Targeting Iraq* afin de comprendre l'ampleur du crime perpétré contre le peuple irakien. – Murat Jabar